
Saint-Hilarion

Plan d'urbanisme

Règlement numéro 444



Adopté le : 11 avril 2022

Entrée en vigueur le :

Municipalité de Saint-Hilarion
306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion (Québec), G0A 3V0
(418) 489-2995 | municipalite@sainthilarion.ca

Photo de la page couverture
Village de Saint-Hilarion
Source : Annie Bolduc / Axe Création

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES	3
COMPILEATION ADMINISTRATIVE	6
1 INTRODUCTION	7
2 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES	8
3 PRÉSENTATION ET PORTRAIT PHYSIQUE DU TERRITOIRE	11
3.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ.....	11
3.2 HISTORIQUE	12
3.3 IDENTITÉ ET VALEURS.....	13
3.4 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE	14
3.5 PAYSAGE, FAMILLE PAYSAGÈRE ET PAYSAGE VISIBLE	16
4 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE	17
4.1 POPULATION ET EMPLOI.....	17
4.1.1 <i>Démographie, familles et ménages</i>	18
4.1.2 <i>Scolarité et profession</i>	23
4.1.3 <i>Emploi et revenu</i>	26
4.1.4 <i>Indicateurs économiques</i>	27
4.2 HABITATION ET IMMEUBLES.....	30
4.2.1 <i>Type de bâtiments et occupation</i>	30
4.2.2 <i>Période de construction</i>	33
4.2.3 <i>Valeur moyenne des propriétés et taux d'effort</i>	34
4.2.4 <i>Sites et bâtiments d'intérêt possédant une valeur patrimoniale ou culturelle</i>	36
4.3 ORGANISATION DU TERRITOIRE	43
4.3.1 <i>Occupation du territoire en zone rurale</i>	43
4.3.2 <i>Ilots déstructurés en zone agricole</i>	45
4.3.3 <i>Densité d'occupation en zone urbanisée et possibilité de développement</i>	45
4.3.4 <i>Territoires d'intérêt possédant une valeur écologique ou esthétique</i>	47
4.4 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ENTREPRISES.....	50
4.4.1 <i>Portrait des entreprises</i>	50
4.4.2 <i>Commerces de proximité, dynamisme et aménagement urbain</i>	51
4.4.3 <i>Déplacement des travailleurs (navettage)</i>	52
4.4.4 <i>Grandes entreprises et répartition des valeurs foncières</i>	54
4.4.5 <i>Activités industrielles</i>	55
4.4.6 <i>Activités agricoles</i>	57
4.4.7 <i>Tourisme, villégiature et attractions touristiques</i>	59
4.5 ÉQUIPEMENTS PUBLICS, LOISIRS ET SPORT.....	60
4.6 BARRAGES PRIVÉS.....	61
5 INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SERVICE INCENDIE	64
5.1 AQUEDUC, ÉGOUT ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT.....	64
5.2 ÉQUIPEMENTS INCENDIE ET DÉLAI D'INTERVENTIONS.....	65
6 DIAGNOSTIC	70
DIAGNOSTIC TABLEAU FFOM	70
7 PROBLÉMATIQUE	71
VITALITÉ ÉCONOMIQUE	71
DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE	72

BIEN-ÊTRE ET MILIEU DE VIE	72
ATTRACTIVITÉ.....	73
OCCUPATION DU TERRITOIRE RURAL	73
MILIEUX NATURELS	74
8 VISION ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT	75
VISION D'AMÉNAGEMENT.....	75
GRANDES ORIENTATIONS	75
9 GRANDES AFFECTATIONS DU SOL.....	83
9.1 RÈGLES INTERPRÉTATIVES.....	83
9.2 GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	83
9.2.1 AFFECTATIONS AGRICOLES.....	83
9.2.2 AFFECTATION MIXTE (COMMERCIALE ET RÉSIDENTIELLE).....	85
9.2.3 AFFECTATION RÉSIDENTIELLE	85
9.2.4 AFFECTATION COMMERCIALE.....	86
9.2.5 AFFECTATION INDUSTRIELLE	87
9.2.6 AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE	87
9.2.7 AFFECTATION RÉCRÉATIVE.....	88
10 ZONES D'INTERVENTIONS PARTICULIÈRES.....	89
10.1 ZONES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE ET ZONES DE RÉSERVE DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN	89
10.2 ZONE INDUSTRIELLE ET VOIE DE CONTOURNEMENT	89
11 PLAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT	91
11.1 RÉSEAU ROUTIER EXISTANT	91
11.2 PLANIFICATION D'ACCÈS POUR LES ZONES FUTURES DE DÉVELOPPEMENT.....	91
CARTE 13 RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION	91
12 ZONES DE CONTRAINTES	92
12.1 CONTRAINTES NATURELLES.....	92
12.2 CONTRAINTES ANTHROPIQUES	92
ENTRÉE EN VIGUEUR	93
ANNEXE 1 - PLANS DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL.....	94

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1- ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION 2001-2016, SAINT-HILARION	19
TABLEAU 2 - VARIATION DU NOMBRE DE MÉNAGES, ST-HILARION ET MRC, 1991-2016	22
TABLEAU 3 – REVENU MOYEN DES PARTICULIERS (15 ANS ET PLUS) ET DES MÉNAGES, 2015	26
TABLEAU 4 - TAUX D'ACTIVITÉ.....	28
TABLEAU 5 - TAUX D'EMPLOI	28
TABLEAU 6 - TAUX DE CHÔMAGE	28
TABLEAU 7- CRITÈRES DE CARACTÉRISATION DE LA ZONE AGRICOLE	43
TABLEAU 8 – DONNÉES SUR LE NAVETTAGE	52

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 – VARIATION DE LA POPULATION ENTRE 1991 ET 2011 DANS LES PETITES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX	18
GRAPHIQUE 2 – COMPARAISON DES GRANDS GROUPES D'ÂGES 2001-2011, SAINT-HILARION	19
GRAPHIQUE 3 – REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES D'ÂGES	21
GRAPHIQUE 4 – PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT, 2011.....	23
GRAPHIQUE 5 – PLUS HAUT NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT, COMPARAISON 2006-2011	24
GRAPHIQUE 6 – RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR DOMAINE DE PROFESSION	25
GRAPHIQUE 7 – TRANCHES DU REVENU DES MÉNAGES, 2010	27
GRAPHIQUE 8 – ÉVOLUTION DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HILARION	29
GRAPHIQUE 9 – REPRÉSENTATION DES TYPES D'UNITÉS RÉSIDENTIELLES (PERMANENTES ET SAISONNIÈRES) À SAINT-HILARION.....	32
GRAPHIQUE 10 – PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DE SAINT-HILARION, DE LA MRC ET DE LA PROVINCE	33
GRAPHIQUE 11 – NOMBRE DE MISES EN CHANTIER PAR ANNÉE SELON LE TYPE DE RÉSIDENCE (PRINCIPALE ET SECONDAIRE).....	34
GRAPHIQUE 12 – ÉVOLUTION DES REVENUS MOYENS DES MÉNAGES ET DE LA VALEUR MOYENNE DES LOGEMENTS,	35
GRAPHIQUE 13 – TAUX D'EFFORT DES PROPRIÉTAIRES DE 2001 À 2011	36
GRAPHIQUE 14 – ENTREPRISES ET SERVICES PRÉSENTS À SAINT-HILARION EN 2015	51
GRAPHIQUE 15 – VALEUR FONCIÈRE POUR LES PRINCIPALES UTILISATIONS DU SOL À SAINT-HILARION, 2015	54

LISTE DES CARTES

CARTE 1: SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION	11
CARTE 2: LIMITES DU CRATÈRE DE CHARLEVOIX	14
CARTE 3: GRANDES FAMILLES PAYSAGÈRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	17
CARTE 4 : AFFECTATIONS AGRICOLES ET ILOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LA MUNICIPALITÉ	41
CARTE 5 : SECTEURS À PLUS FORT POTENTIEL AGRICOLE	44
CARTE 6: MILIEUX HUMIDES DE PLUS D'UN HECTARE IDENTIFIÉS PAR CANARDS ILLIMITÉS	49
CARTE 7 : ENTREPRISES, COMMERCES, INSTITUTIONS ET SERVICES IMPLANTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE SAINT-HILARION	53
CARTE 8 : ENTREPRISES AGRICOLES IMPLANTÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION	58
CARTE 9 : BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES PUBLICS	65
CARTE 10 : ÉQUIPEMENTS ET SÉCURITÉ INCENDIE - ZONE RURALE	67
CARTE 11: ÉQUIPEMENTS ET SÉCURITÉ INCENDIE – PÉRIMÈTRE URBAIN	69

CARTE 12: ZONES D'INTERVENTIONS PARTICULIÈRES.....	90
CARTE 13 : RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION	91

LISTE DES ACRONYMES

- CARN: Club agroenvironnemental de la Rive-Nord
- CLD : Centre local de développement (voir SDLE)
- CPTAQ : Commission de protection du territoire et des activités agricoles
- LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
- MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- MRC : Municipalité régionale de comté
- OBNL : Organisme à but non lucratif
- PDZA : Plan de développement de la zone agricole
- PFNL : Produits forestiers non ligneux
- SADR : Schéma d'aménagement et de développement révisé
- SDLE: Service de développement local et entrepreneurial

COMPILATION ADMINISTRATIVE

Ce règlement est une codification administrative et n'a aucune sanction officielle. Pour interpréter et appliquer les lois et règlements, on doit se reporter aux textes officiels.

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.

PAGE DE SUIVI DES MODIFICATIONS ENTRÉES EN VIGUEUR DEPUIS L'ADOPTION DU RÈGLEMENT

No. Règl	Titre	Modifié	Ajout	Abrogé	Date eev ¹

Note 1 : eev signifie «entrée en vigueur»

1 INTRODUCTION

« Saint-Hilarion de Charlevoix ! Douces, lentes, harmonieuses formes des collines !
Terres descendues des hautes montagnes et maintenant apaisées»
Mgr Félix-Antoine Savard, *Carnet du soir intérieur*

La municipalité de Saint-Hilarion a entrepris en 2015 la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme. Cette révision a été initiée d'abord dans le but d'actualiser les instruments d'urbanisme municipaux en tenant compte des nouvelles réalités de la municipalité et ensuite, pour intégrer de nouvelles exigences régionales inscrites au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Charlevoix.

Il s'agit d'un processus de révision et de planification important qui guidera le conseil municipal dans l'aménagement et le développement de la municipalité pour au moins les dix prochaines années. En effet, le plan d'urbanisme est le document de planification qui précise les intentions du Conseil municipal en matière d'organisation spatiale et physique du territoire de la municipalité. Les éléments et les intentions qui y sont formulés tiennent compte des potentiels et des contraintes d'aménagement du milieu naturel et bâti ainsi que des préoccupations et des attentes formulées par le conseil municipal, les citoyens et les organismes du milieu.

Le plan d'urbanisme est un outil de planification qui permet au conseil municipal :

- de déterminer l'organisation d'ensemble qu'il compte donner au territoire;
- d'assurer une cohérence entre les choix d'interventions du conseil municipal dans les dossiers sectoriels tels que l'habitation, les commerces et services, les équipements culturels et de loisirs, le transport, la protection de l'environnement, et ce, tout en tenant compte des potentiels et des contraintes d'aménagement du milieu naturel et bâti;
- de faire valoir sa vision du développement souhaité auprès des investisseurs, des divers agents de développement publics ou privés et de sensibiliser la population aux enjeux d'aménagement;
- de compléter ou préciser la planification du territoire contenue dans le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Charlevoix;
- de faire connaître les intentions qui sont à la base des normes et des dispositions contenues à l'intérieur des règlements d'urbanisme.

2 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

2.1 Titre du document

Le présent règlement s'intitule « Plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Hilarion ». Un plan d'urbanisme constitue un règlement municipal adopté et mis en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

2.2 Territoire assujetti

Le plan d'urbanisme s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Hilarion.

2.3 But

Le plan d'urbanisme est l'outil de gestion et de planification par excellence pour traduire les préoccupations de la municipalité et pour préciser les intentions du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire et de positionnement de la municipalité à l'échelle régionale pour les prochaines années. Il permet de guider le conseil municipal de Saint-Hilarion dans sa prise de décisions.

2.4 Portée légale

Conformément à l'article 97 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le plan d'urbanisme est un règlement adopté par règlement. Il a pour but de faciliter la mise en œuvre des orientations et des objectifs d'aménagement retenus par la municipalité de Saint-Hilarion, de manière à atténuer la portée d'éléments négatifs sur l'aménagement du territoire, mais surtout de façon à maximiser les potentiels de développement de la municipalité à l'intérieur d'un cadre d'intervention structuré.

Le plan d'urbanisme respecte les contenus obligatoires prescrits à l'article 83 de la LAU, soit le fait qu'un plan d'urbanisme doit comprendre :

- 1^o les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité;
- 2^o les grandes affectations du sol et les densités de son occupation;
- 3^o le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.
- 4^o l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Le plan d'urbanisme s'inscrit par ailleurs dans un processus de planification intégrée. En effet, eu égard aux articles 59 à 59.4 de la LAU, il se veut conforme au *Schéma d'aménagement et de*

développement révisé de la MRC de Charlevoix, notamment aux orientations, aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire.

Le nouveau plan d'urbanisme numéro 444 remplace le plan d'urbanisme de la municipalité en vigueur depuis le 23 janvier 1990 (règlement numéro 198) et ses amendements.

2.5 Document annexe

Les annexes et les différents plans et cartes inclus au plan d'urbanisme font partie intégrante du plan d'urbanisme. Le plan des grandes affectations illustre les limites des principales vocations attribuées aux différentes parties du territoire de la municipalité.

On retrouve le **plan des grandes affectations du sol** à l'annexe 1 du plan d'urbanisme.

2.6 Interprétation des limites des affectations du sol

Les limites des affectations du sol coïncident habituellement avec les lignes suivantes :

- 1° les limites municipales ;
- 2° les lignes de propriétés, de lots, ou leur prolongement;
- 3° l'axe central (ou son prolongement) des voies de circulation, existantes ou proposées;
- 4° l'axe central des servitudes de services publics;
- 5° l'axe central des cours d'eau;
- 6° la ligne naturelle des hautes eaux;
- 7° la ligne de crête ou le pied de la pente du terrain dans le cas d'un talus;
- 8° la limite de la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- 9° la limite du périmètre d'urbanisation et des affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix.

Ainsi, une limite d'affectation qui suit approximativement une des lignes décrites ci-dessus est réputée coïncider avec cette dernière.

Les limites des affectations peuvent également être indiquées par une cote (distance) à partir d'une des lignes décrites ci-dessus.

2.7 Validité du règlement

Le Conseil municipal de Saint-Hilarion décrète le présent règlement dans son ensemble et également partie par partie, chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe et annexe par annexe de manière à ce que, si une partie, un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe, un sous-paragraphe ou une annexe de ce règlement était ou devait être déclaré nul par une instance compétente, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

2.8 Autres lois et règlements

Aucune disposition du présent règlement ne saurait soustraire ou limiter l'application d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral.

3 PRÉSENTATION ET PORTRAIT PHYSIQUE DU TERRITOIRE

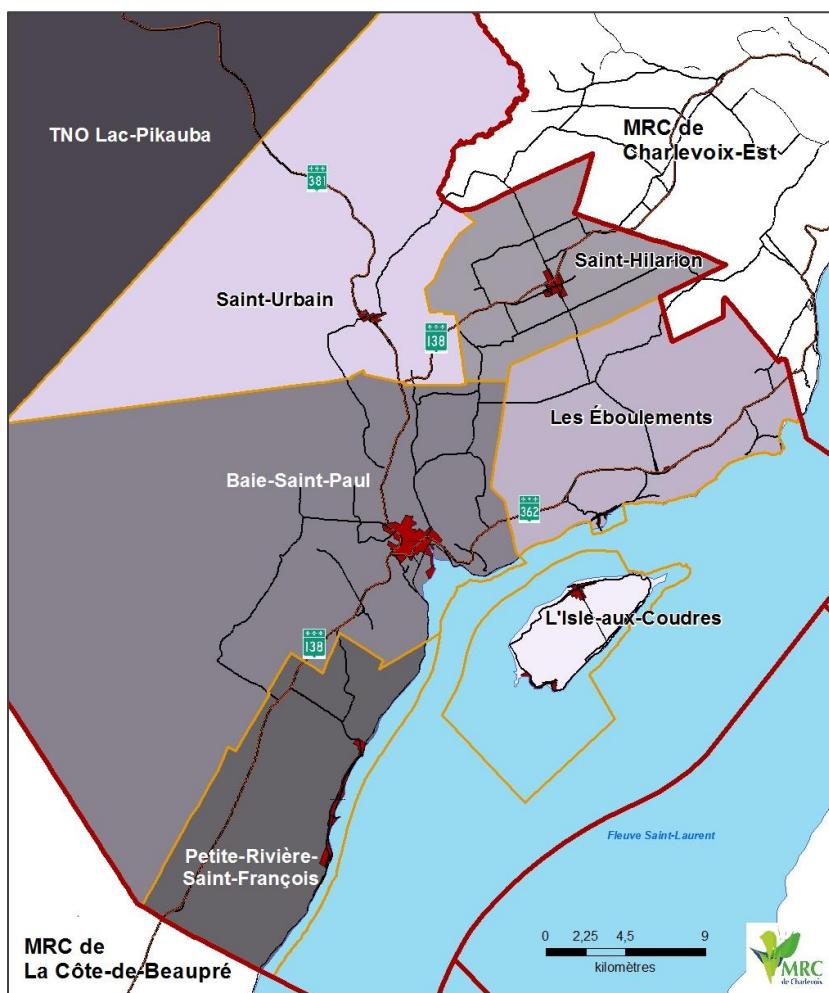
3.1 Localisation et description sommaire de la municipalité

Saint-Hilarion est l'une des six municipalités de la MRC de Charlevoix. Située à l'intérieur des terres, en pays de montagnes, elle offre une vue panoramique sur les massifs montagneux des Grands-Jardins et quelques percées vers le fleuve plus au sud. Son église surplombe le village et les terres environnantes et constitue un point de repère fort dans le paysage. Puisque la municipalité fut érigée en canton (régime anglais) pour répondre aux besoins de la colonisation, le territoire est quadrillé de nombreux rangs. Saint-Hilarion est la seule municipalité de Charlevoix à être subdivisée de cette manière.

Saint-Hilarion se situe dans la partie est de la MRC. Elle a l'avantage d'être au centre de la grande région de Charlevoix, traversée par la route nationale 138, à mi-chemin entre les deux pôles régionaux de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie.

Saint-Hilarion a une **superficie de 101,5 km²** (10 150 hectares) et une **population de 1 183 habitants¹**. De par sa vocation rurale et l'omniprésence de la zone agricole provinciale et de la forêt, elle est tournée vers l'agriculture et la foresterie depuis ses débuts. On retrouve à Saint-Hilarion actuellement plusieurs grandes entreprises agricoles qui sont principalement orientées vers l'élevage de porcs et de volailles. Au centre du village, une importante usine de sciage y est également implantée.

Carte 1: Situation géographique de la municipalité de Saint-Hilarion



¹ Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/16050/> [Page consultée le 17 mars 2015].

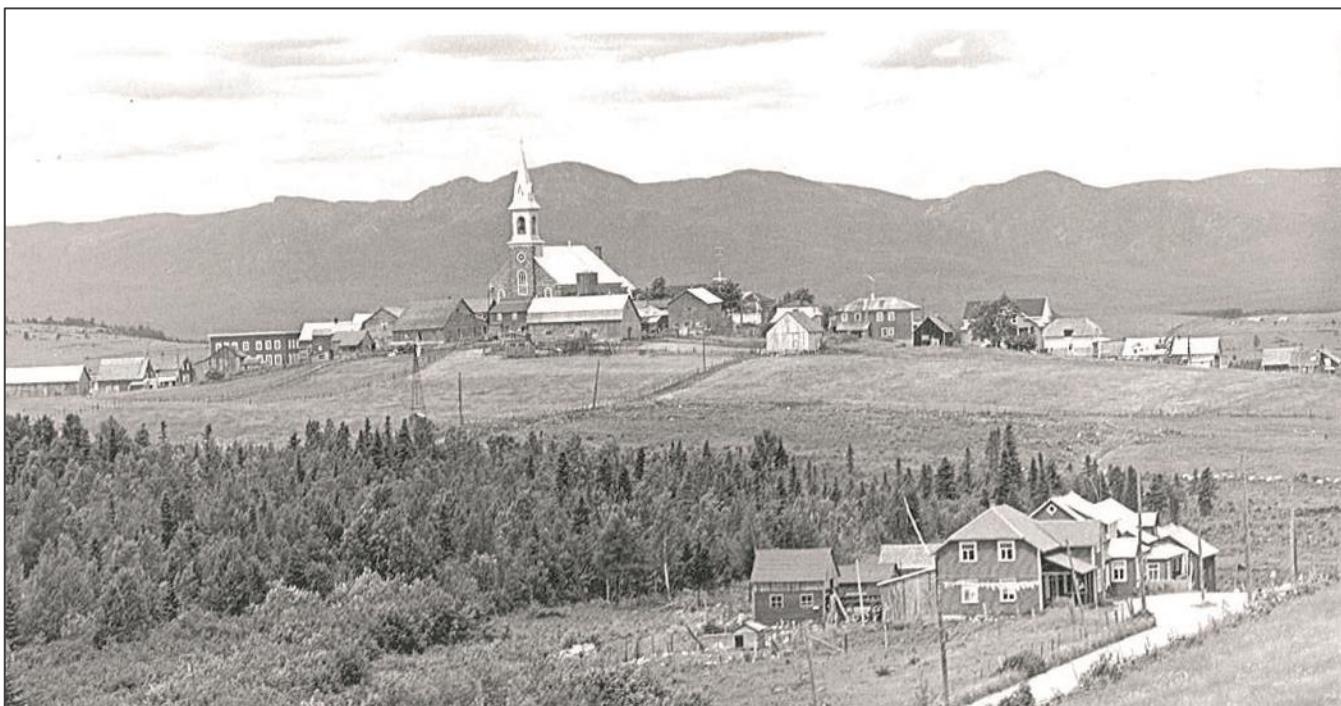
3.2 Historique

Le territoire de la municipalité actuelle de Saint-Hilarion a été ouvert au peuplement à partir de 1792. On nomme alors ce territoire Canton de Settrington. **En 1855, le canton sera constitué en municipalité.** Le nom de Settrington demeurera jusqu'en 1892 où il deviendra alors Saint-Hilarion. Le nom de Settrington avait été donné en souvenir d'un village du comté de Yorkshire, au nord de l'Angleterre. Le nom Saint-Hilarion viendrait quant à lui d'un moine austère des premiers siècles de la chrétienté et fait référence aux hivers hâtifs et rigoureux vécus dans la municipalité durant la période hivernale². **La paroisse religieuse sera érigée quant à elle en 1864.**

À l'origine, sa population se compose essentiellement d'agriculteurs. En effet, **les premiers habitants proviennent des villages voisins plus anciens et où les terres cultivables sont toutes occupées** (Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Les Éboulements, Saint-Agnès, etc.) Ils espèrent y trouver une terre pour y vivre et pouvoir demeurer dans la région. Les premiers colons s'y établissent surtout à partir des années 1830. Pour subvenir aux besoins des habitants, un moulin à farine est construit en 1845 sur le Gros ruisseau. Un moulin à carder est annexé par la suite (1925) au moulin existant. Le bâtiment est toujours existant aujourd'hui mais inactif.

photo : O.F.Q., Centre d'archives de Québec tirée du livre *Charlevoix - Des secrets bien gardés*, 2010.

Saint-Hilarion vers 1955



L'activité économique repose longtemps sur l'exploitation du bois, avec la mise en place de plusieurs moulins à scie, et sur l'industrie laitière, avec la construction d'une fromagerie, en 1899³.

² Commission de toponymie du Québec : http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/fiche.aspx?no_seq=56727
[Page consultée le 18 mars 2015].

³ Rosaire Tremblay, *Charlevoix - Des secrets bien gardés*, page 64, Les éditions GID, 2010.

La première chapelle, construite en bois, fut érigée en 1851. La construction de ce premier lieu de culte permit aux gens d'éviter de se rendre à l'église des Éboulements. La chapelle, et l'église qui la remplacera par la suite, sera la proie des flammes. L'église actuelle a été construite en 1925 et le presbytère, en 1869. Les deux premières écoles seront ouvertes en 1867.

La présence des terres agricoles qui ouvrent la vue vers de magnifiques paysages a fait de Saint-Hilarion un lieu reconnu par plusieurs artistes et folkloristes durant les années '30 à '50. Pensons notamment à A.Y. Jackson du «Groupe des Sept», le cinéaste Pierre Perreault qui y tournera un film sur la musique traditionnelle, les folkloristes Marius Barbeau et Luc Lacourcière qui recueilleront des contes de tradition orale et plus récemment, le peintre Vladimir Horik.

Sources des principales données historiques :

1. Site internet de la municipalité de St-Hilarion : <http://www.sainthilarion.ca/historique1a.html>
2. *Une histoire d'appartenance: Charlevoix*, Serge Lambert, Caroline Roy, Éditions GID, 2001
3. *Saint-Hilarion - Au temps d'Olivar Asselin*, Revue d'histoire de Charlevoix, mai 1995.

3.3 Identité et valeurs

Saint-Hilarion possède son emblème floral depuis 1999. C'est suite à un concours effectué auprès de la population que l'hémérocalle «Stella de oro» a été désignée emblème floral de la municipalité. Il s'agit d'une fleur vivace résistante, à la floraison abondante et comestible. Cette plante est la plus populaire des hémérocalles.

La présence d'un jardin important dans la municipalité permettant la visite et la vente de plusieurs variétés d'hémérocalles a aussi influencé le choix de l'emblème floral.



Photo : www.plantes-et-nature.fr

Les armoiries de Saint-Hilarion illustrent quatre (4) caractéristiques importantes de la municipalité:



La croix Située au point le plus haut de la municipalité, elle symbolise la Foi chrétienne.

Les arbres Ils représentent la forêt qui occupe une grande partie du territoire.

Les montagnes Elles rappellent la situation géographique de la municipalité.

Les champs labourés Ils reflètent l'agriculture, principale vocation de Saint-Hilarion.

3.4 Caractéristiques physiques du territoire

Saint-Hilarion est situé dans l'astroblème de Charlevoix. L'astroblème est le terme privilégié pour désigner les cicatrices laissées par l'impact de grosses météorites à la surface de la Terre.

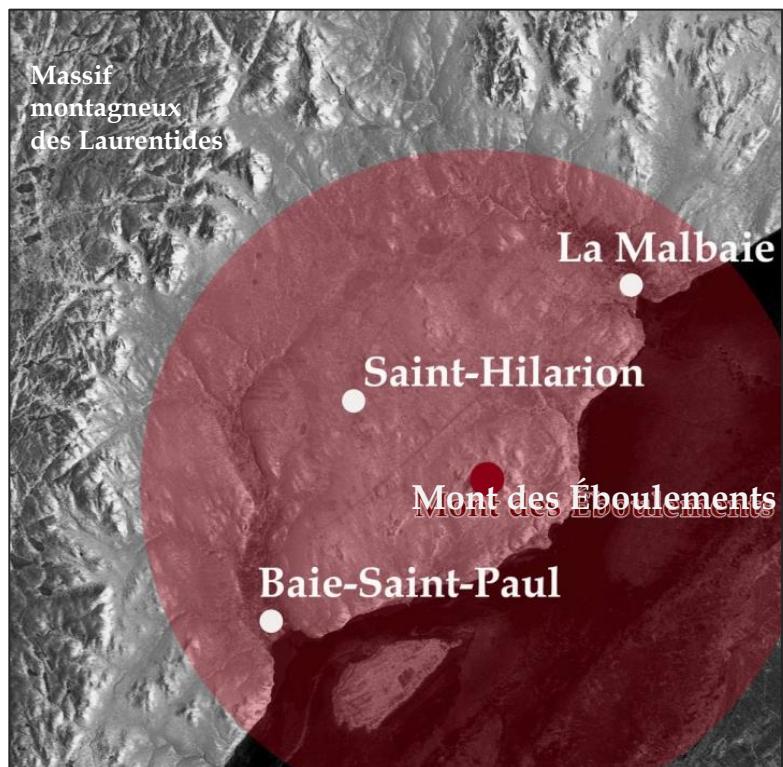
En effet, il y a environ 350 millions d'années, une météorite d'un diamètre estimé à 2 km s'est écrasée au centre de la région actuelle de Charlevoix, entaillant le massif montagneux des Laurentides. Sous la force de l'impact, le centre du cratère d'impact s'est rehaussé et a formé le mont des Éboulements qui culmine aujourd'hui à une altitude de 768 mètres⁴. Tout autour de ces plateaux montagneux, où l'on retrouve les municipalités de Saint-Hilarion et des Éboulements, s'est créé un réseau hydrographique dont les deux principaux cours d'eau sont les rivières du Gouffre et Malbaie. Les limites du cratère d'impact sont visibles de l'autre côté des vallées des rivières du Gouffre et Malbaie avec la présence du massif montagneux des Laurentides. Saint-Hilarion se situe quant à elle à 480 mètres d'altitude.

Le territoire actuel de Saint-Hilarion a donc été formé par l'impact du météorite sur le contrefort montagneux puis par la succession de différents phénomènes à travers le temps. Le retrait des glaces suite à d'anciennes périodes de glaciation est notamment visible par le dépôt de sable, de cailloux et de blocs de roche à certains endroits.

Beaucoup de terres agricoles de Saint-Hilarion sont reconnues d'ailleurs pour être bien fournies en roches. Les sols qui ont bénéficié de travaux d'améliorations sont le plus souvent propices à l'agriculture.

La municipalité de Saint-Hilarion est couverte presque entièrement par la zone agricole provinciale. Cette dernière est légèrement plus grande que la zone agricole présente dans les municipalités des Éboulements et de Baie-Saint-Paul. Par contre, pour Saint-Hilarion, la zone agricole couvre 98 % du territoire de la municipalité. En effet, celle-ci représente une superficie de 9 925 hectares sur une superficie municipale totale de 10 150 hectares. Seul le noyau villageois en est exclu.

Carte 2: Limites du cratère de Charlevoix



Photoradar : www.astroblemecharlevoix.org.
Réalisation : MRC de Charlevoix

⁴ Randonnées-Nature Charlevoix, Panneau d'interprétation de la montagne à la croix.

3.5 Paysage, famille paysagère et paysage visible

L'évolution du territoire de Charlevoix formé d'abord par les premières formations rocheuses, puis l'impact du météorite et les différentes périodes de glaciation et de retrait des glaces sont à l'origine du paysage naturel de la région. L'occupation du territoire s'est ensuite faite en fonction de la proximité de la ressource et de voies navigables ou de transport terrestre. Les premiers résidants de Charlevoix ont occupé ainsi les terres qui leur semblaient les plus favorables, à proximité du fleuve. Les paysages que nous observons aujourd'hui sont donc le résultat de la formation physique du territoire sur lequel les gens laissent leur trace que ce soit par leur occupation physique (maisons, granges, jardins, etc.), l'exploitation des sols et de la forêt, l'activité économique, etc.

Le paysage particulier, voire exceptionnel, de la région s'est vu attribuer le titre de Réserve mondiale de biosphère reconnue par l'UNESCO en 1988. La Réserve couvre un grand territoire. Elle englobe une grande partie des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est; de Petite-Rivière-Saint-François à La Malbaie (secteur Saint-Fidèle) en plus d'inclure les parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. La municipalité de Saint-Hilarion est entièrement couverte par le territoire de la Réserve.

En 2009, la firme RURALYS a réalisé une analyse des paysages de la région charlevoisienne. Dans le cadre de son mandat, une caractérisation des paysages a été réalisée. Celle-ci a permis d'identifier sept classes ou familles de paysage. Chacune de ces familles regroupe des caractéristiques physiques particulières. **La municipalité fait partie de la famille paysagère nommée Plateau-de-Saint-Hilarion.** Le paysage du *Plateau-de-Saint-Hilarion* touche quatre municipalités, soit; Saint-Hilarion, Saint-Urbain, Les Éboulements et Baie-Saint-Paul. Le paysage de Saint-Hilarion se caractérise par les éléments suivants :

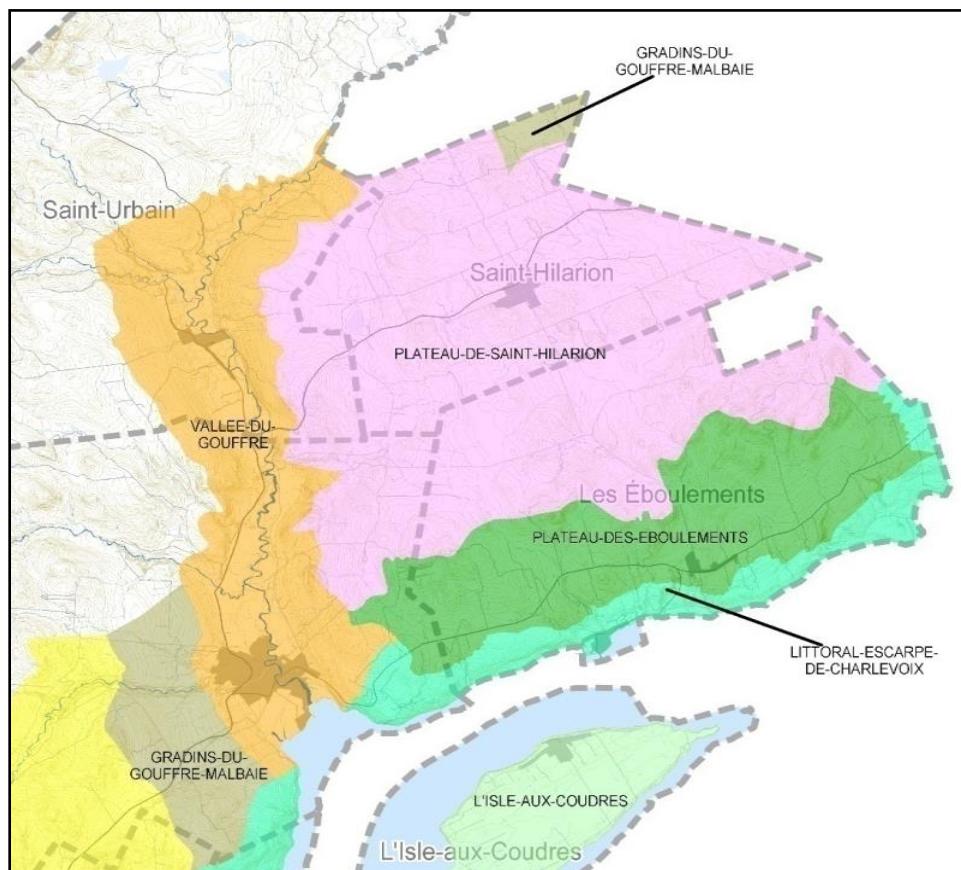
- Présence importante de la forêt et de l'agriculture;
- Topographie caractérisée par des collines rayonnant à partir du mont des Éboulements;
- Territoire développé, à l'origine, sous la forme d'un canton, contrairement au reste de la MRC découpé en seigneurie (*grandes bandes perpendiculaires entre le fleuve et les monts environnants*);
- Village construit au sommet d'un button. Il s'agit d'un élément fort dans le paysage, avec l'église qui domine les environs;
- Du côté nord, vue panoramique sur les montagnes de l'arrière-pays;
- Quelques traces encore visibles des premières occupations, dont un vieux moulin à farine et à carder (Moulin Simard; 1864) et des bâtiments résidentiels ou ruraux d'intérêt.

RURALYS a également évalué la vue à partir des principales routes de la région à l'aide de différentes valeurs et critères. Le résultat de cette évaluation a permis de diviser les tronçons routiers retenus en quatre catégories selon la valeur paysagère identifiée : de très élevée (1) à moindre (4).

À Saint-Hilarion, seuls les grands axes (route 138, chemins Cartier Nord et Sud) ont été analysés. Parmi ceux-ci, la portion du chemin Cartier Nord située entre le village et le rang V a reçu une appréciation plus

favorable, soit une valeur paysagère élevée (2). Par contre, certains rangs ou portions de routes rurales non évalués comme le rang du Moulin sont aussi reconnus dans le milieu comme offrant un cadre et des points de vue très intéressants, qu'il importe de préserver ou de mettre en valeur.

Carte 3: Grandes familles paysagères de la MRC de Charlevoix



Ruralys, 2010

Extrait de la carte insérée au SADR de la MRC de Charlevoix

Les paysages évoluent avec le temps. Cependant, certaines interventions humaines peuvent banaliser un paysage ou avoir un impact important sur celui-ci, tels que :

- le «sur-affichage»
- l'insertion ou la transformation de bâtiments dans un quartier ancien
- le développement immobilier en forêt et le long des grands axes routiers
- l'exploitation des ressources naturelles
- l'abandon de terres et de bâtiments agricoles anciens

Puisque la topographie particulière de la région offre une grande diversité de points de vue, une analyse visuelle fut réalisée en 2007 pour déterminer les bassins visuels. C'est-à-dire, les territoires théoriquement visibles à partir des principaux parcours ou des haltes fréquentés.

Les résultats indiquent que certaines parties du territoire de la municipalité (et les interventions qu'on y réalise) sont susceptibles d'être vues à partir des parcours ou des points de vue suivants : la route 138, la route 381, la côte Saint-Antoine, le sommet du Massif ainsi que le sommet du Mont du lac des Cygnes. Ainsi, les transformations, positives ou négatives, sur un territoire peuvent avoir de l'impact non seulement pour la municipalité concernée, mais également pour ses voisines.

4 PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

4.1 Population et emploi

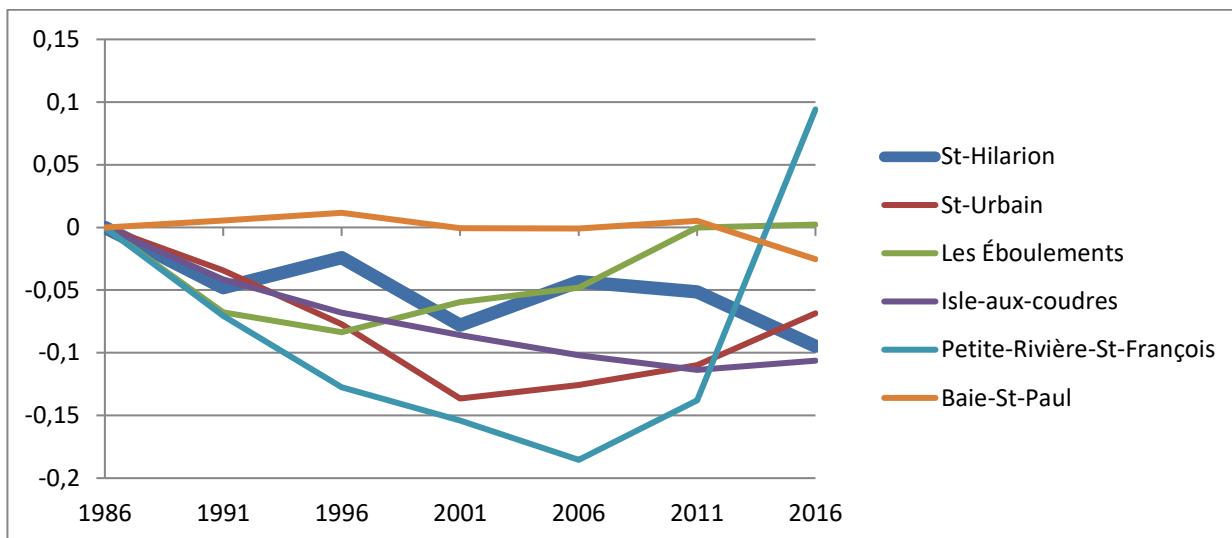
4.1.1 Démographie, familles et ménages

Selon le recensement fédéral de 2016, la population de la municipalité de Saint-Hilarion serait de 1127 résidents, ce qui représente près de 9% de la population totale de la MRC de Charlevoix.

De façon générale, la population de Saint-Hilarion a légèrement diminuée au cours des vingt dernières années, variant de 1 215 résidents en 1996 à 1 127 résidents en 2016. Plus récemment, entre 2006 et 2016, la population de Saint-Hilarion a diminué de 5% tandis que la population totale de la MRC de Charlevoix a diminuée d'environ 1,5% durant la même période de 10 ans.

Selon les prévisions à long terme de l'Institut de la statistique du Québec, la population de Saint-Hilarion devrait augmenter légèrement d'environ 6,7% sur vingt ans (de 2011 à 2031). Ces prévisions envisageaient une population de 1180 personnes à Saint-Hilarion en 2016 alors que le dernier recensement estime la population à 1127 résidents.

Graphique 1 – Variation de la population en pourcentage par rapport à 1986 dans les municipalités de la MRC de Charlevoix



Source des données : Sauf indication contraire, les données des tableaux proviennent de Statistique Canada.

L'analyse de l'évolution de l'âge d'une population permet de déceler des tendances en cours et ainsi mieux prévoir les enjeux futurs auxquels la municipalité devra faire face. **Comme partout au Québec, la tendance observée à Saint-Hilarion est au vieillissement de la population.** En effet, à Saint-Hilarion l'âge médian⁵ était de 38,5 ans en 2001 tandis qu'il se situe à 46,1 ans en 2016. Une augmentation de près de 20%, comparable à celle de la MRC, mais beaucoup plus élevée que celle observée à l'échelle de la province.

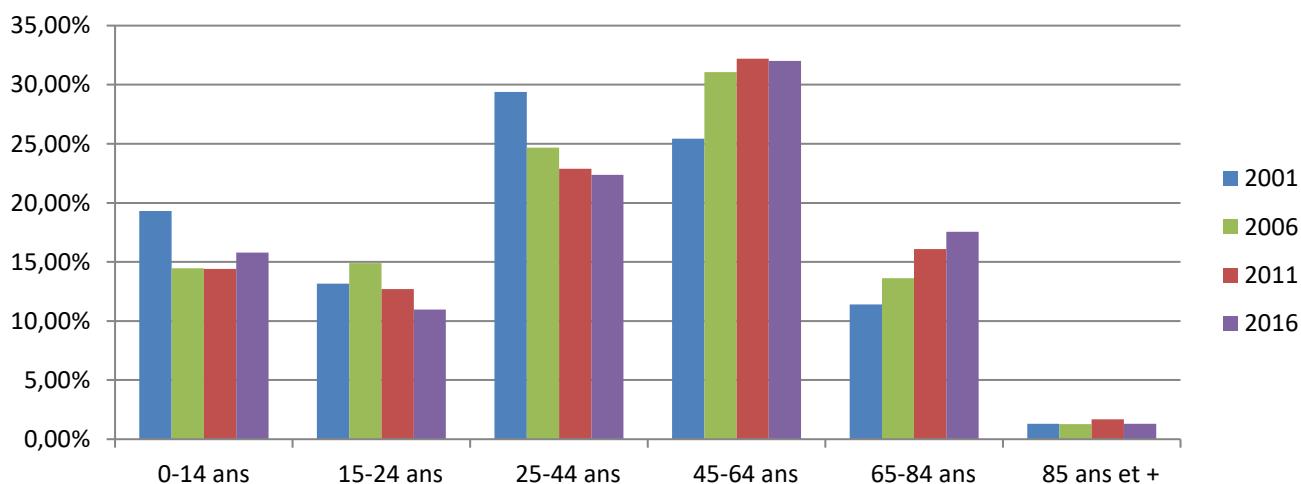
Fait positif : Malgré l'augmentation du vieillissement de la population de Saint-Hilarion au cours des quinze dernières années, l'âge médian des résidents demeure tout de même sous l'âge médian de la MRC de Charlevoix qui est de 52,8 ans. Ce qui signifie que la composition de la population de Saint-Hilarion, toute proportion gardée, est plus jeune que la composition de population de la MRC.

Tableau 1- Âge médian de la population 2001-2016, Saint-Hilarion

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016	Tendance
Saint-Hilarion	38,5	43,0	44,9	46,1	+19,7%	↑
MRC de Charlevoix	44	47,7	50,7	52,8	+20,0%	↑
Québec	38,8	41,0	41,9	42,5	+9,5%	↑

L'augmentation du vieillissement à Saint-Hilarion dans les dernières années s'explique par une présence accrue des 45-85 ans. Le graphique suivant illustre la part occupée par les différents groupes d'âge de 2001 à 2016. **On constate que la proportion de personnes âgées de moins de 44 ans tend à diminuer tandis que les personnes de plus de 45 ans sont de plus en plus nombreuses.**

Graphique 2 – Comparaison des grands groupes d'âge 2001-2016, Saint-Hilarion



⁵ L'âge médian représente le point où exactement la moitié de la population est plus vieille et l'autre moitié, plus jeune.

Enfants, adolescents et jeunes adultes

Plus en détail, les jeunes enfants (**0-4 ans**) sont plus nombreux en 2016 (60) comparativement à 2001 (50). Comme partout au Québec, les dernières années ont été marquées par un petit «baby-boom» qui a eu pour effet d'augmenter le nombre d'élèves dans les écoles. D'ailleurs, les projections établies par la commission scolaire pour l'école primaire Marie-Reine pour les deux prochaines années prévoient encore une légère hausse du nombre d'enfants inscrits. Pour l'année 2014-2015, 60 enfants fréquentent l'école. La capacité de l'établissement est de 80 enfants⁶.

Au niveau de l'ensemble des enfants d'âge primaire et secondaire (groupe des **5-14 ans**), on constate cependant une diminution du nombre d'individus. Les 5-14 ans représentaient 175 enfants en 2001; ils représentent 125 enfants en 2016. La part que ce groupe occupe dans la population est aussi moins importante qu'en 2001; elle est passée de 15,3% en 2001 à 10,9% en 2016.

Les **15-24 ans** englobent les jeunes gens qui sont susceptibles d'amorcer des études au niveau collégial ou universitaire ainsi que d'autres qui s'apprêtent à intégrer le marché du travail. En 2001, les 15-24 ans se composaient de 150 jeunes adultes. La part qu'ils occupent dans la population a légèrement diminuée depuis 2001, passant de 13% à 11% en 2016.

Il est aussi possible de suivre l'évolution d'un groupe d'individus à travers le temps. Cela peut permettre d'estimer le bilan migratoire pour ce groupe donné. Ainsi, en observant l'évolution de différents groupes d'âge, on constate principalement ce qui suit :

- En 2006, nous comptions 175 jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans. Cinq ans plus tard, en 2011, ce groupe maintenant âgé de 24-34 ans n'est plus représenté que par 125 personnes dans la municipalité. **Il s'agit d'une perte migratoire importante chez les jeunes adultes.** Après, cette perte migratoire tend à se stabiliser puisqu'en 2016 le groupe des 35 à 44 ans est estimé à 120 personnes.

Dans cette tranche d'âge, la diminution du nombre de jeunes peut être attribuable au fait que certains d'entre eux ont quitté la municipalité pour des études spécialisées ou supérieures ou encore, pour le travail à l'extérieur de la municipalité.

⁶ «Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017» et communication avec Mme Jessica Ouellet (4 mai 2015). Commission scolaire Charlevoix.

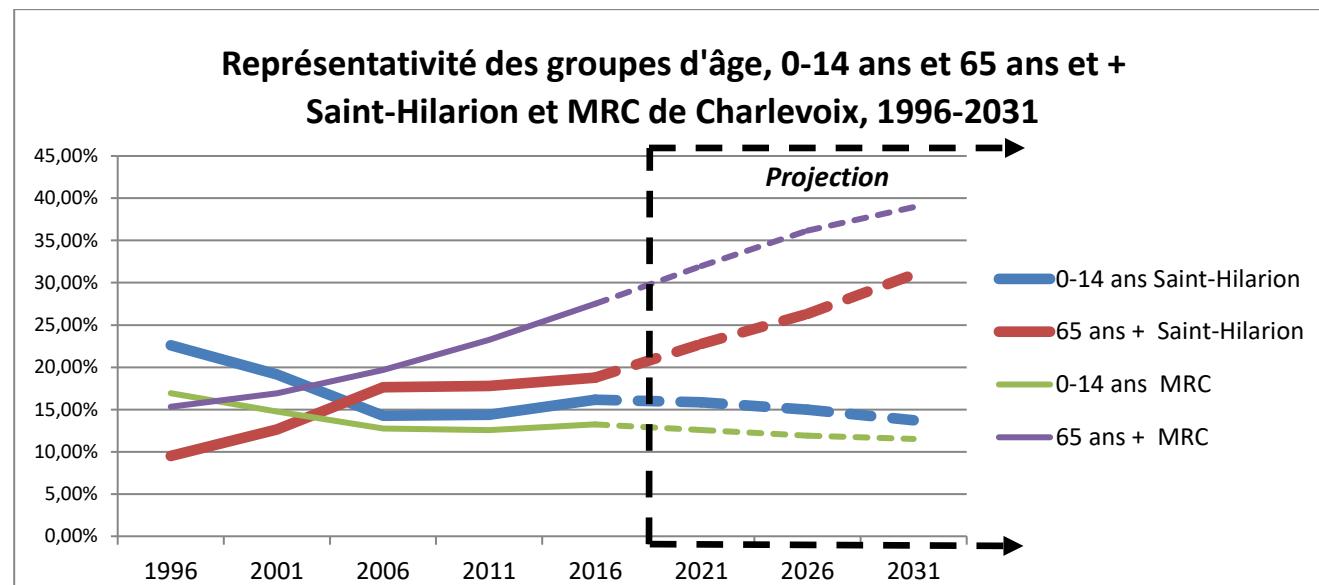
Adultes

On constate que la part occupée par le groupe des **25-44 ans** dans la population est de moins en moins importante. En effet, ce groupe se composait de 335 adultes en 2001; il diminue à 290 en 2006, en 2011 ils sont 270 et en 2016 nous comptons 255 adultes de 25 à 44 ans. Cela représente une baisse de 24% sur 15 ans. Globalement, la part que ce groupe occupe dans la population totale est aussi moins importante qu'en 2001; elle est passée de 29% en 2001 à 22% en 2016 (*voir graphique 2*).

Finalement, au niveau de l'évolution des **45 ans et plus** entre 2001 et 2016, on remarque qu'ils occupent une part de plus en plus importante de la population. En effet, les 45 ans et plus représentent plus de 50% de la population de la municipalité en 2016 tandis qu'ils occupaient une part de 38% en 2001.

À plus long terme, on anticipe une augmentation constante des résidents âgés de plus de 65 ans et une stabilité du nombre de jeunes (14 ans et moins), ce qui contribuera à creuser l'écart au fil des ans⁷. Ce phénomène devrait être observable à Saint-Hilarion tout comme dans la MRC de Charlevoix.

Graphique 3 – Représentativité des groupes d'âge



En bref, le vieillissement de la population posera des défis pour la municipalité, notamment en termes d'accessibilité, de logements et de services aux aînés. La perte de jeunes adultes et le recrutement de jeunes familles sont également des défis importants pour la municipalité.

⁷ Institut de statistique du Québec

Composition des ménages (logement privé occupé)

Dans les dernières décennies, on constate autant à Saint-Hilarion que dans la MRC une hausse du nombre de ménages. Entre 2001 et 2016, le nombre de ménages à Saint-Hilarion est passé de 420 à 482 soit une augmentation de 15%. Par contre, cette augmentation des ménages s'accompagne d'une diminution marquée du nombre de personnes par ménage. Cela veut donc dire qu'il y a de plus en plus de ménages ou de familles qui se composent d'une seule personne. On retrouve aussi de plus en plus de familles monoparentales.

Cependant, à Saint-Hilarion l'on retrouve un nombre moyen de personnes par ménage légèrement plus élevé que celui de la MRC, soit 2,3 personnes par ménage (2016) comparativement à 2,2 dans la MRC, pour la même période.

En 2016, les couples sans enfants sont maintenant majoritaires à Saint-Hilarion et représentent 32% des ménages, tandis que les couples avec enfants et les personnes seules représentent chacun 29% des ménages à Saint-Hilarion.

La situation diffère légèrement au niveau de la MRC, où l'on retrouve une part plus importante de ménages formés d'un couple sans enfants (34%) et de personnes vivant seules (34%) alors que les couples avec enfants ne représentent que 24% des ménages à l'échelle de la MRC.

Tableau 2 - Variation du nombre de ménages, St-Hilarion et MRC, 1991-2016

		2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016	Tendance
St-Hilarion	Nombre de ménages	420	455	466	482	14.8%	
	Nombre de personnes par ménages	2.7	2.6	2.5	2.3	-14.8%	
MRC de Charlevoix	Nombre de ménages	5115	5420	5698	5781	13.0%	
	Nombre de personnes par ménages	2.5	2.3	2.3	2.2	-12.0%	

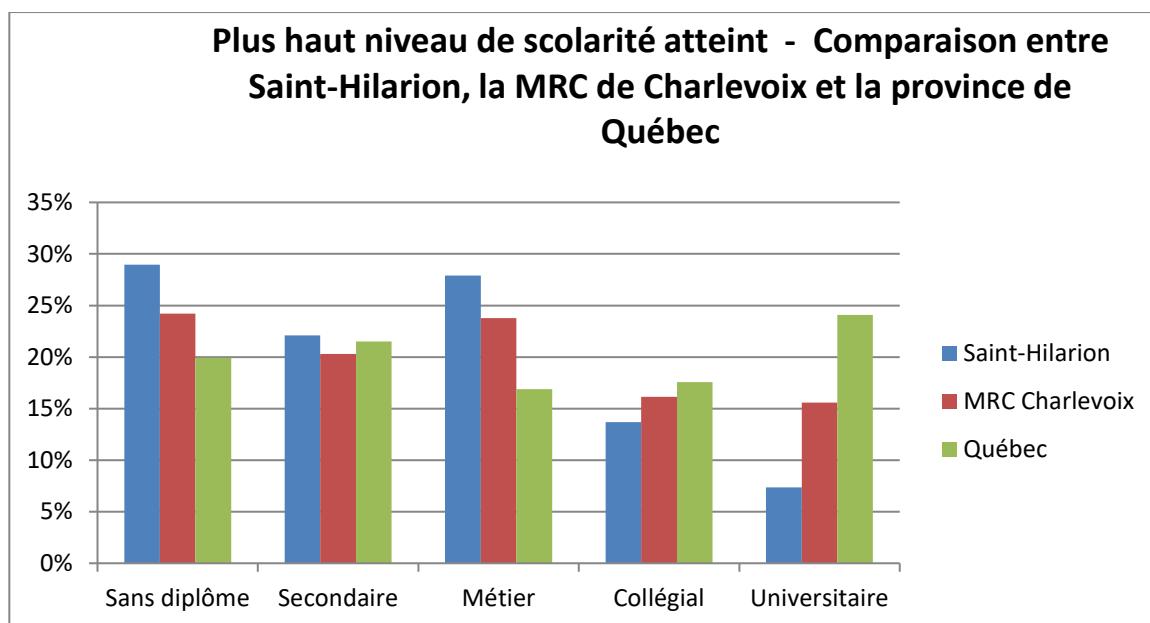
Donc, Saint-Hilarion suit sensiblement les mêmes tendances que la MRC de Charlevoix au niveau de la croissance du nombre de ménages et de la diminution du nombre moyen de personnes par ménage. Cependant, toute proportion gardée, Saint-Hilarion regroupe une part plus importante de ménages composés d'un couple avec enfants (29%) que le reste de la MRC (24%).

4.1.2 Scolarité et profession

Le niveau de scolarité est défini par le plus haut certificat obtenu par la personne. Variant de l'absence de diplôme au doctorat, le niveau de scolarité atteint est généralement lié à la qualité de vie de la population. Plus particulièrement, le niveau de scolarité est généralement associé à des revenus plus élevés et constants.

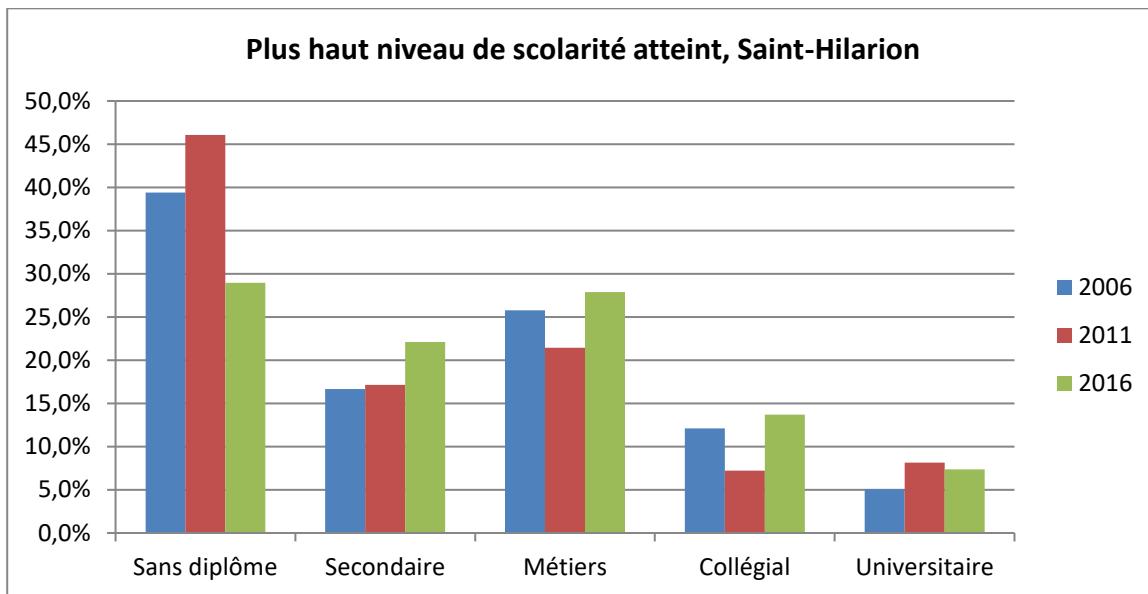
À Saint-Hilarion, on constate que le pourcentage de personnes sans diplôme est significativement plus élevé que dans l'ensemble de la MRC et du Québec. La part de personnes possédant un diplôme collégial ou universitaire y est aussi plus faible. On remarque qu'une part importante de la population de la municipalité (+25%) possède un diplôme de métier. Cette part est légèrement supérieure à la tendance régionale (MRC) et au-dessus de la tendance québécoise. On remarque ainsi une disparité dans le niveau de scolarité de Saint-Hilarion, où le niveau de scolarisation est généralement plus faible que dans la MRC de Charlevoix et au Québec.

Graphique 4 – Plus haut niveau de scolarité atteint, 2016



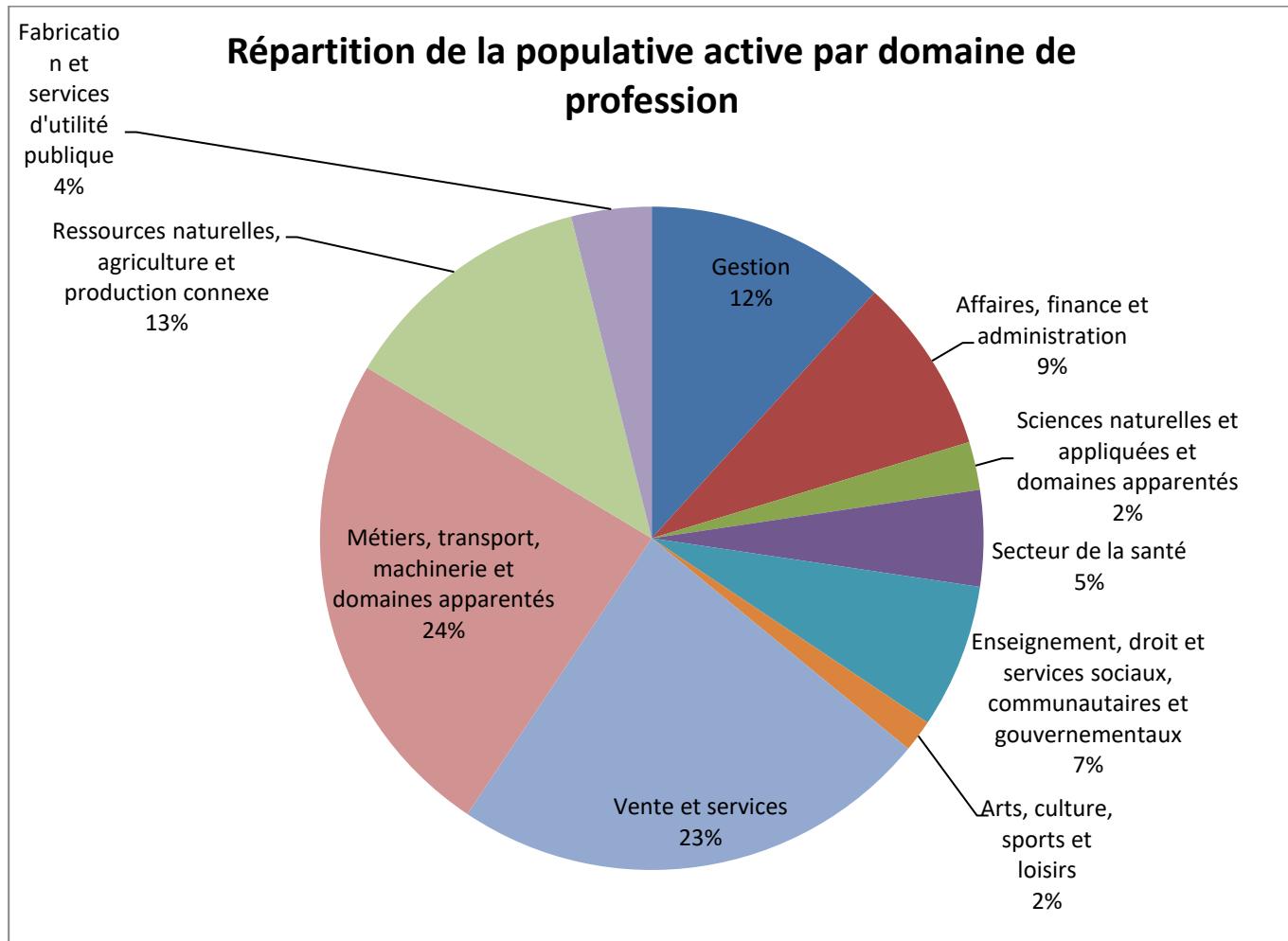
Il semblerait toutefois que le niveau de scolarisation de Saint-Hilarion s'améliore au fil du temps. Le graphique 5 nous permet d'observer une tendance à la hausse du niveau de scolarisation de la population de Saint-Hilarion. On remarque une augmentation de l'ensemble des diplômes entre 2006 et 2016, au détriment de la population sans aucun diplôme. Les diplômes obtenus d'une école des métiers constituent le niveau de scolarité qui regroupe le plus grand nombre de personnes et cette tendance semble être à la hausse. Quant aux diplômés d'études postsecondaires, leur augmentation est faible et ne semble pas être une tendance marquée.

Graphique 5 – Plus haut niveau de scolarité atteint, comparaison 2006-2016



Les principales professions des résidents sont la *vente et services* et les *métiers, transports et machinerie*. À elles seules, ces deux catégories comptent pour 45% des professions exercées. Les professions liées aux ressources naturelles, à l'agriculture et productions connexes ainsi qu'à la gestion sont deux autres secteurs d'activités qui regroupent le plus grand nombre de travailleurs. Ainsi, les professions exercées par la population de Saint-Hilarion sont principalement issues du domaine de l'industrie et de l'exploitation des ressources naturelles.

Graphique 6 – Répartition de la population active par domaine de profession



On dénombre aussi une bonne proportion de travailleurs autonomes qui demeurent à Saint-Hilarion. La proportion des travailleurs autonomes (22 %) est largement supérieure à celle observée dans la MRC (12,6 %) et est près de deux fois supérieure à la proportion de la province (11,4 %).

À la lumière des données concernant la scolarité et les principales professions exercées (voir Figures 4, 5 et 6), il semble y avoir une corrélation entre le niveau de scolarité de la population de Saint-Hilarion et les principaux domaines d'activités que l'on retrouve dans la municipalité.

En effet, la présence d'entreprises spécialisées dans les transports, la machinerie, la transformation du bois et la construction peuvent créer de nombreux emplois qui nécessitent des compétences et aptitudes habituelles acquises grâce à l'obtention d'un diplôme d'une école de métier. Ainsi, la population locale peut être plus portée à poursuivre des études de cette nature et la disponibilité d'emplois peut également attirer des travailleurs présentant ce niveau de scolarisation.

4.1.3 Emploi et revenu

Les revenus sont généralement moins élevés à Saint-Hilarion que dans la MRC et dans l'ensemble du Québec, et ce, tant pour les ménages que pour les particuliers (voir tableau ci-dessous). De plus, il existe une forte disparité entre le revenu moyen des hommes et celui des femmes. En 2015, à Saint-Hilarion, le revenu moyen des hommes était de 41 488 \$ tandis qu'il était de 24 616 \$ chez les femmes. Ainsi, pour chaque dollar gagné par un homme, une femme en gagnait 0,59 \$. Cette importante disparité semble être directement liée à un salaire moins important chez les femmes puisque le nombre de femmes et d'hommes n'ayant pas travaillé au cours de l'année 2015 est égal. De plus, les femmes ont en moyenne travaillé un nombre de semaine plus important (41,7) que les hommes (38,4).

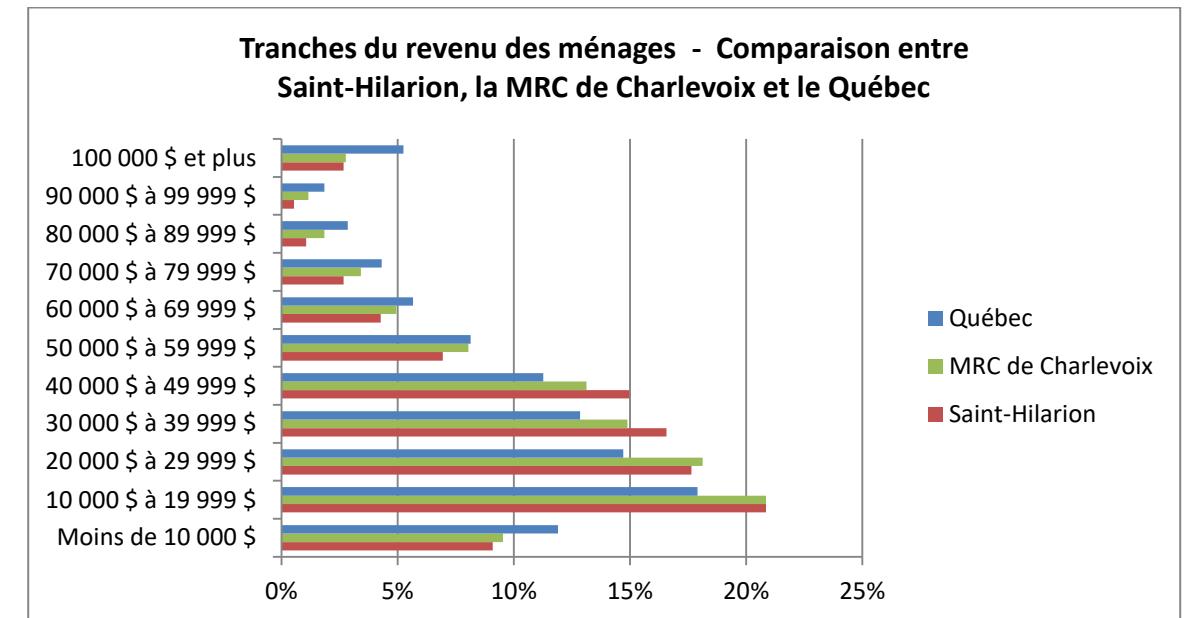
Tableau 3 – Revenu moyen des particuliers (15 ans et plus) et des ménages, 2015

	Saint-Hilarion	MRC Charlevoix	Québec
Particuliers	33 792 \$	37 163 \$	42 546 \$
Ménages	65 789 \$	68 669 \$	77 306 \$

Le graphique suivant indique que plus de la moyenne des ménages (56 %) de la municipalité ont un revenu de 65 000 \$ et moins. Ce ratio est semblable à celui de la MRC de Charlevoix (59%). Par contre, plus précisément, la proportion de ménage qui gagne un revenu se situant entre 20 000\$ et 40 000\$ est plus élevé à Saint-Hilarion (28%) que dans la MRC (21%). À l'inverse, la proportion de ménage disposant d'un très faible revenu (0\$-20 000\$) est nettement moins élevée à Saint-Hilarion (3%) que dans la MRC (16%) ou dans la province (16%).

Finalement, la municipalité de Saint-Hilarion compte proportionnellement moins de ménages déclarant un revenu supérieur à 60 000\$ (11%) comparativement à la MRC (14%) et à la province (20%).

Graphique 7 – Tranches du revenu des ménages, 2016



4.1.4 Indicateurs économiques

Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage

Le taux d'activité réfère à la proportion de la population active (en emploi ou à la recherche d'un) sur l'ensemble de la population âgées de 15 ans et plus. Depuis 2001, le taux d'activité de la population de Saint-Hilarion est instable, mais semble suivre une tendance à la hausse.

Pour cette même période, le **taux d'emploi**, qui réfère au pourcentage de la population disposant d'un emploi par rapport au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus a progressé plus rapidement à St-Hilarion que pour l'ensemble de la MRC et le Québec. Le taux de Saint-Hilarion est désormais supérieur à celui de la MRC de Charlevoix, et presqu'égal à celui de la province.

Finalement, le **taux de chômage**, qui réfère au pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active, est instable. Alors qu'il a connu une forte diminution entre 2001 et 2011, le taux a augmenté de 10 % entre 2011 et 2016. Contrairement à la MRC de Charlevoix et à la province où le taux est à la baisse, le taux de chômage de Saint-Hilarion est à la hausse.

Tableau 4 - Taux d'activité

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016 (points de %)	Tendance
St-Hilarion	52 %	61 %	53 %	67 %	+ 15 %	
MRC	57 %	57 %	58 %	57 %	0 %	<i>stable</i>
Québec	64 %	65 %	67 %	64 %	0 %	<i>stable</i>

Tableau 5 - Taux d'emploi

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016 (points de %)	Tendance
St-Hilarion	47 %	56 % ⁸	50 %	58 %	+ 11 %	
MRC	50 %	51 %	53 %	51 %	+ 1 %	<i>stable</i>
Québec	59 %	60 %	62 %	60 %	+ 1 %	<i>stable</i>

Tableau 6 - Taux de chômage

	2001	2006	2011	2016	Variation 2001-2016 (points de %)	Tendance
St-Hilarion	11 %	7 %	5 %	15 %	+ 4 %	
MRC	13 %	10 %	9 %	10 %	- 3 %	
Québec	8 %	7 %	8 %	7 %	- 1 %	<i>stable</i>

⁸ La hausse du taux peut être attribuable à une conjoncture favorable. Jusqu'en 2006, la scierie (principal employeur de la municipalité) fonctionnait sur trois quarts de travail. Ensuite, il y a eu des fermetures temporaires de l'usine.

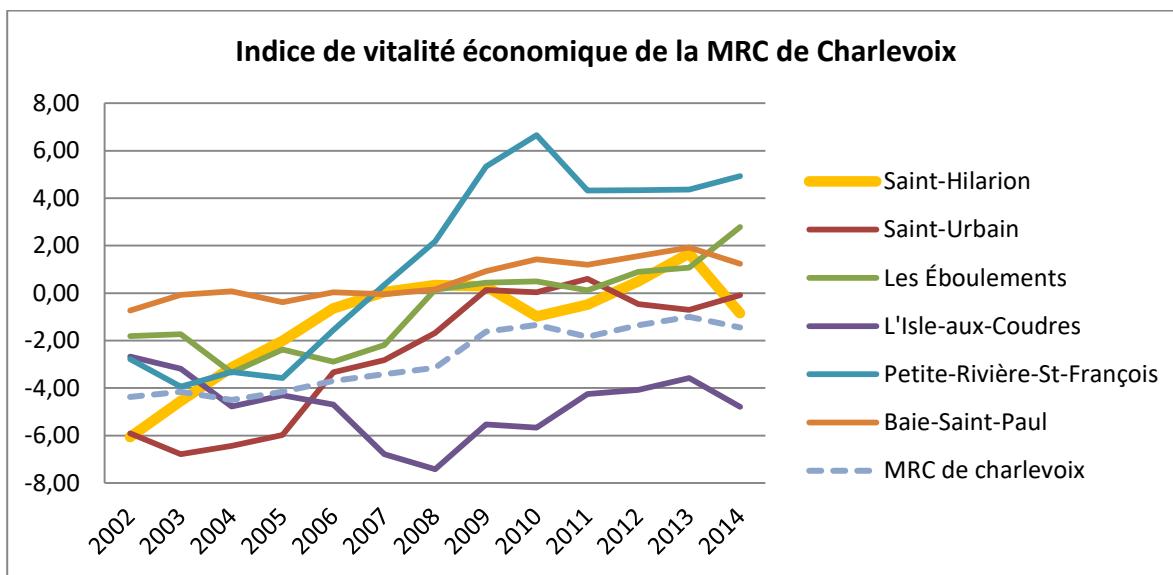
Indice de vitalité économique

L'indice de vitalité économique est un outil de connaissance développé par l'institut de la statistique du Québec à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour déterminer le niveau de dévitalisation des municipalités du Québec afin de moduler la répartition des montants ajoutés au [Fonds de développement des territoires](#) en 2018 et en 2019.

L'indice a été calculé pour les années 2002 à 2014 et il repose sur trois indicateurs qui représentent chacun une dimension importante de la vitalité économique d'un territoire, soit :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus);
- le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans).

Graphique 8 – Évolution de l'indice de vitalité économique de la MRC de Charlevoix



Source des données : MAMOT,

Selon cet indice, la municipalité de Saint-Hilarion a connu une amélioration générale de sa vitalité économique de 2002 à 2014. Une baisse est néanmoins observable entre 2013 et 2014, dernière année compilée par le MAMOT. La situation de Saint-Hilarion est comparable à la plupart des municipalités de la MRC de Charlevoix à l'exception de Petite-Rivière-Saint-François qui possède l'indice le plus élevé en 2014 et L'Isle-aux-Coudres qui affiche l'indice de vitalité le moins élevé.

4.2 Habitation et immeubles

4.2.1 Type de bâtiments et occupation

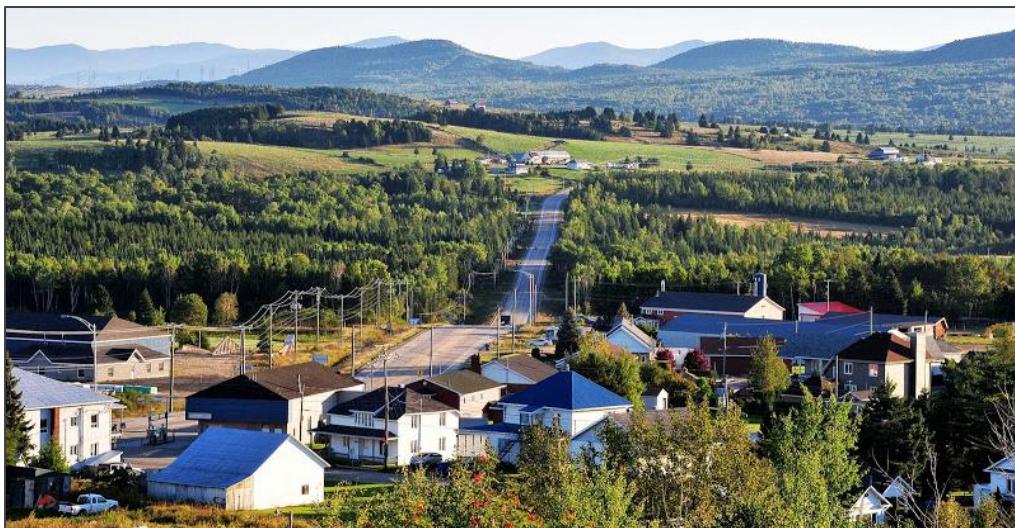
On retrouve, au rôle d'évaluation foncière de 2015 de la municipalité, **541 unités d'évaluation de type résidentiel⁹ réparties sur tout le territoire**. Ces unités sont des propriétés où sont implantés des bâtiments dont l'usage principal est résidentiel. De ce nombre, **428 unités d'évaluation correspondent majoritairement à des habitations permanentes**. Seul le groupe «maisons mobiles, roulettes» pourrait comprendre des résidences secondaires parmi celles-ci.

Les unités résidentielles permanentes se répartissent ainsi :

- **86 % de ces unités sont des résidences avec un seul logement**, soit 367 bâtiments.
Ce résultat exclut les maisons mobiles.
- **8 % de ces unités sont des bâtiments qui offrent plusieurs logements**, soit 35 immeubles.
Ils ont majoritairement deux ou trois logements. Cela inclut notamment la résidence Olivar-Asselin ainsi que la Résidence des Monts.
- **6 % de ces unités sont des maisons mobiles ou des roulettes**, soit 26 bâtiments.

On retrouve également sur le territoire:

- **61 unités résidentielles dont l'utilisation est saisonnière** : «chalet ou maison de villégiature»
- **52 bâtiments de type «camp forestier»**

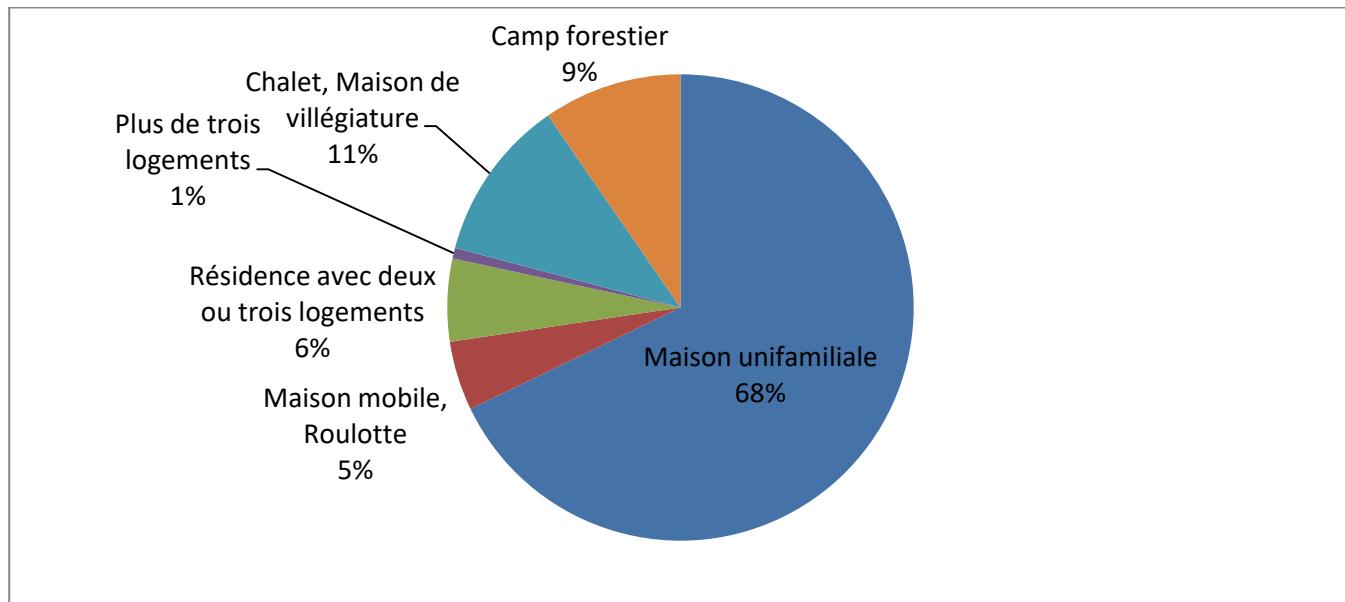


Sortie du village de St-Hilarion en direction nord par la route 138

Photo : Pierre Rochette, site internet de Saint-Hilarion

⁹ Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2015 de la municipalité de Saint-Hilarion, MRC de Charlevoix.

Graphique 9 – Représentation des types d'unités résidentielles (permanentes et saisonnières) à Saint-Hilarion



Source des données : Rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix, 2015

Les résidences permanentes sont un peu plus nombreuses à l'intérieur du périmètre urbain (village) que dans le territoire rural.

- **Plus de la moitié des résidences permanentes d'un seul logement, soit 57%, se situent dans le périmètre urbain.** Il s'agit de 214 résidences unifamiliales et de 11 maisons mobiles.
Une trentaine de bâtiments de plus d'un logement y sont également présents.
- **On retrouve dans le territoire rural environ 170 résidences permanentes.** À cela s'ajoutent également quelques résidences de fermes, non comptabilisées au niveau des unités résidentielles, parce que rattachées aux bâtiments et à l'usage agricole.
Parmi ces 170 résidences se trouvent une quinzaine de maisons mobiles ou roulettes.
Quelques bâtiments résidentiels permanents possédant plus d'un logement sont aussi présents en territoire rural.
- On retrouve également en territoire rural une soixantaine de chalets ainsi qu'une cinquantaine de camps forestiers ou abris sommaires.

Les résidences permanentes sont occupées en majorité par leur propriétaire. Ainsi, 81% des résidents possèdent le logement dans lequel ils habitent. Cette tendance est légèrement à la baisse depuis 2001 (84 % en 2001 vs 81% en 2011). Le taux de possession du logement est cependant supérieur à celui rencontré dans la MRC en 2011 qui est de 75%. Dans la province ce taux est de 61%.

4.2.2 Période de construction

On remarque une proportion importante de logements construits avant 1960. Cette part est d'ailleurs plus importante à Saint-Hilarion que dans la MRC ou la province.

Au niveau des nouvelles constructions résidentielles, quatre (4) permis sont délivrés en moyenne par année depuis 1990. La plupart des permis (88%) sont délivrés pour la construction d'une résidence principale. Il est à noter que **2014 a été une année exceptionnelle, avec l'émission de dix (10) permis de nouvelle construction**, dont six (6) étaient pour la construction d'une résidence permanente.

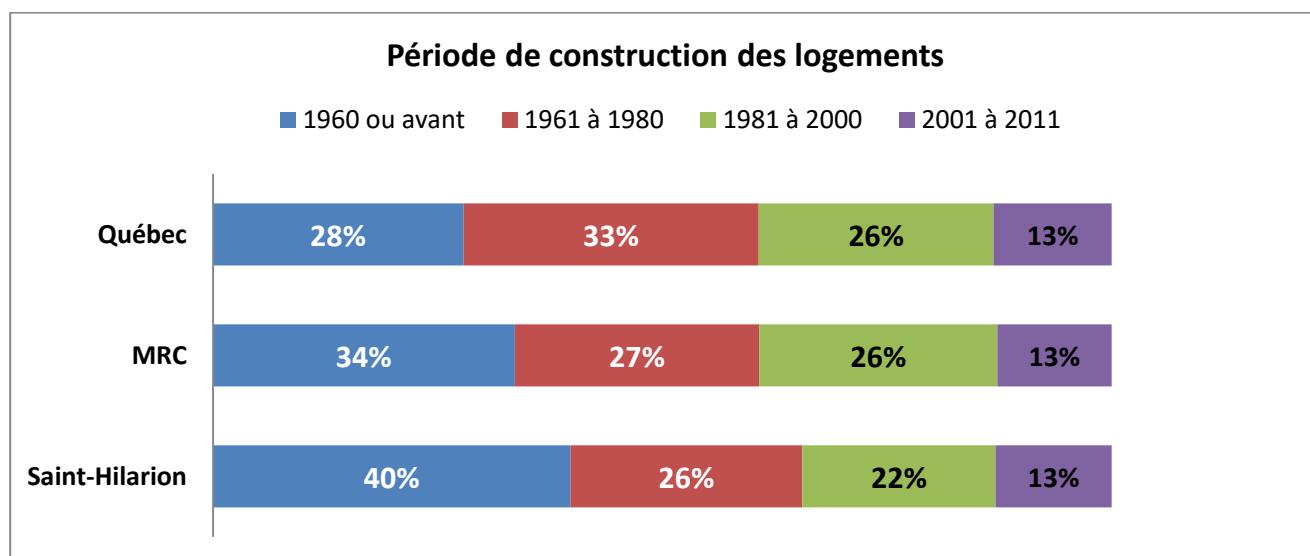


Le récent développement résidentiel de la montagne amorcé en 2009 est un facteur important, responsable de cette hausse. Le projet domiciliaire dont la municipalité était le promoteur offrait des terrains abordables au village. Il ne reste plus de terrains disponibles actuellement.

Développement de la montagne

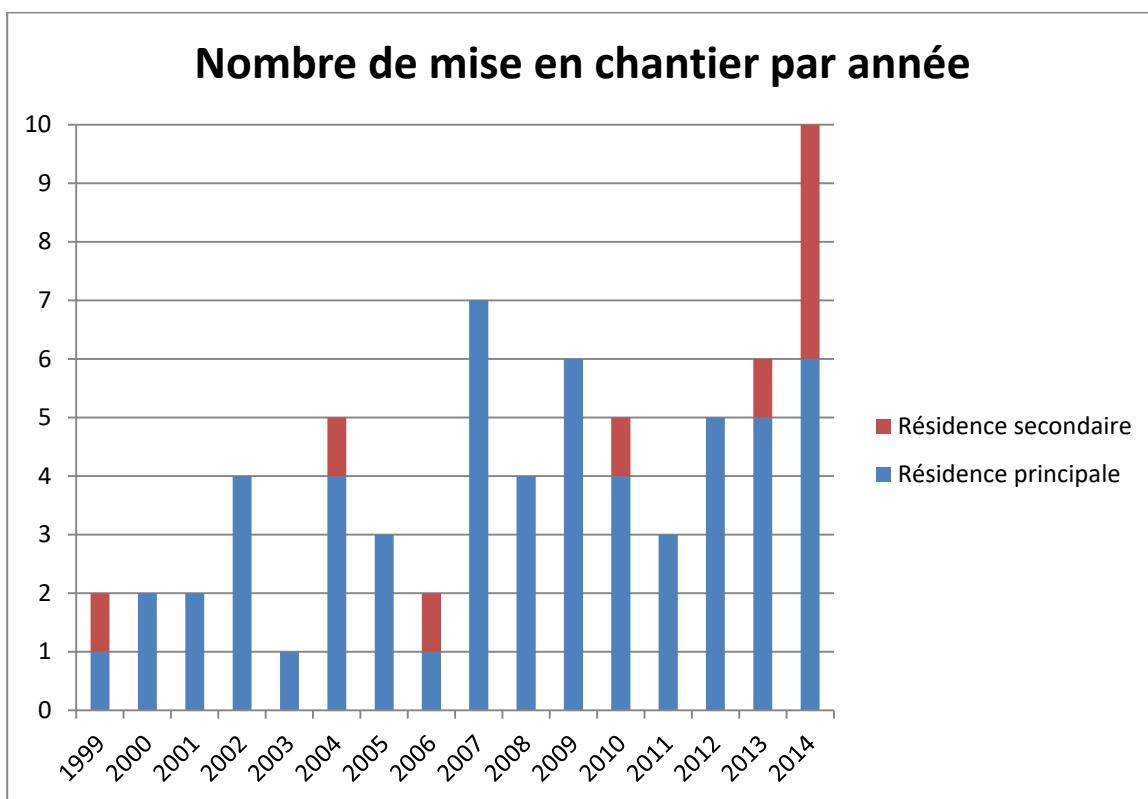
Photo : Pierre Rochette, site internet de Saint-Hilarion

Graphique 10 – Période de construction des logements de Saint-Hilarion, de la MRC et de la province



Source des données : Rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix

Graphique 11 – Nombre de mises en chantier par année selon le type de résidence (principale et secondaire)



Source des données Compilation réalisée à partir du logiciel de permis 4D, MRC de Charlevoix

4.2.3 Valeur moyenne des propriétés et taux d'effort

La valeur des résidences a connu une hausse dans les dernières années à Saint-Hilarion comme dans la MRC. La hausse de la valeur moyenne d'une résidence à Saint-Hilarion est particulièrement importante depuis 2011.

En effet, avant 2011, la hausse de la valeur des résidences à l'intérieur d'une période de cinq ans variait entre 12% et 19%. Or, entre 2011 et 2015, la valeur moyenne des résidences a grimpé de 61% dans la municipalité, passant de 69 320\$ en 2011 à 111 240\$ en 2015. Cette valeur est basée sur la valeur foncière des bâtiments unifamiliaux¹⁰ inscrits au rôle d'évaluation. Elle ne comprend pas la valeur du terrain.

Pour les immeubles résidentiels (résidence + terrain), la tendance est donc similaire. **En 2015, la valeur moyenne d'un immeuble résidentiel unifamilial à Saint-Hilarion est de 132 140 \$, en hausse de 66% par rapport à 2011¹¹.**

¹⁰ Les bâtiments unifamiliaux sont les résidences unifamiliales et les maisons mobiles.

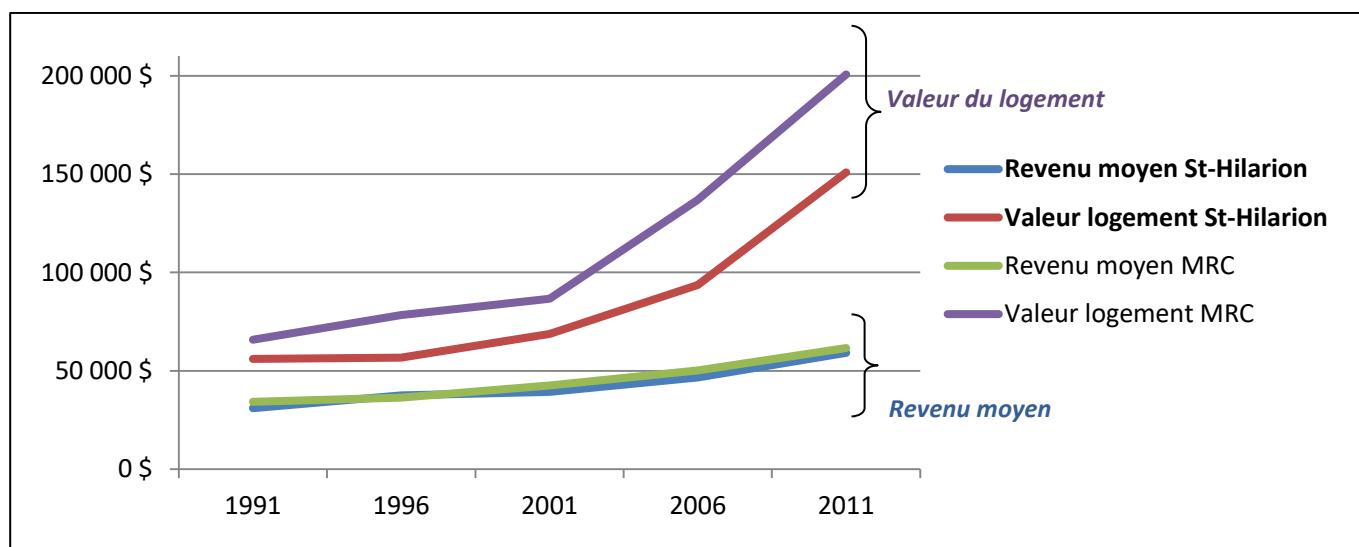
¹¹ En 2011, la valeur moyenne d'un immeuble résidentiel unifamilial (maison et maison mobile combinées) était de 79 619\$.

On constate également que la valeur moyenne des logements a augmenté de façon beaucoup plus importante que l'augmentation connue pour le revenu moyen des résidents de Saint-Hilarion.

Ainsi, en 2011, la valeur moyenne des logements dans la municipalité représente 2,6 fois le revenu moyen des ménages. Ce ratio est cependant inférieur à celui de la MRC où la valeur des logements équivaut à 3,3 fois le revenu moyen des ménages. **Saint-Hilarion possède ainsi un parc immobilier «relativement abordable» comparativement au reste de la MRC.**

Plus en détail, en 2011, le montant moyen alloué au paiement d'un logement à Saint-Hilarion est de 405\$/mois pour un locataire et de 652\$/mois pour un propriétaire. En comparaison, il est de 501\$/mois pour un logement loué et de 690\$/mois pour un logement possédé dans la MRC de Charlevoix.

Graphique 12 – Évolution des revenus moyens des ménages et de la valeur moyenne des logements, Saint-Hilarion vs MRC de Charlevoix



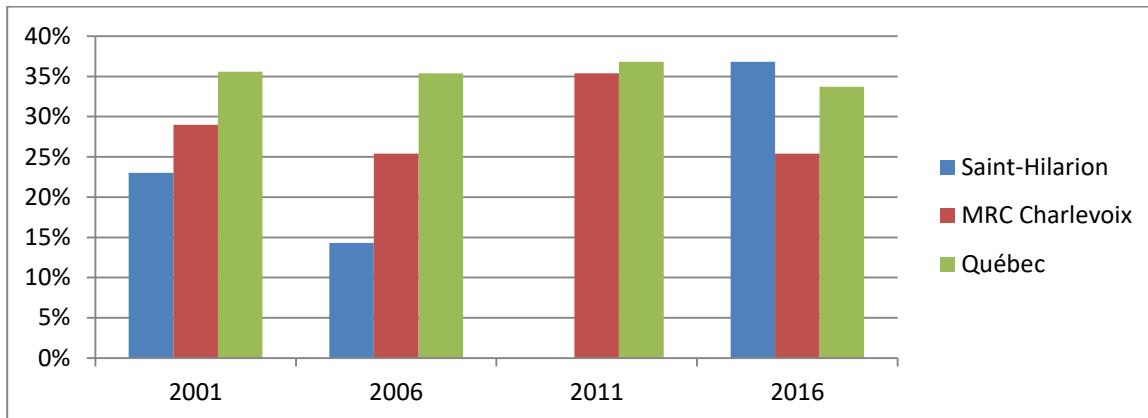
Source des données : Rôle d'évaluation de la MRC de Charlevoix et Statistiques Canada

Taux d'effort

Malgré la valeur des logements qui demeure sous la valeur moyenne de la MRC, il n'en demeure pas moins que les coûts reliés au logement sont de plus en plus importants. L'effort ou la part consacrée à cette dépense peut représenter un poids important pour certains ménages. Le taux d'effort correspond au pourcentage de ménages qui consacrent plus de 30% de leurs revenus pour se loger.

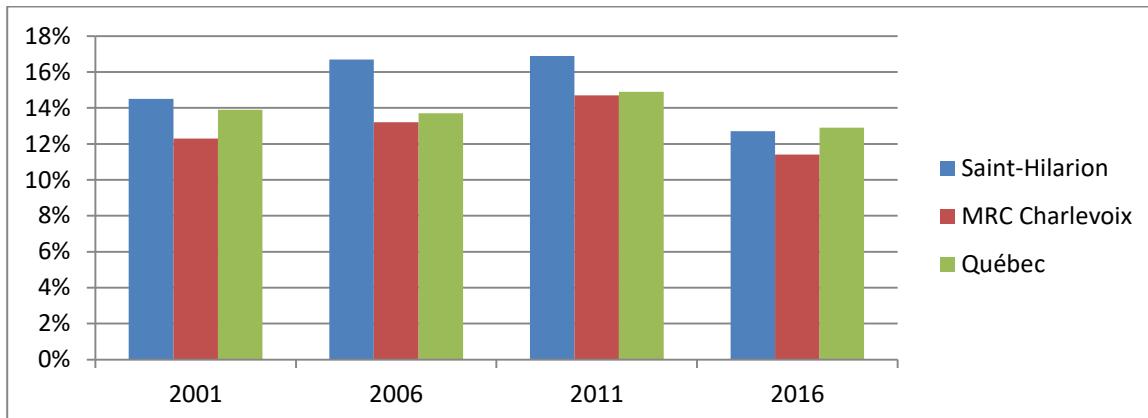
L'analyse des données de 2001, 2006, 2011 et 2016 montre que les locataires ont un taux d'effort plus élevé que les propriétaires. À Saint-Hilarion, le taux d'effort était plus élevé ou égal aux moyennes de la MRC de Charlevoix et du Québec. Le nombre de locataires qui consacrent 30% et plus de leurs revenus à leur logement varie grandement au fil des ans et a **connu une forte augmentation entre 2006 et 2016**.

Graphique 13 : Taux d'effort des locataires de 2001 à 2016¹²



Le taux de propriétaires qui allouent plus de 30% de leur revenu aux dépenses liées au logement est à la baisse. Précisons que la majorité des résidents de Saint-Hilarion sont propriétaires de leur maison. Cette proportion de propriétaires (12,7 %) aux prises avec un taux d'effort qui dépasse 30% en 2016 est supérieure à la part rencontrée dans la MRC de Charlevoix (11,4%), mais égale à celle du Québec (12,9%).

Graphique 14 – Taux d'effort des propriétaires de 2001 à 2016



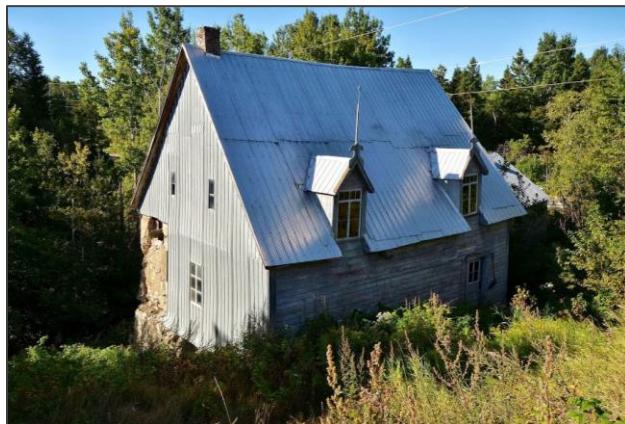
4.2.4 Sites et bâtiments d'intérêt possédant une valeur patrimoniale ou culturelle

¹² Le taux d'effort des locataires de Saint-Hilarion était de 0 % en 2011. Or, le taux de non réponse pour cette année était de 33,6% ce qui a pu biaiser la qualité des données recueillies par Statistique Canada.

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC, une attention particulière a été portée à l'identification de lieux ou de bâtiments d'intérêt historique et culturel dans les municipalités locales.

Au niveau des sites et des bâtiments d'intérêt historique et culturel, un site et quatre bâtiments ont été identifiés dans la municipalité de Saint-Hilarion. Pour chacun d'entre eux, une fiche descriptive présentant l'élément en question et ses caractéristiques a été introduite au chapitre 9 du SADR - *Territoires d'intérêt*. On y retrouve également une photo et un plan de localisation. Les éléments identifiés sont les suivants :

- 1. Le noyau villageois** Il correspond au secteur situé de part et d'autre du chemin Principal, entre le chemin Cartier et la rue Maisonneuve. On y retrouve l'église, l'école et plusieurs résidences patrimoniales dont certaines ont subi des transformations importantes.
- 2. L'église de Saint-Hilarion** Bâtiment construit en 1925, en partie avec des pierres des champs provenant de la première église (1900). L'église est située sur un button. Elle est un point de repère important dans le paysage de la municipalité. Elle se situe au 243, chemin Principal.
- 3. Le moulin Simard** Construit en 1845, le moulin a eu différentes fonctions durant son existence : moulin à farine, à carder et à scie. Le bâtiment fut construit en bois et en pierres. Il contient de nombreux accessoires tels que moulanges, bluteau, grande roue à godets. Il n'est pas utilisé depuis de nombreuses années et son état de conservation est préoccupant. Il est situé au 84, chemin du Moulin.



Le moulin Simard, chemin du moulin



Ancienne laiterie, 97 route 138

- 4. L'ancienne laiterie** Bâtiment construit en 1918, en bois, et qui fut déménagé en 1951 sur son site actuel au 97, route 138. Saint-Hilarion comptait plusieurs laiteries autrefois.
- 5. L'école de rang** Bâtiment construit au début du 20e siècle (1910-1920) qui a conservé ses matériaux d'origine (bois) et ses caractéristiques d'école de rang. Elle se situe au 91, rang I.
Voir photo à la page suivante.

Au courant de l'année 2014, la MRC de Charlevoix a procédé au renouvellement de son **inventaire des bâtiments patrimoniaux**. Le précédent inventaire datait d'une quinzaine d'années. Lors de cet

inventaire¹³, neuf (9) bâtiments de Saint-Hilarion ont été identifiés comme ayant une valeur patrimoniale supérieure ou forte. Il s'agit de :

Valeur supérieure

1. La résidence attenante à l'ancienne laiterie présentée précédemment. Il s'agit d'une résidence de style cubique datant de la fin des années '20 (d'inspiration Four Square Style).

Valeur forte

2. L'école de rang, construite au 91, rang I (*identifiée précédemment comme bâtiment d'intérêt*).
3. La résidence du 357, rang IV est construite au début du 19e siècle. Il s'agit d'une maison traditionnelle québécoise.
4. La résidence du 93, rang V construite au milieu du 19e siècle. Il s'agit d'une maison québécoise d'inspiration néoclassique qui a conservé plusieurs de ses attributs.



¹³ In
Le
doc

ton, 201
<http://>

4

5. La résidence du 143, chemin Principal. Maison traditionnelle québécoise construite entre 1860 et 1880. Elle a conservé une bonne valeur d'authenticité et un bon état physique.
6. La résidence du 21, route Sainte-Croix. Maison québécoise d'inspiration néoclassique construite entre 1870 et 1910. Elle a une excellente valeur d'authenticité et a conservé plusieurs de ses attributs. À l'origine, elle était possiblement située aux Éboulements.
7. La résidence du 184, chemin Principal. Maison québécoise d'inspiration néoclassique construite entre 1925 et 1945. Elle a conservé une bonne valeur d'authenticité, mais son état est préoccupant.
8. Le bâtiment du 215, chemin Principal. Il s'agit de l'**ancien presbytère** de Saint-Hilarion construit en 1869. Utilisé aujourd'hui pour un usage résidentiel, ce bâtiment fut également utilisé comme bureau municipal. Maison de type traditionnelle québécoise.



7

8

En 2011, la MRC de Charlevoix a collaboré à la réalisation d'un **inventaire des bâtiments agricoles** présents sur son territoire¹⁴. Cet exercice a permis le recensement de plus de 500 bâtiments ou sites agricoles d'intérêt. Une centaine de bâtiments, jugés d'intérêt supérieur, ont ensuite fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Cet exercice plus poussé a permis de caractériser ces bâtiments et de les classer sur la base de leurs caractéristiques, de leur état et de leur unicité.

Pour Saint-Hilarion, **six (6) bâtiments agricoles ont été caractérisés et identifiés comme ayant une valeur patrimoniale supérieure**. Il s'agit des bâtiments ci-dessous.

Type de bâtiment agricole	Localisation	Note
1. Grange-étable	110, rang V Ouest	
2. Poulailler	97, route 138	
3. Laiterie¹⁵	97, route 138	
4. Grange-étable	97, route 138	
5. Hangar	97, route 138	
6. Moulin Simard	84, chemin du Moulin	<i>Identifié comme bâtiment d'intérêt au SADR.</i>



¹⁴ *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix*, Rapport-synthèse, Patri-Arch, 2011, 248 pages.
Le document peut être consulté à : <http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/culture-et-patrimoine/paysages>

¹⁵ La laiterie a également été identifiée au SADR comme bâtiment d'intérêt historique.

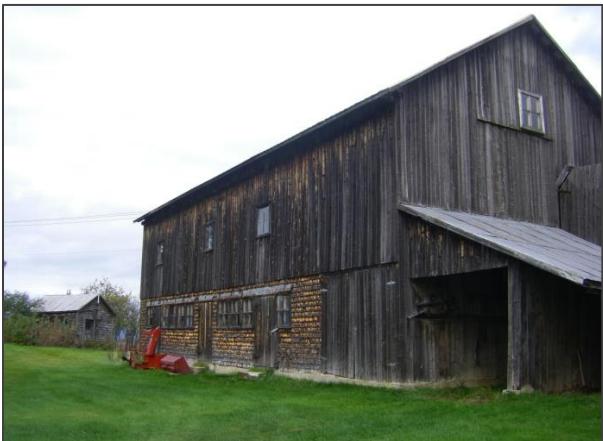
Bâtiments agricoles ayant une valeur patrimoniale supérieure (suite)



Poulailler du 97, route 138



Laiterie du 97, route 138



Hangar du 97, route 138



4.3 Organisation du territoire

4.3.1 Occupation du territoire en zone rurale

La densité d'occupation varie que l'on soit en milieu rural ou en milieu urbanisé. De façon générale, en campagne, les résidences ont été construites sur de grands lots agricoles qui peuvent représenter des superficies de plusieurs dizaines d'hectares. D'un point de vue légal, la superficie minimale est de 3 000 m² ou de 4 000 m² lorsque le lot est situé à proximité d'un plan d'eau, de façon à répondre aux exigences gouvernementales¹⁶. La densité y est donc très faible.

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, la zone agricole de Saint-Hilarion a été subdivisée en **trois (3) affectations**: l'affectation agricole dynamique, viable et marginale. Chacune de ces affectations correspond à une vocation agricole différente. Le tableau ci-dessous indique les critères utilisés pour délimiter les affectations.

Tableau 7- Critères de caractérisation de la zone agricole

Affectations agricoles	Critères de délimitation			
	UTILISATION DU SOL	POTENTIEL DES SOLS	TOPOGRAPHIE	ACTIVITÉS AGRICOLES
DYNAMIQUE	Présence forte de champs en culture, possibilité de friche ou de boisé de ferme	Majorité de sols de catégorie ARDA ¹⁷ 2, 3, 4 et 5	Majorité (70%) des pentes varient entre 0% et 10%	Présence de fermes en exploitation
VIABLE	Présence forte de forêt, possibilité de friche ou de champs isolés	Majorité de sols de catégorie ARDA 4, 5 et 7	La moitié des pentes (50%) varient entre 11% et 25%	Faible possibilité de fermes en exploitation
MARGINALE	Principalement sous couvert forestier (90%)	Principalement des sols de catégorie ARDA 7	Plus de la moitié des pentes (60%) ont plus de 25%	Aucune exploitation agricole visible

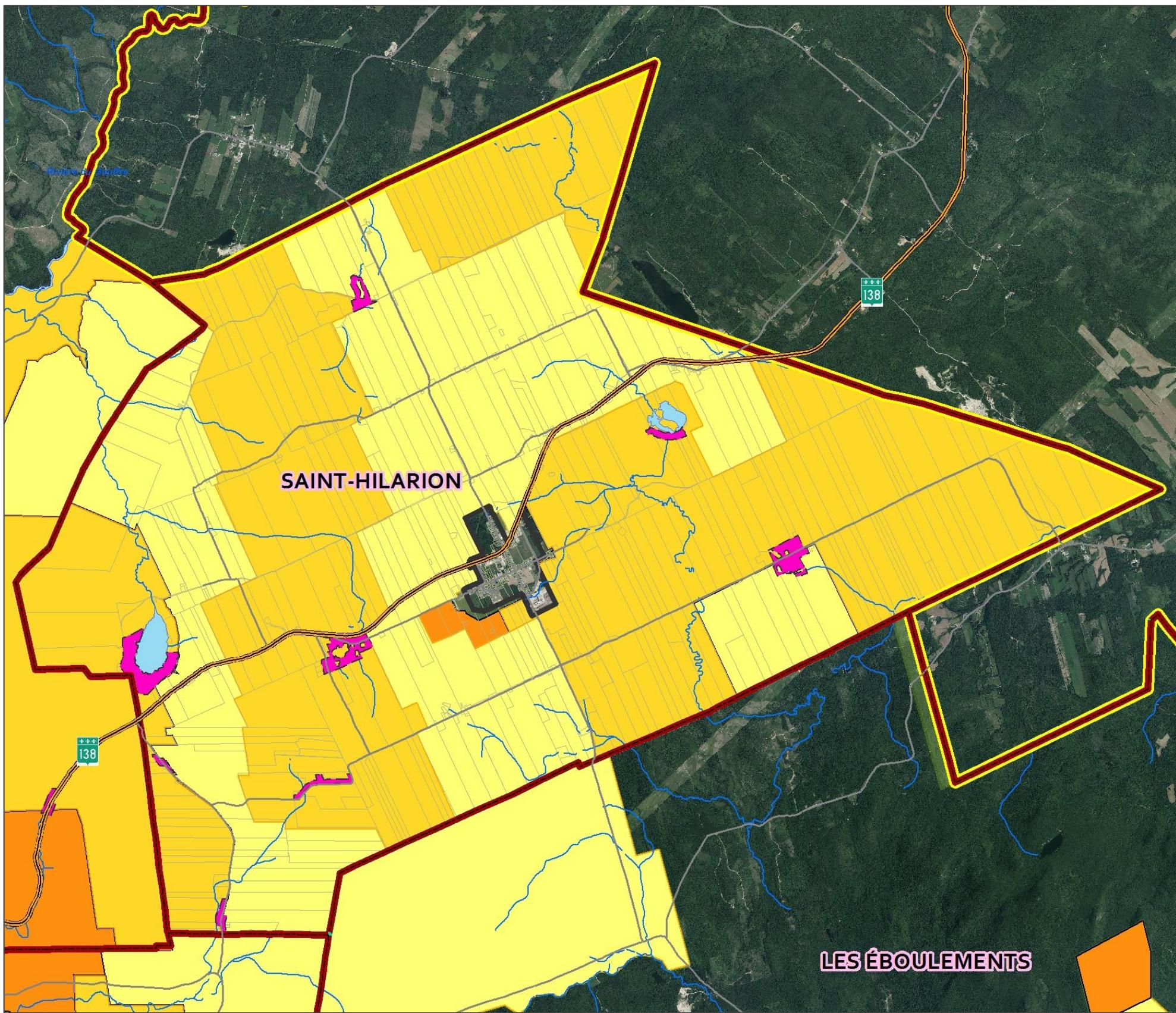
De même, chacune de ces affectations permet l'établissement ou non de nouvelles résidences. Ainsi, étant donné que l'affectation agricole dynamique correspond, de façon générale, aux sols agricoles avec un meilleur potentiel et aux terres agricoles occupées par des activités agricoles, seules les nouvelles résidences de producteurs peuvent être autorisées. Dans les autres affectations, les propriétaires peuvent encore déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

¹⁶ Dès les années '80, suite à l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les MRC ont adopté un règlement de contrôle intérimaire dans lequel des règles minimales de lotissement devaient être définies. Ce nouvel encadrement devait permettre notamment d'éviter la détérioration du milieu. Pour plus d'information, consulter : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/revision_schema_amenagement_developpement.pdf

¹⁷ ARDA pour Aménagement rural et développement de l'agriculture est un inventaire des terres du Canada. Cet inventaire qui a débuté dans les années '60 a élaboré un classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole.

(CPTAQ) s'ils souhaitent se construire une résidence. La demande doit permettre d'expliquer et de justifier à la Commission les raisons pour lesquelles ils devraient bénéficier d'une utilisation résidentielle sur une partie de leur lot agricole. Dans l'avenir d'autres facteurs pourraient venir modifier ces règles générales.

La carte de la page suivante illustre les trois affectations agricoles de la MRC présentes dans la municipalité. On retrouve sur une seconde carte les secteurs identifiés au PDZA comme ayant les meilleurs potentiels agricoles.



Affectations agricoles
(zone agricole provinciale)

Municipalité de Saint-Hilarion

Légende

Affectations agricoles

- Agricole - Dynamique
- Agricole - Viable
- Agricole - Marginale
- Ilots déstructurés (CPTAQ, 2011)

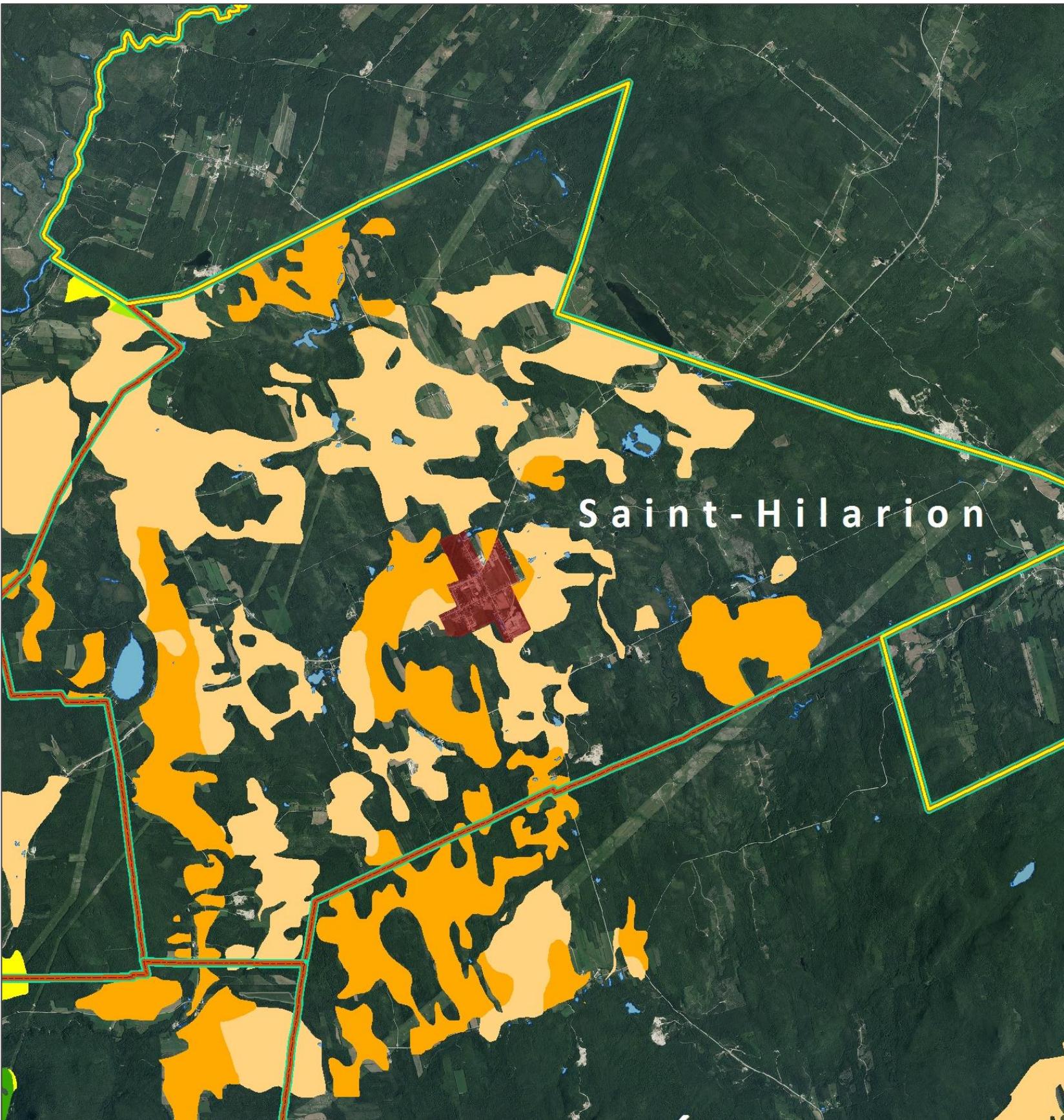
Limites

- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Limite MRC

0 0,75 1,5 3
kilomètres

Réalisé par le Service d'aménagement
Avril 2015





Secteurs à plus fort potentiel agricole

Résultats provenant de la juxtaposition des données pédologiques et de l'inventaire des terres agricoles (ARDA)

Légende

- Secteur à fort potentiel agricole
- Secteur avec bon sol mais limitations
- Secteur avec bon sol peu propice aux grandes cultures
- Sol moyen avec grandes possibilités de cultures
- Sol moyen avec limitations
- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Limite MRC

0 0,75 1,5 3
kilomètres

Réalisé par le Service d'aménagement
Avril 2015



4.3.2 Ilots déstructurés en zone agricole

Dans le cadre d'un exercice réalisé par la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités, l'UPA et la CPTAQ en 2009-2010, des secteurs où l'on retrouve une forte concentration de résidences en zone agricole ont été identifiés. Ces secteurs sont nommés « îlots déstructurés » et sont caractérisés par des secteurs de faible superficie, bien délimités dans l'espace et déjà occupés majoritairement par des usages non agricoles»¹⁸. Ces secteurs ont fait l'objet d'une décision de la CPTAQ qui fait en sorte que les lots ou parties de lots situés dans ces îlots bénéficient d'une autorisation pour la construction d'une résidence unifamiliale en zone agricole, à condition d'obtenir les autorisations requises de la municipalité. Ainsi, les îlots déstructurés identifiés ont fait l'objet d'un consensus et leur reconnaissance a tenu compte de la protection du territoire et des activités agricoles environnantes.

Pour la municipalité de Saint-Hilarion, huit (8) îlots déstructurés ont été reconnus lors de la décision no. 368810 de la CPTAQ, en octobre 2011. La plupart des îlots se situent en bordure d'un plan d'eau. Les îlots sont illustrés sur la carte no. 3 (*voir cartes précédentes*).

4.3.3 Densité d'occupation en zone urbanisée et possibilité de développement

En milieu urbanisé (village), la densité d'occupation est plus forte.

- **La superficie moyenne d'un terrain résidentiel construit dans le village et desservi par l'aqueduc et l'égout est de 1300 m².**

Ce résultat exclut six grandes propriétés résidentielles construites sur une superficie de plus de 15 000 m² ainsi que les terrains construits sur le chemin Cartier Nord qui sont desservis par un seul service (aqueduc).

Ce résultat inclut les terrains occupés par une maison mobile dans le village.

Si on exclut les terrains du chemin Cartier Nord ;

- Près de la moitié (47 %) des terrains résidentiels desservis dans le périmètre urbain (village) ont une superficie inférieure à 1000 m².
- Le quart (26 %) des terrains résidentiels desservis dans le périmètre urbain ont plus de 1500 m².
- Les terrains du chemin Cartier Nord, qui sont partiellement desservis, ont pour la plupart une superficie d'environ 1500 mètres carrés.

¹⁸ Source de la définition : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/art-59.pdf> [Consulté le 7 avril 2015].

Quoiqu'il se compose de secteurs plus densément construits, le périmètre urbain de Saint-Hilarion présente en général de grandes superficies inoccupées. Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), une analyse des besoins en espace pour les 15 prochaines années et du besoin en nouveaux logements pour la même période fut réalisée. **Le principal constat est que les espaces non occupés actuellement dans le périmètre urbain représentent une superficie d'environ 33 hectares, ce qui correspond à une offre théorique de plus de 300 terrains résidentiels pour les années futures¹⁹.** Selon les projections déterminées au SADR, les besoins résidentiels pour les 15 prochaines années correspondent à environ 90 lots résidentiels ou près de 10 hectares.

Une demande d'exclusion de trois (3) secteurs en zone agricole situés en bordure du périmètre urbain fut tout de même logée auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en 2012, dans la foulée de la révision du SADR. Seul le petit secteur situé à l'entrée ouest du village (route 138) a été exclu par la Commission puisqu'il s'agit d'un espace occupé par quatre (4) résidences construites depuis près de 30 ans et qu'il n'offre aucune possibilité d'utilisation agricole²⁰. Dans sa décision, la Commission exprime à plusieurs reprises le fait que la municipalité possède suffisamment d'espaces pour la construction de nouvelles résidences dans son secteur urbanisé.

Compte tenu de l'importante offre de terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain, le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a exigé à la municipalité (par le biais de la MRC et du SADR) une certaine planification du développement de son périmètre urbain par la délimitation de «**zones de développement prioritaire**» et «**zone de réserve**».

Le chapitre 10 ZONES D'INTERVENTIONS PARTICULIÈRES illustre les zones de développement et de réserve identifiées dans la municipalité.

¹⁹ Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter le chapitre 6 du SADR (p. 6-64 et suivantes) disponible à l'adresse suivante : www.mrccharlevoix.ca/mrc/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/schema-damenagement.

²⁰ CPTAQ, décision no. 403136, 30 janvier 2014. La décision peut être consultée à l'adresse suivante : www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/.

4.3.4 Territoires d'intérêt possédant une valeur écologique ou esthétique

En plus de territoires et de bâtiments d'intérêt historique ou culturel présentés précédemment, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix identifie des secteurs d'intérêt écologique ou esthétique (paysagère).

Pour la municipalité de Saint-Hilarion, un (1) type de territoire d'intérêt écologique a été identifié sur le territoire; il s'agit des milieux humides.

1. Les milieux humides

Dans la MRC de Charlevoix, les milieux humides n'ont pas été recensés de manière exhaustive. Seulement ceux de plus d'un hectare et situés dans le bassin versant de la rivière du Gouffre, ont été cartographiés par l'organisme *Canards illimités Canada* lors de la réalisation des *Plans régionaux de conservation des milieux humides*. Étant donné que ces plans régionaux ne couvrent pas tout le territoire municipalisé; les municipalités tout comme les citoyens doivent être vigilants puisque tous les milieux humides sont protégés par la loi peu importe leur superficie.

Les milieux humides peuvent être identifiés à l'aide de la cote d'inondation de récurrence de deux (2) ans lorsqu'elle est connu ou lors de visites terrain par des personnes qualifiées. La prédominance de certains végétaux, une épaisseur de tourbe suffisante ou une nappe phréatique élevée sont de bons indices.

Les milieux humides sont des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. L'étang, le marais, le marécage ou la tourbière sont des exemples de milieux humides. Certains types de milieux humides comme les tourbières boisées sont plus difficiles à reconnaître à première vue. En plus d'être des milieux naturels importants à préserver, les milieux humides sont des milieux protégés qui ne peuvent être détruits ou modifiés à moins d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires. Dans le but de favoriser leur identification, la municipalité devra intégrer à son plan de zonage et à sa réglementation les zones humides identifiées ainsi que les dispositions du SADR qui s'y appliquent. Elle devra veiller également à ajouter toute nouvelle zone humide qui pourrait être identifiée dans le futur.

La carte de la page suivante illustre les milieux humides, de plus d'un hectare, identifiés par *Canards illimités Canada*.

Trois sites retiennent également l'attention pour leur valeur esthétique ou paysagère.

2. La partie ouest du rang V (à partir du chemin Cartier) et le chemin du Moulin

Selon la firme Bergeron Gagnon inc. qui a réalisé un inventaire sur le patrimoine en 2000, la partie ouest du rang V et le chemin du Moulin sont les secteurs qui offrent le plus fort intérêt paysager dans la municipalité. Ils se distinguent par l'importance des vues panoramiques et la qualité des points de vue

qu'ils offrent sur les Laurentides. La présence de bâtiments d'intérêt, comme le Moulin Simard, complète l'attrait.

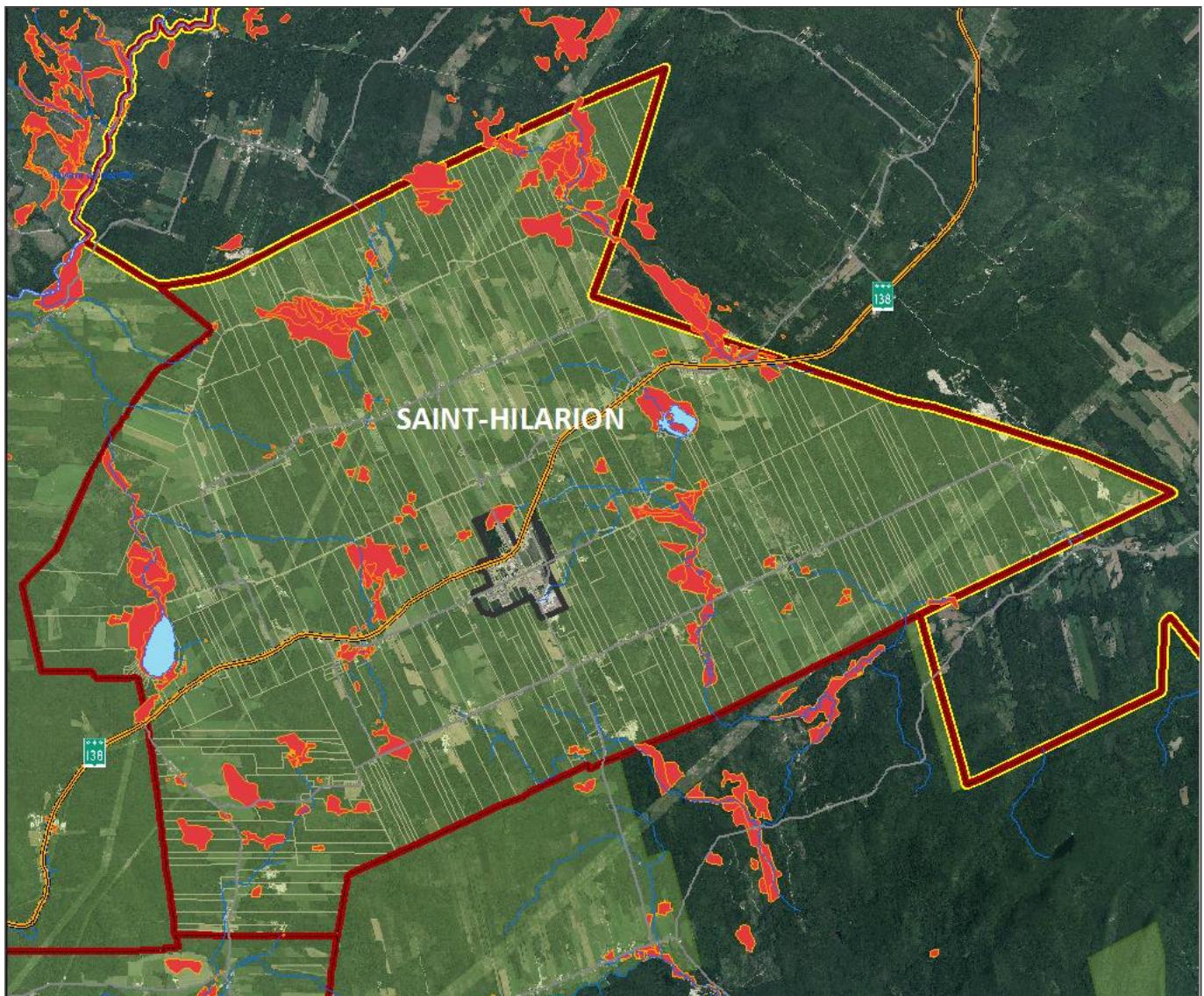
3. Le chemin Sainte-Croix

Toujours selon la firme Bergeron Gagnon inc, le chemin Sainte-Croix permet le contact avec le paysage agricoles via ses terres en culture, ses vues ouvertes et la présence de bâtiments agricoles d'intérêts. Le parcours se situe dans un paysage très intéressant et particulier offrant des vues en surplomb sur petites vallées agricoles habitées qui sont encadrées par les montagnes.

4. Le site de la Montagne à la Croix

Ce secteur offre une vue panoramique sur le village de Saint-Hilarion et sur le contrefort laurentien. Une voie carrossable et un petit accès pédestre permettent de se rendre à la croix, située au sommet de la montagne.

Carte 6: Milieux humides de plus d'un hectare identifiés par *Canards illimités*



Légende

- Milieu humide
- Limite du périmètre urbain

4.4 Activités économiques et entreprises

4.4.1 Portrait des entreprises

Sur la base d'un recensement effectué à partir de données disponibles à la municipalité, à la MRC et sur le terrain, **40 entreprises ont été identifiées dans la municipalité²¹**. Si l'on ajoute les entreprises agricoles, le nombre total d'entreprises sur le territoire grimpe à 66. À l'exception des exploitations agricoles, ces entreprises se situent majoritairement dans le village. Parmi les entreprises identifiées, une vingtaine d'entre elles sont des entreprises complémentaires à une habitation; elles peuvent avoir lieu dans la résidence ou dans un bâtiment complémentaire à la résidence. Ces entreprises offrent l'un des services suivants : garderie, salon de coiffure, esthétique ou massothérapie, cordonnerie, réparation automobile, services informatiques, services en construction/rénovation (ex.: ébénisterie, siège social d'une entreprise tel un électricien, etc.).

On retrouve une diversité d'entreprises dans la municipalité. Le graphique de la page suivante illustre la distribution des entreprises et des services (publics et privés) selon le type de services ou de produits qu'ils offrent. On retrouve ainsi les grandes catégories suivantes :

- **Commerces et services courants**

On y retrouve des biens ou services que la clientèle a l'habitude d'acheter fréquemment, rapidement et avec un minimum d'efforts : alimentation, médicaments, services bancaires, essence, garderie privée, etc.

- **Commerces et services semi-courants**

On y retrouve des biens de consommation achetés fréquemment, mais non sur l'impulsion : quincaillerie, coiffure/esthétique, cordonnerie, vêtements, réparation automobile, etc.

- **Commerces et services réfléchis**

Ces commerces offrent des biens ou des services sélectionnés, sur la base de critères personnels à chaque consommateur ou après avoir comparé les différents prix et services offerts. On retrouve notamment la vente de machineries agricoles, les services informatiques et de communication, la vente de meubles et d'antiquités, la vente d'enseignes, les services professionnels (agronomes, notaire, avocat), etc.

- **Activités commerciales d'importance ou industrielles**

On retrouve à Saint-Hilarion plusieurs entreprises liées à l'industrie de la construction ou du bois. Cette catégorie regroupe la scierie du *Groupe Lebel* anciennement *Resolu*, plusieurs entreprises de matériaux de construction (bois, charpente, structure, béton, concassage) ainsi que l'entrepôt Gailuron.

- **Restauration, divertissement et hébergement**

On y offre des biens et des services consommés sur place : restaurant / casse-croute, salle des loisirs, gîte, auberge, motel, etc.

- **Services publics / institutionnels**

²¹ Les entreprises recensées sont majoritairement des entreprises situées dans des locaux commerciaux identifiés. Ainsi, certains services de garde en milieu familial, salons de coiffure ou autres services professionnels de ce type n'ont pu être identifiés.

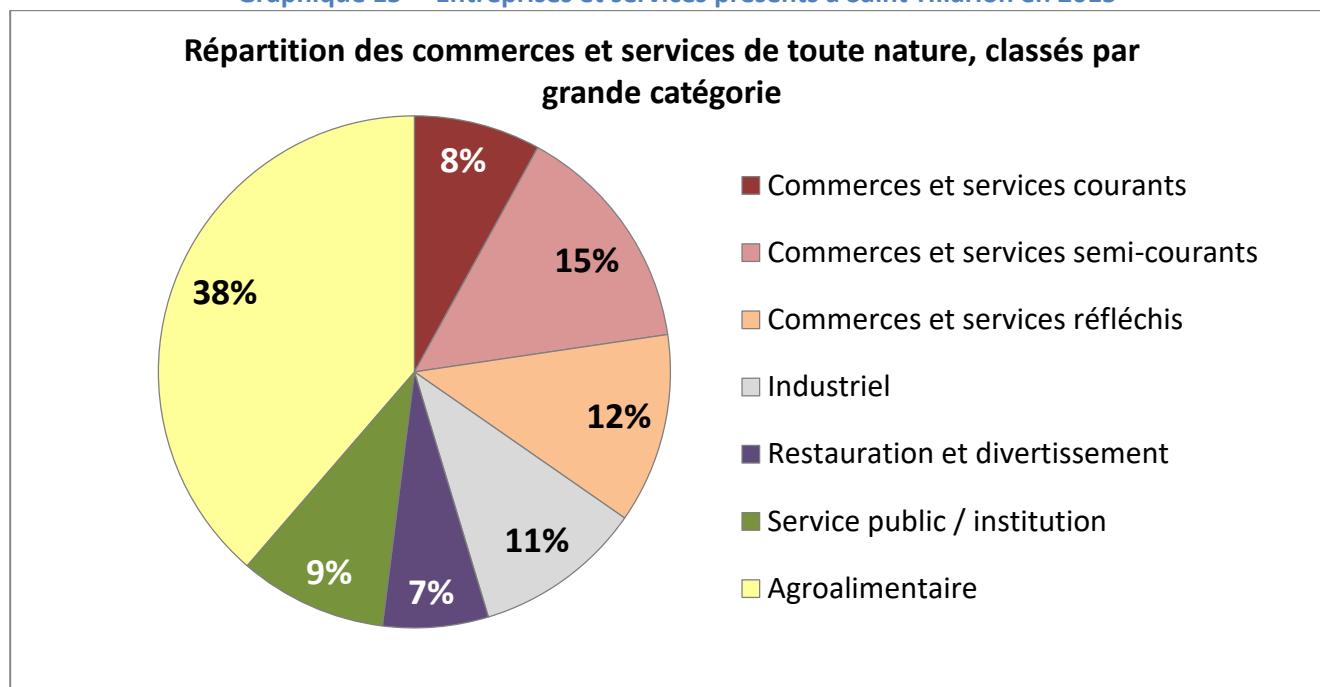
Cette catégorie regroupe les services offerts par la municipalité, un ministère ou une organisation sociale ou sans but lucratif. On y retrouve l'hôtel de ville, l'église, l'école et la bibliothèque, la maison des jeunes, le bureau de poste, la radio régionale CIHO et un point de services du MAPAQ.

- **Agroalimentaire**

Cette catégorie regroupe la vingtaine d'entreprises agricoles identifiées sur le territoire en plus des trois entreprises de transformation : Épicerie Louis-Marie Tremblay (& abattoir de proximité), Charcuterie D.E.T et Bleuets Godbout.

Le graphique ci-dessous illustre l'ensemble des commerces, industries, restaurants/hébergement et services publics et privés dans la municipalité, ce qui représente un total de 75 établissements.

Graphique 15 – Entreprises et services présents à Saint-Hilarion en 2015



4.4.2 Commerces de proximité, dynamisme et aménagement urbain

On retrouve quelques commerces de proximité dans le village de Saint-Hilarion : une station-service avec dépanneur, une épicerie et une cordonnerie. On y retrouve également une caisse populaire. La présence de nombreuses entreprises agricoles d'importance, la situation géographique de la municipalité - au centre de Charlevoix - ou la présence de la route 138 ont influencé le développement de certains services et commerces comme le Garage Guy Gauthier (vente de machinerie agricole), le bureau régional du CARN (auparavant à Saint-Hilarion), le point de service du MAPAQ et la quincaillerie.

Anciennement développée autour du chemin Principal (noyau villageois), la vocation commerciale s'est tranquillement déplacée vers la route 138. Les activités commerciales sont aujourd'hui présentes

majoritairement dans ces deux secteurs. Cependant, la fonction résidentielle et institutionnelle prédomine aujourd'hui sur le chemin Principal. On y retrouve l'école et la bibliothèque, l'église, le parc L'Amical et la maison des jeunes. La vocation commerciale est davantage dirigée à présent vers la portion de la route 138 traversant le village.

Lors de la planification stratégique de la municipalité (2009), les participants ont mentionné l'**absence d'aménagements le long de la route 138 et la forte présence de stationnements en façade**. Le mauvais état de certains commerces ou terrains a aussi été mentionné parmi les éléments à améliorer. **L'entretien des trottoirs et l'aménagement de traverses de rue sécuritaires ou de petits espaces de repos** (haltes, aires de pique-nique, etc.) sont aussi des actions identifiées à l'intérieur de la politique familiale 2008-2012 et du plan d'action MADA 2014-2016 (municipalité amie des aînées)²².

4.4.3 Déplacement des travailleurs (navettage)

Selon les données statistiques disponibles²³, on estime à un peu plus de 200 emplois offerts dans la municipalité. Toujours selon ces mêmes données, **les emplois de Saint-Hilarion seraient comblés à moitié par des résidents de la municipalité**. L'autre moitié étant occupée au deux tiers par des résidents de Baie-Saint-Paul et l'autre tiers par des résidents de La Malbaie.

L'analyse des données de navettage montre également que la ville de Baie-Saint-Paul est le lieu de travail d'une majorité de résidents de Saint-Hilarion.

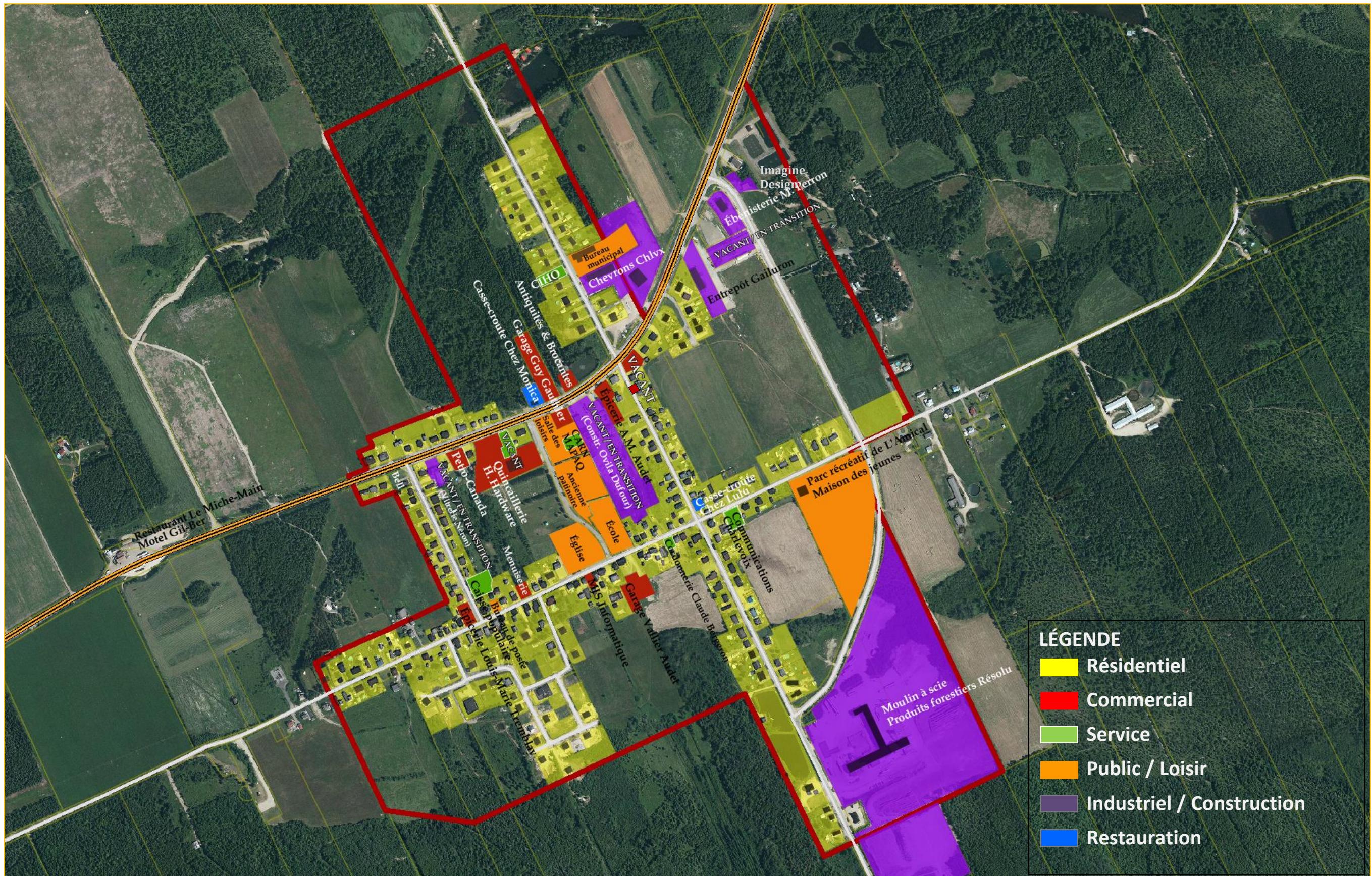
Tableau 8 – Données sur le navettage

Lieu de résidence / Lieu de travail	TOTAL	Masculin	Féminin
Saint-Hilarion / Saint-Hilarion	105	60	40
Saint-Hilarion / La Malbaie (V)	40	25	15
Saint-Hilarion / Baie-Saint-Paul (V)	175	95	80
La Malbaie (V) / Saint-Hilarion	35	35	0
Baie-Saint-Paul (V) / Saint-Hilarion	70	40	35

²² Les plans d'action pour Saint-Hilarion découlant de la Politique familiale 2008-2012 et de la démarche MADA de la MRC de Charlevoix peuvent être consultés au : www.mrccharlevoix.ca, section «À consulter» (haut de la page).

²³ Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, Statistique Canada.

Carte 7 : Entreprises, commerces, institutions et services implantés dans le périmètre urbain de Saint-Hilarion en 2017



4.4.4 Grandes entreprises et répartition des valeurs foncières

Les entreprises privées de taille importante sont dans les secteurs de la foresterie, de la construction et de la production agricole. Au niveau des emplois²⁴, les principaux employeurs sont :

- La scierie de *Groupe Lebel (anciennement Résolu)* (45 emplois à temps plein & 1 à temps partiel)
- L'entreprise *Chevrons Charlevoix* (10 emplois à temps plein dont 6 sont saisonniers²⁵)
- *Ébénisterie Mario Perron* (emploie 7 artisans de la région)
- La *Quincaillerie Alphide Tremblay Home Hardware* (6 emplois à temps plein & 1 à temps partiel)

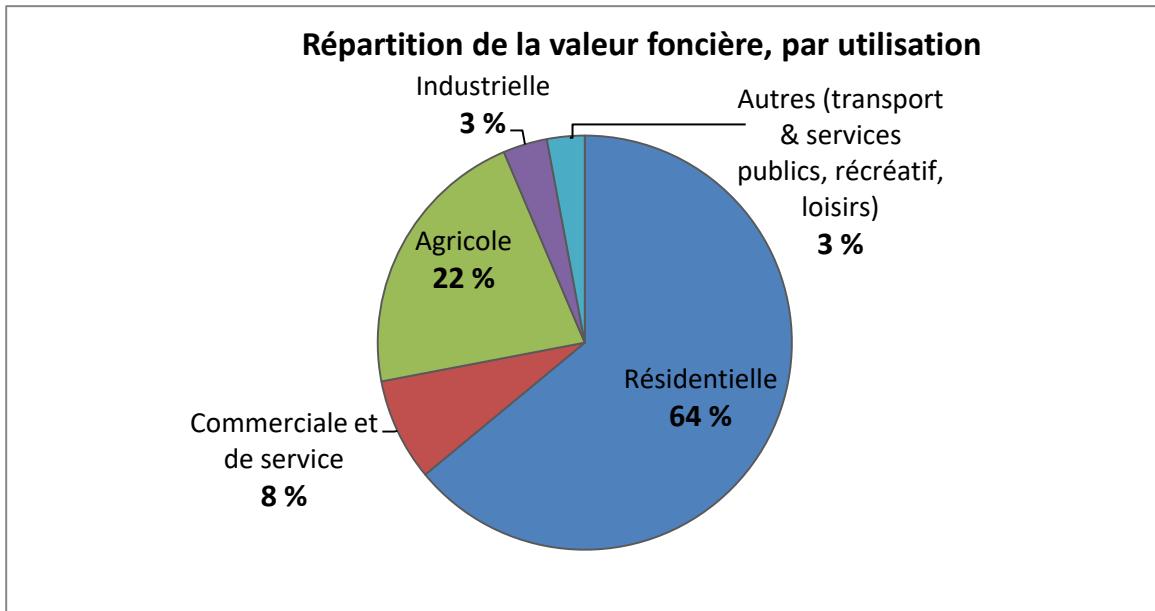
Quelques-unes de ces entreprises emploient également un ou des étudiants durant l'été.

Dans le domaine agricole, les grandes entreprises de production d'œufs et de volaille à griller emploient de 3 à 4 personnes à temps plein (y compris le propriétaire) et quelques occasionnels.

Les emplois du secteur public et communautaire représentent une autre part importante dans la municipalité. Ils se retrouvent principalement au bureau municipal (hôtel de ville et travaux publics), à l'école primaire et à la radio régionale CIHO.

Les données du rôle foncier permettent d'illustrer la valeur foncière associée à chacune des utilisations dans la municipalité. Ainsi, plus la part est grande et plus cette utilisation représente une source importante de revenu pour l'administration municipale.

Graphique 16 – Valeur foncière pour les principales utilisations du sol à Saint-Hilarion, 2015



Source des données : Sommaire du rôle d'évaluation 2015, municipalité de Saint-Hilarion

²⁴ Sources des données : Appels téléphoniques effectués en juillet 2015.

²⁵ Un emploi saisonnier correspond à un emploi à temps plein qui dure 8 mois par année.

4.4.5 Activités industrielles

On dénombre un peu moins de 10 entreprises ou bureaux d'entreprise dans le domaine de la construction ou à vocation industrielle dans la municipalité. La moitié d'entre elles possèdent des bâtiments et des équipements importants et leurs activités sont principalement exercées à Saint-Hilarion. Il s'agit des entreprises suivantes : Chevrons Charlevoix, Constructions Ovila Dufour, Ébénisterie Mario Perron et le moulin à scie Groupe Lebel (anciennement Resolu).



Toutes ces entreprises se situent dans le périmètre urbain. Celles-ci sont établies en bordure de la route 138 à l'exception du moulin à scie qui occupe un grand secteur sur le chemin Cartier Sud.

Dû à la présence du moulin à scie et de ses activités et pour faciliter le transport des matériaux, le ministère des Transports (MTQ) a construit vers 2002-2003 une nouvelle voie vers la scierie. Celle-ci relie la route 138 au moulin à scie et permet aux camions d'éviter

la zone urbanisée de Saint-Hilarion. Afin de maintenir la finalité et la fonctionnalité de cette voie de contournement, les espaces vacants contigus à cette route ne doivent pas être développés pour des usages résidentiels. En somme, **ce secteur doit avoir une vocation commerciale ou industrielle**. Ces conditions ont été inscrites à l'intérieur d'une entente signée entre la municipalité et le MTQ en 2002. De plus, le développement des zones industrielles locales est encadré par le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Ces normes seront reprises au règlement de zonage municipal.

La zone industrielle ainsi créée par la voie de contournement représente une superficie de 3,6 hectares. La profondeur, de part et d'autre de la route est d'environ 50 mètres. Les terrains incluent à l'intérieur de cette zone industrielle appartiennent à des propriétaires privés. Les principaux avantages de cette zone sont la proximité avec la route 138, son positionnement géographique, au centre de la région de Charlevoix, et le faible coût des terrains. L'un des désavantages identifiés est l'absence des services d'aqueduc et d'égout. En effet, l'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées peuvent s'avérer être des contraintes importantes et peuvent générer des coûts élevés pour certains types d'entreprises.

On ne retrouve aucune entreprise minière dans la municipalité. De même, on ne retrouve aucun droit minier (communément appelé *claim*) sur le territoire de Saint-Hilarion²⁶.

²⁶ GESTIM - Gestion des titres miniers : gestim.mines.gouv.qc.ca [Site consulté le 21 avril 2015].

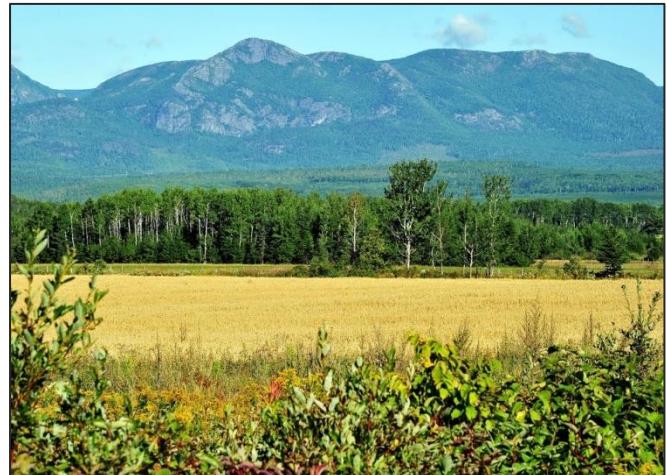
4.4.6 Activités agricoles

Saint-Hilarion se distingue dans la MRC avec la présence de plusieurs grandes fermes. En effet, on y retrouve la majorité des fermes d'élevage de porcs (45% des fermes de la MRC) et de volaille²⁷ (60% des fermes de la MRC) en plus de trois (3) fermes laitières en exploitation. Dû à la présence de ces exploitations, les entreprises agricoles de Saint-Hilarion ont le revenu moyen le plus élevé dans la MRC. Ainsi, plus du tiers des entreprises (35%) ont un revenu de plus de 250 000\$ annuellement.

L'existence de grandes fermes et de leurs revenus élevés a des effets positifs dans la communauté comme la présence de bureaux de services-conseils régionaux (CARN²⁸, MAPAQ) et de commerces d'importance (Garage Guy Gauthier- *vente de machineries agricoles*, quincaillerie Home Hardware) qui permettent de les desservir. De plus, la présence de grandes entreprises agricoles soutient l'offre des services agricoles dans la région (ex.: CIAQ²⁹, soins vétérinaires). Elles participent aussi fortement à l'économie locale et régionale.

Au rôle d'évaluation³⁰, l'**agriculture correspond autour de 20% de la valeur foncière de la municipalité**. Cette part est bien supérieure à celle rencontrée ailleurs dans la MRC. Elle représente la deuxième part en importance à Saint-Hilarion après celle liée aux valeurs foncières résidentielles.

En termes de nombre d'entreprises agricoles, Saint-Hilarion arrive bonne deuxième dans la MRC, derrière Baie-Saint-Paul. **Le quart des entreprises agricoles (25%) de la MRC y sont implantées.**



Ferme avicole et meunerie «Le-Meunier-du-Petit-4 inc.» sur le rang IV

photos : Pierre Rochette, site internet de Saint-Hilarion

²⁷ Cela comprend les fermes de volaille pour la viande et pour les œufs.

²⁸ Signifie *Club agroenvironnemental de la Rive-Nord* (réseau des Clubs conseils). Le bureau du CARN a été déménagé à Baie-Saint-Paul.

²⁹ Signifie *Centre d'insémination artificielle du Québec*.

³⁰ Correspond à la somme des valeurs imposables et non imposables liées aux unités d'évaluation agricole (81). Les informations proviennent du *Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2015*.

Tout comme dans la MRC, l'agriculture dans la municipalité de Saint-Hilarion est principalement orientée vers l'élevage. **En 2018, on y retrouve une vingtaine d'entreprises agricoles exploitant 34 sites ou fermes d'élevage** sur le territoire.

Note : Les entreprises agricoles porcines et avicoles (viande et œufs) ont en général plusieurs sites d'élevages ou fermes, ce qui explique la différence entre le nombre d'entreprises agricoles et le nombre de sites en exploitation.

Ainsi, on retrouve à Saint-Hilarion :

- 9 sites d'élevage de volailles (viande et œufs) - 2 fermes ovines (Agneau de Charlevoix -IGP)
- 12 sites d'élevage de porc - 1 ferme caprine (chevreau)
- 3 fermes laitières - 6 fermes bovines (bœuf de boucherie)

La présence de grandes entreprises agricoles explique les superficies importantes en grandes cultures dans la municipalité. Ainsi, les producteurs de Saint-Hilarion cultivent plus du quart des céréales³¹ produites dans la MRC, près du tiers des superficies en fourrage et en pâturages. Saint-Hilarion s'impose, aux côtés de Baie-Saint-Paul, dans ces productions, et ce malgré des sols majoritairement de moins «bonne qualité». **Saint-Hilarion se démarque également dans la production de petits fruits, notamment le bleuet semi-cultivé.**



Ferme Caprivoix

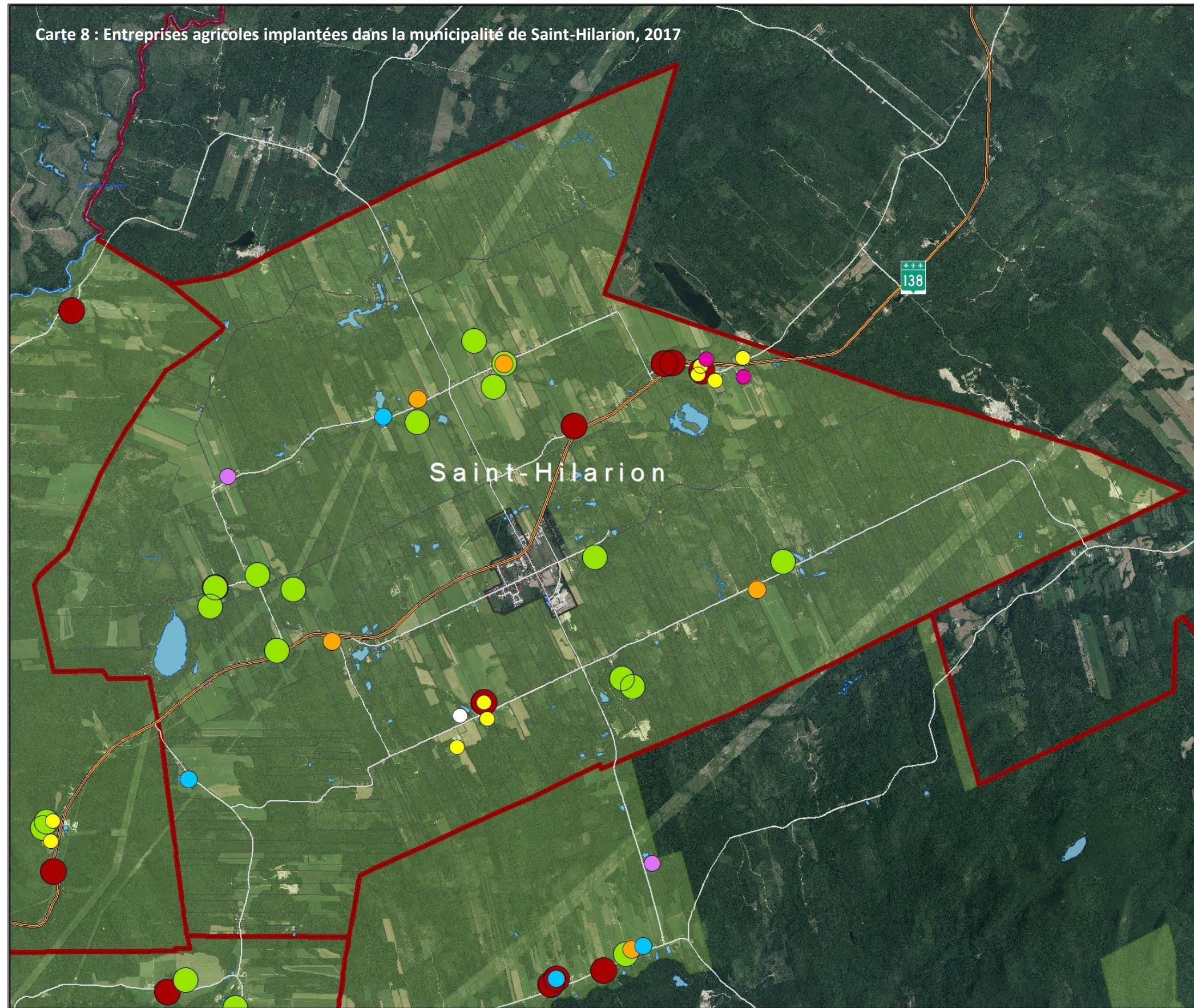
Photo ci-dessus : Pierre Rochette, site internet de Saint-Hilarion

Notons que la ferme Caprivoix qui œuvrait en production animale et transformation de viande de chevreaux a annoncé à l'été 2019 qu'elle cesserait ses activités.

Les informations sur les activités agricoles proviennent du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Charlevoix.

Notons que parmi ces fermes d'élevage, trois (3) participent au développement de produits de créneau ou à valeur ajoutée dans les secteurs suivants : production laitière destinée à la fabrication de fromages typés (lait issu de Vaches Canadiennes) et production de l'*Agneau de Charlevoix*. **Un seul producteur transforme et vend ses produits à la ferme : la Ferme Donald Tremblay – Le Véritable Agneau de Charlevoix (IGP – Agneau de Charlevoix).**

³¹ Le groupe des «céréales» comprend également la production de protéagineux et d'oléagineux qui sont par contre moins importants.



Bâtiments d'élevage
(Principale production animale)

Municipalité de Saint-Hilarion

Légende

Bâtiments d'élevage

- Bœuf
- Porc
- Bovin laitier
- Mouton
- Autre élevage
- Volaille (poulet à griller)
- Volaille (oeuf)
- Cheval

Zone agricole provinciale

Périmètre urbain

Limite municipale

0 0,75 1,5 3
kilomètres

Réalisé par le Service d'aménagement
Avril 2015



4.4.7 Tourisme, villégiature et attraits touristiques

Saint-Hilarion n'a pas une vocation touristique très importante. **On y retrouve environ une douzaine de résidences de tourisme**, certaines se trouvant sur une même propriété. La plupart d'entre elles ont été construites en bordure d'un plan d'eau. Étant donné l'omniprésence de la zone agricole provinciale, les établissements offrant de l'hébergement en campagne se situent en territoire agricole, ce qui peut complexifier ou limiter leur implantation ou leur développement.

La quiétude associée à l'omniprésence de la forêt, d'un plan d'eau et la vue sur les montagnes ainsi que la proximité des pôles régionaux (Baie-Saint-Paul et La Malbaie) et des parcs nationaux semblent être les atouts de la municipalité.

On retrouve également à Saint-Hilarion deux autres établissements d'hébergement touristique : l'auberge familiale *L'Aubergine* et le *Motel Gil Ber*.

Concernant la restauration, *Le Miche-Main* offre des repas à l'année. Les casse-croûtes *Chez Monica* et *Chez Lulu* sont ouverts durant la période estivale.

Les chalets saisonniers et les camps forestiers représentent environ 20 % du nombre total des bâtiments «résidentiels». En été, on estime que la population totale (population permanente + population saisonnière) de Saint-Hilarion peut atteindre près de 1400 personnes³², soit une augmentation d'environ 14%.

Dans le cadre de la révision du SADR, la MRC de Charlevoix a analysé la proportion de propriétaires non résidents pour chacune des municipalités. Ces propriétaires utilisent une adresse de correspondance principale différente de celle de leur résidence, chalet, maison mobile ou résidence de tourisme dans la municipalité. Leur résidence principale se situe donc à l'extérieur de la municipalité de Saint-Hilarion. Ainsi, la proportion de propriétaires non résidents était de 26%. Cette proportion est similaire à celle retrouvée dans les municipalités de Saint-Urbain. Elle est légèrement au-dessus de celle de Baie-Saint-Paul (21%) et de L'Isle-aux-Coudres (22%). Elle est sous la proportion des municipalités des Éboulements (54%) et de Petite-Rivière-Saint-François (64%).

Au niveau des activités et des sites touristiques et agrotouristiques;

- Deux entreprises agricoles font de l'agrotourisme. La *Ferme Caprivoix* qui se spécialise dans la mise en marché de viandes de chevreau et de bœuf Highlands transforme ses produits et offre des visites à la ferme alors que la *Ferme Donald Tremblay* et sa boutique attenante élève et offre de la viande d'agneau certifiée *Agneau de Charlevoix – IGP*.

³² Information qui provient du schéma d'aménagement (SADR) de la MRC de Charlevoix, chapitre 8 - Villégiature.

- Le jardin privé *Hémérocalle Charlevoix* est un jardin ouvert au public durant la belle saison. Il compte plus de 800 variétés d'hémérocalles qu'il est possible d'admirer ou d'acheter.
- La *Halte de la Montagne de la croix* offre une vue panoramique sur la municipalité et les environs. On y retrouve des bancs et des tables à pique-nique. On y accède par un petit sentier.
- Le site de la découverte des premiers «shatter cones» dans la région (plaque d'interprétation située sur le chemin Cartier Sud).

Un «shatter cone» est une structure rocheuse présentant des fractures en forme de cône. On ne les retrouve que sur des sites de cratères d'impacts météoritiques ou d'explosions nucléaires. L'aspect en « chevelure » ou en « queue de cheval » des shatter cones est unique.

Saint-Hilarion se trouve sur le **circuit touristique de «La Route des montagnes»** qui relie les villages de Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs ainsi que les parcs nationaux des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

4.5 Équipements publics, loisirs et sport

Bâtiments publics et municipaux

On retrouve à Saint-Hilarion une école primaire dont les locaux abritent la bibliothèque municipale. L'église, l'hôtel de ville et le bureau de poste font partie des autres bâtiments publics.

La municipalité possède également un grand bâtiment qui abrite la *Salle des loisirs*, une salle de quilles et une salle de conditionnement physique. La *Salle des loisirs* est l'une des plus grandes salles dans la région. Étant donné sa taille et du fait qu'elle se situe au centre de la région, elle permet l'organisation de cérémonies privées comme les mariages et d'événements d'envergure régionale comme la tenue de consultations publiques, de rencontres ou de formations.

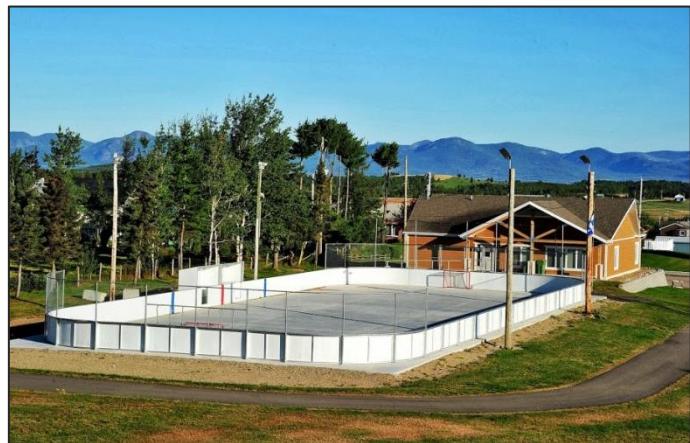
Accolée à la *Salle des Loisirs*, on retrouve les bureaux du MAPAQ et du Club agroenvironnemental Rive-Nord (CARN) qui offrent des services-conseils auprès des producteurs ainsi qu'un salon funéraire. Le bâtiment dans lequel se trouvent ces bureaux appartient à l'Association des personnes handicapées de Charlevoix.

Parcs, espaces verts et sentiers

On dénombre trois parcs municipaux :

- *Le parc récréatif de L'Amical* est celui qui offre le plus d'équipements sportifs. On y retrouve des terrains de sports, une patinoire en saison hivernale, un module pour les enfants et des sentiers qui permettent la pratique de la raquette et du ski de fond en hiver. Le chalet des sports accueille également la Maison des jeunes.
- Le parc-école, aménagé avec différents modules et jeux pour les enfants.

- *La Halte de la Montagne de la croix* qui est accessible par un petit sentier.



Installations au parc L'Amical

photos : Pierre Rochette, site internet de Saint-Hilarion

La municipalité possède également un espace vacant (ancienne patinoire) entre la Salle des loisirs et l'école.

À l'exception du sentier du *parc récréatif de L'Amical*, **on ne retrouve pas de sentiers ou de voies cyclables aménagés à l'intérieur du périmètre urbain**. Les rangs ou routes rurales sont utilisés pour le vélo de route mais elles ne sont pas aménagées à cette fin. La plupart du temps, on n'y retrouve pas ou peu d'espace d'accotement. Ils permettent notamment de relier Saint-Hilarion aux Éboulements par le chemin Cartier Sud et le rang Ste-Marie ou d'admirer le panorama des montagnes en direction de Notre-Dame-des-Monts via le prolongement du chemin Cartier Nord.

Finalement, **la municipalité est traversée par quelques sentiers de motoneige** : le sentier Trans-Québec no.3, les sentiers régionaux 377 et 378 et quelques jonctions de sentiers locaux menant au village. **On retrouve aussi sur le territoire de la municipalité des sentiers de quad**: le sentier Trans-Québec no. 50 qui relie Saint-Urbain à Notre-Dame-des-Monts et un sentier local permettant de relier le sentier au village.

4.6 Barrages privés

Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, une liste des barrages présents dans la MRC a été constituée. **Dans Saint-Hilarion, 28 barrages ont été identifiés**. Il s'agit de barrages privés qui sont pour la plupart construits en terre. La page suivante contient la liste et les coordonnées géographiques de ces derniers.

Liste des barrages présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion (1/2)

Barrage no ; type d'ouvrage	Cours d'eau	Coordonnées latitude; longitude
<u>X0001229</u> ; Terre	A la loutre, Cours d 'eau	47° 37' ; -70° 25'
<u>X0001230</u> ; Terre	A la loutre, Cours d 'eau	47° 36' ; -70° 25'
<u>X0001231</u> ; Terre	À Jean-Marie Bergeron, Lac A la loutre, Cours d 'eau	47° 36' ; -70° 25'
<u>X0001232</u> ; Terre	Marcel-Audet, Lac à A la loutre, Cours d 'eau	47° 36' ; -70° 25'
<u>X0001233</u> ; Terre	A la loutre, Cours d 'eau	47° 36' ; -70° 25'
<u>X0001234</u> ; Terre	Chez Uldéric, Lac A la loutre, Cours d 'eau	47° 35' ; -70° 25'
<u>X0001235</u> ; Terre	Gilles, Lac à Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 20'
<u>X0001236</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 20'
<u>X0001237</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 20'
<u>X0001238</u> ; Terre	Premier Rang, Rivière du	47° 33' ; -70° 24'
<u>X0001239</u> ; Terre	Premier Rang, Rivière du	47° 33' ; -70° 24'
<u>X0001240</u> ; Terre	Premier Rang, Rivière du	47° 32' ; -70° 23'
<u>X0001241</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 33' ; -70° 23'
<u>X0001242</u> ; Terre	Chouinard, cours d'eau	47° 33' ; -70° 23'
<u>X0001243</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 24'
<u>X0001244</u> ; Écran de béton à l'amont d'une digue de terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 24'
<u>X0001245</u> ; Écran de béton à l'amont d'une digue de terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 24'
<u>X0001246</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 35' ; -70° 23'
<u>X0001247</u> ; Terre	Narcisse, Lac à Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 24'

Liste des barrages présents sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion (2/2)

Barrage	Cours d'eau	Coordonnées latitude; longitude
no ; type d'ouvrage		
<u>X0001248</u> ; Terre	Jean-Noël, Rivière	47° 34' ; -70° 22'
<u>X0001249</u> ; Terre	Gouffre, Rivière du	47° 34' ; -70° 25'
<u>X0001250</u> ; Terre	Gouffre, Rivière du	47° 34' ; -70° 25'
<u>X0001251</u> ; Terre	Simard, Lac Gouffre, Rivière du	47° 33' ; -70° 26'
<u>X0001252</u> ; Terre	Rats Musqués, Ruisseau aux	47° 33' ; -70° 25'
<u>X0001253</u> ; Terre	Gouffre, Rivière du	47° 33' ; -70° 25'
<u>X0001254</u> ; Terre	Simard, Lacs Gouffre, Rivière du	47° 33' ; -70° 25'
<u>X0001255</u> ; Terre	Gouffre, Rivière du	47° 31' ; -70° 26'
X2085775 ; Terre	Gouffre, Rivière du	47° 35' ; -70° 21'

5 INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SERVICE INCENDIE

5.1 Aqueduc, égout et équipements municipaux d'assainissement

Les services d'aqueduc et d'égout couvrent presque la totalité des rues du périmètre urbain. La voie de contournement cependant ne possède aucun de ces services, à l'exception d'une portion d'environ 240 mètres au nord. Le chemin Cartier Nord et deux petits tronçons du chemin Principal (aux extrémités est et ouest) sont desservis (ou en voie de l'être) par le service d'aqueduc uniquement.

La municipalité possède deux puits tubulaires en fonction, appelé aussi puits artésien et un réservoir (voir *réserve d'eau potable* sur la carte ci-dessous) pour desservir l'ensemble de son réseau. Concernant les puits municipaux, il s'agit d'un puits plus ancien qui a subie des rénovations dans les dernières années et d'un nouveau puits implanté en 2013. Les deux puits municipaux se situent dans le même secteur. Leur localisation est visible à la carte 9. Le puits 1 est considéré comme le puits principal tandis que le puits 2 est un puits d'appoint. Ce dernier fonctionne cependant régulièrement afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

Deux (2) équipements de captage d'eau, aussi appelés aqueducs privés soumis à l'approbation du ministre ont été répertoriés sur le territoire de Saint-Hilarion. Il s'agit d'ouvrages privés de captage d'eau souterraine qui alimentent plus de 20 personnes ou qui ont un débit supérieur à 75 m³ /jour. Ces deux équipements alimentent respectivement le Motel Gil-Ber/restaurant Miche-main et le secteur «Racine», à la sortie est du village via le chemin Principal.

Afin d'assurer la protection des sources d'eau potable municipale et des aqueducs privés identifiés, des normes ont été établies à la règlementation municipale. On retrouve également la localisation de ces équipements ainsi que les périmètres de protection établis sur le plan de zonage de la municipalité.

Les eaux usées sont traitées à l'aide d'étangs aérés. Cet équipement est en opération depuis 1986 et il est situé près de la route 138, à la sortie est du village.

La carte de la page suivante présente la localisation du réseau d'aqueduc et d'égout, les ouvrages de captage municipaux et les deux aqueducs privés ainsi que les bassins de traitement des eaux usées de la municipalité.

On y retrouve également les équipements et infrastructures municipales d'importance tels l'école, l'église, le bureau et le garage municipal, le Centre des loisirs et le chalet des loisirs. Le site de dépôt à neige du Ministère des transports y est aussi indiqué.

5.2 Équipements incendie et délai d'interventions

La municipalité dispose d'une caserne de pompier récente, construite en 2007, attenante à l'édifice administratif municipal et située près de la route 138 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Elle est munie de deux portes de garage, d'espace de bureau, d'une salle de cours et d'un espace d'exercice.

Le périmètre d'urbanisation de Saint-Hilarion est alimenté par un réseau d'aqueduc qui présente 32 poteaux-incendies (bornes-fontaines) qui permettent de desservir environ 60% des bâtiments situés dans ce périmètre. En milieu rural, la municipalité dispose de 29 points d'eau répartis sur son territoire. Par contre, 19 de ces points d'eau ne sont pas accessibles en hiver.

La configuration du territoire de Saint-Hilarion occasionne des délais d'intervention incendie qui varient de 5 à 10 minutes approximativement. La position centrale de la caserne, un réseau routier bien développé et la forme régulière du territoire municipal contribuent à ces délais.

Concernant l'évaluation des niveaux de risques, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC estime que sur les 766 bâtiments retenus à Saint-Hilarion, 87% présente un risque faible comparativement à 84% à l'échelle de la MRC. Au niveau des risques moyens, seulement 2% des bâtiments de Saint-Hilarion sont inclus dans cette catégorie contre 8% pour la MRC. Finalement, les catégories des bâtiments à risques élevés et à risques très élevés représentent 10.7% du parc immobilier de Saint-Hilarion contre 7,6% pour la MRC de Charlevoix.

Pour de plus amples informations sur toutes les questions relatives à la sécurité incendie, nous invitons le lecteur à consulter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix à l'adresse suivante: <http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/SCR-Charl-29-juin-2011-version-adopt%C3%A9e.pdf>



Municipalité de Saint-Hilarion
Localisation des bâtiments
et infrastructures publics

Légende

- Périmètre d'urbanisation
 - Équipement public
 - Bâtiment public
 - Dépot de neige usée
- Aqueduc et égout**
- Aqueduc seulement
 - Égout et aqueduc
 - Puits municipal
 - Aqueduc privé
 - Aqueduc privé +20 personnes

Parc et espace vert

- Non vacant
- Vacant

0 125 250 500
 mètres

Réalisé par le Service d'aménagement
 Juin 2015



Carte 10 : Équipements et sécurité incendie - Zone rurale



Municipalité de St-Hilarion - Sécurité incendie

(zone rurale)

Légende

Périmètre d'urbanisation

Borne et points eau

(F) Caserne

Point d'eau, Non-conforme

Point d'eau, Conforme

Point d'eau, en bout de réseau

Point d'eau, inaccessible en hiver

Point d'eau, accessible en tous temps

Point d'eau, Prise d'eau sèche

Consultez la carte
suivante (zone urbaine)
pour les informations
concernant le secteur
du village.

Delai intervention

Temps

5 minutes

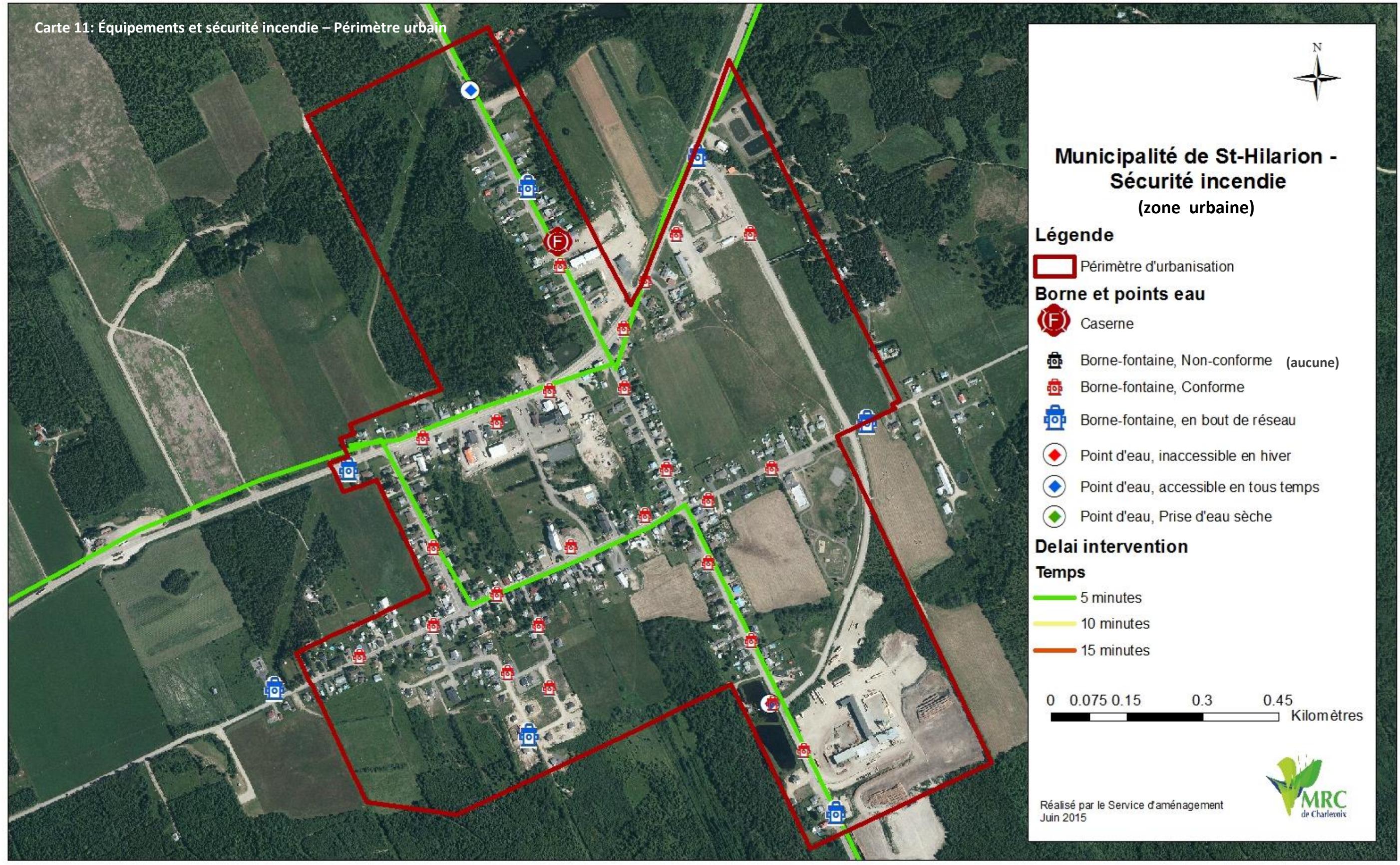
10 minutes

15 minutes

0 0.5 1 2 3 Kilomètres

Réalisé par le Service d'aménagement
Juin 2015





6 DIAGNOSTIC

Positif Élément à renforcer pour favoriser le développement		Négatif Élément à minimiser pour favoriser le développement
Forces / opportunités		Faiblesses / menaces
<ul style="list-style-type: none"> Commerce d'importance à l'intérieur du périmètre urbain en bordure de la route 138. Des commerces de proximité: épicerie, station-service, dépanneurs et restaurants. Présence d'une grande entreprise (scierie) qui peut générer le développement de nouvelles entreprises (sous-traitant, entreprises de transformation, etc.) Zone industrielle bien localisée (au centre de Charlevoix) avec des espaces vacants. Espaces disponibles à l'intérieur du village et capacité adéquate des équipements municipaux pour répondre à la demande. Terrains et maisons à prix abordable. Présence d'activités agricoles qui favorisent le développement ou le maintien de commerces et de services connexes. Population qui se compose d'une part importante de familles. Espaces récréatifs : Montagne à la Croix, Parc L'Amical. 	<ul style="list-style-type: none"> Dévitalisation commerciale: Le développement de la route 138 au détriment du chemin Principal. Zone industrielle peu développée, non desservie (absence d'aqueduc et d'égoût), de tenure privée et localisée à proximité de résidences. La traversée du village par la route 138 est problématique : vitesse, largeur des voies, terrains non aménagés, des accès et des traverses de rue dangereuses ou inexistantes. Difficulté de développer de nouveaux développements domiciliaires : les terrains vacants sont privés. L'implantation actuelle de certaines résidences complique le développement de grand terrain vacant. Plusieurs km de rangs peu habités à entretenir (\$\$\$). Pas de sentier, de piste ou de voie protégées pour les déplacements actifs (pédestre, cyclable). Offre agrotouristique limitée : deux agrotransformateurs, peu de produits régionaux disponibles dans les commerces. Peu de sites ou d'éléments touristiques connus ou mis en valeur (promotion). 	
<ul style="list-style-type: none"> Présence de la route nationale 138. Municipalité située à mi-chemin entre les deux pôles régionaux (Baie-Saint-Paul et La Malbaie). Part importante de la population qui possède un diplôme de métier; supérieure à la moyenne québécoise. Bonne proportion de travailleurs autonomes, supérieure à celle rencontrée dans la MRC et la province. Maintien de superficies en culture et des paysages ruraux grâce à la présence de l'activité agricole. Tendance pour les produits du terroir et les visites à la ferme. Notoriété charlevoisienne. Terres agricoles abordables. Présence d'attrait naturels et bâti : territoires d'intérêt, site d'observation de «shatter cones» (trace visible de la chute du météorite), bâtiments d'intérêt patrimonial dont un moulin et six bâtiments agricoles. Circuit touristique de «La Route des montagnes». Territoire accessible par des sentiers de motoneiges et de quads. 	<ul style="list-style-type: none"> Vieillissement de la population : En 2016, plus de 50% de la population est âgé de 45 ans et plus. Faible niveau de scolarité mais amélioration du niveau de scolarisation entre 2006 et 2016. Exode des jeunes âgés entre 15 et 24 ans, mais qui tend à se stabiliser dans les dernières années. Fragilité des emplois : 20% des emplois sont concentrés dans une entreprise œuvrant dans un secteur économique cyclique (forêt). Fragilité économique de la population : taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage en hausse (2011-2016). Valeur des propriétés qui augmente plus rapidement que la hausse des revenus. Parc de logements vieillissant. Possibilités de culture intéressantes mais moins variées que dans la vallée de la rivière du Gouffre ou sur l'île-aux-Coudres. Contraintes légales liées à la zone agricole (activités autres qu'agricoles non autorisées - CPTAQ). Présence de milieux humides qui peuvent empêcher ou limiter certaines activités ou projets de développement. 	

1 : Éléments internes : influence possible de la municipalité.

2 : Éléments externes : peu ou pas d'influence de la municipalité.

7 PROBLÉMATIQUE

Saint-Hilarion est une municipalité riche en histoire et présente un mode d'occupation du territoire et des particularités sociodémographiques qui lui sont propres. Les différents portraits thématiques présentés dans les pages précédentes permettent d'identifier des caractéristiques importantes qui particularisent Saint-Hilarion. Cinq défis qui constituent à la fois des particularités et des préoccupations ont été sélectionnés afin de formuler une problématique d'aménagement du territoire pour la municipalité. Ces défis, propres à la municipalité, permettront de mieux saisir les obstacles devant être surmontés et les opportunités à saisir pour favoriser le développement harmonieux de la municipalité de Saint-Hilarion.

Vitalité économique

En raison de la présence de la zone agricole provinciale qui couvre l'ensemble du territoire de la municipalité à l'exception du noyau villageois, de la présence d'un bureau de services-conseils du MAPAQ en agriculture et de la qualité des sols, le territoire de Saint-Hilarion est propice à la pratique d'une agriculture variée. De nombreuses entreprises agricoles y sont déjà présentes et leur contribution à l'économie locale est importante. On y retrouve d'ailleurs une concentration élevée d'entreprise agricole dont les revenus sont élevés. Certaines entreprises mettent déjà en valeur leur production grâce à la transformation et à la mise en marché de proximité ou grâce à des activités agrotouristiques. Mais ce type d'activité, complémentaire à la production agricole, pourrait être davantage mis de l'avant et contribuer au développement économique et touristique de la municipalité.

L'économie de Saint-Hilarion est fortement influencée par la présence d'une scierie qui, à elle seule, offre 20 % des emplois de la municipalité. Fortement dépendante des cycles macroéconomiques, ce secteur d'emploi est vulnérable aux ralentissements économiques. La présence d'une voie de contournement (rue de la Scierie) permettant de dévier le transport du bois directement vers la 138 sans circuler dans le cœur du village a également ouvert des terrains susceptibles d'être développés en espace propice pour l'activité industrielle. Or, à l'heure actuelle, la rue de la scierie est bordée par deux grands terrains vacants, appartenant à des propriétaires privés ; ils ne sont pas lotis, ni à vendre et les services municipaux (aqueduc/égouts) ne sont pas installés. L'ensemble de ces éléments représente un frein au développement de ce secteur à vocation industrielle.

Les commerces et services de proximité sont également fragiles aux changements de mode de consommation. Les ménages effectuent de plus en plus leurs achats dans les grandes surfaces situées à l'extérieur de Saint-Hilarion ce qui fragilise les commerces de petite superficie de la municipalité.

Dynamisme démographique

À l'instar de plusieurs autres villages, Saint-Hilarion connaît un exode de ses jeunes qui quittent la municipalité afin de poursuivre leurs études ou occuper un emploi à l'extérieur. Il semble que le peu d'options en matière d'enseignement supérieur dans la région ainsi que le faible nombre d'emplois offert pour les jeunes travailleurs qualifiés peuvent en partie expliquer ce solde migratoire négatif chez les 15-24 ans.

Le lieu de travail des habitants de Saint-Hilarion se trouve généralement à l'extérieur de la municipalité. Seulement le tiers de ses travailleurs occupe un emploi à Saint-Hilarion. Le navettement des travailleurs se fait principalement vers Baie-Saint-Paul (54 %) et vers La Malbaie (13 %).

Alors que les jeunes quittent la municipalité, la population âgée de 45 ans et plus représente une part de plus en plus importante des citoyens de Saint-Hilarion et les prévisions démographiques prévoient une constante augmentation pour les années à venir dans ce groupe d'âge, renversant ainsi la pyramide des âges. Alors qu'on ne compte pas dans la municipalité de résidence pour personnes âgées, la demande pour ce type de logement sera fort probablement en hausse dans les prochaines années. Malgré que les aînés souhaitent rester chez eux le plus longtemps possible, l'avancée en âge vient souvent avec des pertes d'autonomie qui doivent être compensées par des services ou des soins. La composition du parc de logement actuelle devra s'ajuster pour répondre à ces besoins grandissants.

Bien-être et milieu de vie

La construction de la route 138 conçue à l'origine comme une voie de contournement a eu pour effet graduel de déplacer le cœur du village et ses activités commerciales sur cette route provinciale. Ainsi, l'attrait immédiat de la route 138 (achalandage, visibilité) a entraîné une réduction de l'attractivité du chemin Principal pour les services et les activités commerciales. Bien que plusieurs institutions (école, église) et services de proximité (dépanneur, bureau de poste, caisse populaire) demeurent actifs sur l'artère historique du village, ces commerces et services peuvent être fragilisés.

Aujourd'hui, la présence de cet axe routier crée des défis de cohabitation entre les usages qu'on y retrouve, dont les commerces et l'habitation. En raison de la circulation importante qui y transite ainsi que de la vitesse de la circulation, il est nécessaire que les nouveaux usages qui y seront implantés entraînent le moins de conflits de cohabitation possible.

La majorité des commerces et services de la municipalité ne sont accessibles que par la voiture en raison de l'absence ou du manque d'infrastructures de transport actif (trottoir et piste cyclable) et de l'aménagement actuel des lieux. Par exemple, l'aménagement des stationnements des commerces sur la route 138 sont ouverts sur toute la largeur de la rue, et il n'y a aucun trottoir ce qui rend difficiles et parfois dangereux les déplacements actifs. Plusieurs intersections de la rue Principale qui connecte la Halte de la Montagne de la Croix et le Parc récréatif l'Amical, les deux espaces verts de la municipalité, présentent également des défis quant à la sécurité des marcheurs et des cyclistes. Par ailleurs, le seul

trottoir de la municipalité n'est pas régulièrement déneigé en période hivernale. En raison de la trame villageoise traditionnelle (proximité des habitations, des commerces et des services), Saint-Hilarion se prêterait bien aux déplacements actifs, mais l'aménagement actuel et le manque d'infrastructures dédiées ne facilitent pas leur pratique actuellement. La topographie accidentée du noyau villageois peut aussi compliquer les déplacements à pied ou en vélo.

Attractivité

Le développement résidentiel de Saint-Hilarion présente de grands défis. À de rares exceptions près, la trame résidentielle actuelle résulte d'un développement à la pièce en bordure d'anciennes rues. De grands terrains vacants sont toujours disponibles en arrière de ces rues, mais les espaces nécessaires pour aménager des voies d'accès n'ont pas été planifiés, compliquant ainsi les possibilités pour ouvrir de nouveaux secteurs résidentiels. De plus, ces terrains propices au développement résidentiel sont actuellement de tenure privée, non lotis et sans service municipaux. Leur développement en lots prêts à accueillir des nouvelles constructions résidentielles est ainsi freiné par ces obstacles.

Outre le faible nombre de terrains immédiatement constructibles, l'aménagement physique de certaines parties du noyau urbain, dont la route 138, est peu attractif. On y retrouve en grand nombre des stationnements en façade et les emprises des rues sont peu végétalisées. Les aménagements possibles nécessitent une collaboration et une coordination avec le ministère des Transports, de la municipalité et des propriétaires riverains à la route 138.

Occupation du territoire rural

Le territoire rural de Saint-Hilarion fait partie quasi intégralement de la zone agricole provinciale décrétée et est donc soumis à un cadre légal strict qui encadre les nouvelles constructions. Bien que la majorité des nouvelles activités qui s'y implantent soient liées à l'agriculture, le développement d'activités résidentielles, de villégiature et autres dans la zone agricole pose des défis à la protection du territoire agricole. Outre les conflits d'usage, l'étalement des nouveaux usages sur le territoire de la municipalité risque d'accroître les dépenses liées aux infrastructures et services pour la municipalité et d'autres organismes tels que la commission scolaire.

On retrouve des terres agricoles de bonne qualité et de nombreuses entreprises agricoles à Saint-Hilarion ce qui en fait un secteur industriel important. Les activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation alimentaire y sont toutefois peu développées, sans être totalement absentes. Malgré un bon dynamisme du secteur agricole, plusieurs terres sont abandonnées par les producteurs agricoles ou leur propriétaire. Au fil du temps, la friche s'installe et la remise en culture est de plus en plus difficile et coûteuse. Les terres agricoles deviennent moins propices à l'exploitation et peuvent nuire aux qualités paysagères de certains corridors panoramiques en raison de la perte de points de vue significatifs.

Milieux naturels

Bien que les milieux humides soient protégés par le cadre légal provincial, seuls ceux d'une superficie de plus d'un hectare ont été cartographiés à ce jour. L'utilisation d'un inventaire non complet laisse beaucoup de responsabilités aux personnes responsables de délivrer les permis de construction alors que ces derniers ne sont pas formés spécifiquement pour reconnaître les milieux humides. Cette situation peut mener à des erreurs d'interprétation qui ont ensuite des conséquences importantes sur la conservation de ces écosystèmes, mais aussi sur les possibilités d'aménagement pour les nouvelles constructions.

Les prises d'eau potable pour la municipalité sont proches du périmètre d'urbanisation et leurs aires de protection s'étendent sur de grandes superficies. Bien que l'eau y soit disponible en quantité suffisante et qu'elle soit de bonne qualité, la présence d'activités agricoles dans les aires de protection et d'alimentation peut représenter un risque si les pratiques qui y sont menées ne respectent pas à la législation provinciale en la matière. Comme ces sources d'eau souterraine alimentent la majorité de la population de la municipalité, leur protection est essentielle.

Certaines portions du territoire de Saint-Hilarion sont soumises à de forts vents en raison de son emplacement géographique qui se caractérise par la présence d'un plateau. Des épisodes récents de microrafales ont endommagé des terrains privés. En période hivernale, la présence de forts vents peut causer des lames de neige sur les routes ce qui nécessite des déneigements plus fréquents pour assurer la sécurité des automobilistes.

8 VISION ET ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Vision d'aménagement

Dynamique et accueillante, la municipalité de Saint-Hilarion se présente comme un magnifique village implanté au centre d'un vaste territoire agricole et forestier au cœur de Charlevoix. Avantageusement située en bordure de la route 138, à mi-chemin entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie, la municipalité compte profiter de ces éléments pour accueillir de nouvelles familles et attirer de nouvelles entreprises.

La municipalité est proactive, elle souhaite offrir un cadre de vie agréable et sécuritaire pour sa population, développer des terrains abordables en milieu urbain et bonifier son offre en loisirs pour l'ensemble de ses citoyens.

La municipalité prend des mesures pour maintenir et accroître les services et les commerces de proximité, elle travaille au développement d'un pôle agroalimentaire et poursuit ses efforts d'amélioration de son environnement.

Grandes orientations

Les orientations d'aménagement constituent les lignes directrices de l'organisation souhaitée du territoire municipal. Elles représentent la base de planification émanant de la vision à long terme de la municipalité pour le développement de son territoire.

Les orientations contribuent à définir et préciser la direction que le conseil souhaite donner à la communauté. Elles se traduisent par des objectifs précis et des moyens de mise en œuvre concrets. Les grandes orientations en aménagement du territoire constituent également un élément de référence quant à la conformité au schéma d'aménagement de la MRC. Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Hilarion identifie sept orientations d'aménagement permettant de répondre au diagnostic et aux enjeux identifiés précédemment.

En milieu urbain :

Orientation 1. Le développement rationnel des secteurs résidentiels.

Orientation 2. La consolidation du cœur villageois

Orientation 3. Un développement commercial et industriel qui facilite la cohabitation

Orientation 4. L'optimisation et la mise en valeur des infrastructures et des équipements de la municipalité

En milieu rural :

Orientation 5. Le maintien et le développement des activités agricoles et agroalimentaires fortes et diversifiées

Orientation 6. La recherche d'une occupation du territoire rural durable et respectueux des activités agricoles

Orientation 7. La protection des milieux naturels de qualité

Orientation 1. Le développement rationnel des secteurs résidentiels.

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Développer un nouveau secteur résidentiel	Planification des grandes lignes du développement (phasage, tracé des rue, usages, densité, espaces verts, etc.)
	Discussions, négociations, ententes et/ou acquisition des terrains et lotissement des terrains
	Desservir les nouveaux terrains résidentiels en services municipaux d'aqueducs et d'égouts
	Réalisation de travaux d'aménagement des rues intégrant des aménagements piétons et cyclables lorsque souhaitables
	Implication du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Consolider la trame résidentielle existante	Mettre en place des mesures réglementaires favorisant l'harmonisation des nouvelles constructions dans la trame urbaine
	Favoriser la diversité résidentielle (densité et type de logements)
	Créer des passages piétons entre les secteurs résidentiels de façon à améliorer la connectivité
Faciliter l'accès à la propriété	Favoriser une offre de terrains constructibles abordables
	Maintenir les incitatifs pour les nouvelles constructions
Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins de la population vieillissante et aux ménages à faibles revenus	Prévoir des zones pour le développement de résidences pour aînés à proximité des commerces et services.
	Inclure des dispositions réglementaires permettant les logements intergénérationnels et autres formules similaires
	Permettre dans le règlement de zonage des logements pour les ménages à faibles revenus dans les nouveaux développements résidentiels

Orientation 2. La consolidation du cœur villageois

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Favoriser le dynamisme commercial sur le chemin Principal et Cartier	Créer une zone mixte favorisant le développement de commerces de petites superficies sur le chemin Principal et le chemin Cartier
Augmenter les déplacements actifs sur le chemin Principal et les sécuriser	Poursuivre la collaboration avec la Commission scolaire pour favoriser la sécurité des écoliers de l'École Marie-Reine
	Assurer le maillage entre les nouveaux secteurs résidentiels et la trame existante en créant des passages piétons
	Revoir les aménagements piétonniers pour sécuriser les intersections
	Mettre en place du mobilier urbain facilitant les transports actifs tels que des bancs de repos et des stationnements pour les vélos.
Assurer la cohabitation des usages résidentiels avec les usages pouvant créer des nuisances	Harmoniser les nouvelles constructions à la trame bâtie existante
	Utiliser les outils réglementaires pour réduire les risques de nuisance dans la zone mixte.
Améliorer l'attrait esthétique du cœur villageois	Inscription aux fleurons du Québec
	Améliorer la végétalisation sur le chemin Principal et le Chemin Cartier dans le noyau villageois.

Orientation 3. Un développement commercial et industriel qui facilite cohabitation

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Créer un secteur industriel en bordure de la rue de la scierie	Discussions, négociations, ententes et/ou acquisition des terrains pour en faciliter le développement
	Desservir les nouveaux terrains en services municipaux d'aqueducs et d'égouts
Favoriser la cohabitation entre les usages industriels et résidentiels	Bonification des mesures d'atténuation des nuisances dans les règlements municipaux
	Prévoir un écran visuel et des distances séparatrices entre les usages industriels et résidentiels
Améliorer la cohabitation entre les différents usages situés sur la Route 138.	Mettre en place une démarche de « traversée d'agglomération » en collaboration avec le MTQ
	Orienter le développement des commerces de grande superficie sur la route 138 à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation
	Rechercher un réaménagement des stationnements et des entrées en bordure de la route 138
Diversifier les industries	Prévoir des espaces constructibles de différentes tailles pouvant facilement être reconvertis

Orientation 4. L'optimisation et la mise en valeur des infrastructures et des équipements de la municipalité

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Créer un maillage entre la montagne à la croix et le Parc l'Amical	Bonifier l'affichage pour mettre en valeur les différents espaces récréatifs de la municipalité
	Établir des ententes avec les organismes de la municipalité pour doter ces espaces d'activités dédiées
Créer un camping municipal	Lier le site aux espaces récréatifs existants
	Choisir le type d'infrastructure de façon à réduire les conflits de cohabitation
Améliorer les installations du parc l'Amical	Rénover le refuge (accueil saison hivernale)
	Améliorer l'offre d'équipements récréatifs pour les aînés
Créer un espace public polyvalent sur le terrain de l'ancienne patinoire	Créer un comité de mise en valeur de cet espace
	Évaluer les possibilités d'aménagement et d'utilisation
Rendre les lieux publics plus inclusifs	Améliorer l'accès universel aux espaces récréatifs et publics de la municipalité
Assurer le respect des normes provinciales de protection des sources d'eau municipales	Utiliser les outils règlementaires pour limiter les activités sur les aires de protection et d'alimentation des puits municipaux

Orientation 5. Le maintien et le développement des activités agricoles et agroalimentaires fortes et diversifiées

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Mettre en place un pôle de services régional axés sur l'agriculture et l'agroalimentaire (pôle agroalimentaire)	<p>Offrir un espace approprié pour accueillir et regrouper les services et les organismes qui œuvrent dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire</p>
	<p>Création d'une zone appropriée au plan de zonage</p>
	<p>Mettre en place une cuisine de transformation alimentaire partagée</p>
	<p>Poursuite de la collaboration à la mise en œuvre du plan d'action du PDZA</p>
	<p>Attirer d'autres partenaires du domaine agroalimentaire à s'y établir</p>
	<p>Travailler en collaboration avec le SDLE de la MRC de Charlevoix</p>
Créer un rapprochement entre les activités urbaines et agricoles	<p>Création d'un marché public sur le site du pôle agroalimentaire</p>
	<p>Mise en place d'aménagements d'agriculture urbaine (jardins communautaires ou partagés, forêt nourricière, aménagement comestible, etc.)</p>
	<p>Permettre et encadrer l'agriculture urbaine à l'intérieur du périmètre d'urbanisation tout en misant sur des pratiques non contraignantes</p>
Mise en valeur des productions agricoles locales	<p>Créer et promouvoir un circuit agrotouristique</p>
	<p>Travailler de concert avec les porteurs de l'indication géographique protégée de l'Agneau de Charlevoix pour le développement de l'appellation réservée</p>

Orientation 6. La recherche d'une occupation du territoire rural durable et respectueux des activités agricoles

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Utiliser les mécanismes d'occupation de la zone agricole que la CPTAQ met à la disposition du milieu municipal	Collaborer avec la MRC de Charlevoix pour le dépôt d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 (volet 2) de la LPTAA
	Orienter les nouvelles constructions dans les îlots déstructurés en milieu rural
	Interdire les nouvelles résidences dans les zones agricoles dynamiques (MRC)
Orienter le développement de la villégiature autour des lacs	Contingenter les résidences touristiques (location)
	Utiliser les outils règlementaires pour mettre en place des normes de construction durable des habitations de villégiature
	Orienter le développement de la villégiature dans les îlots déstructurés situés en bordure d'un lac

Orientation 7. La protection des milieux naturels

Objectif	Moyen de mise en œuvre
Assurer la protection des milieux hydriques et des milieux humides d'intérêt	Identification et cartographie des milieux humides au plan de zonage
	Poursuivre la protection du littoral et des bandes riveraines
	Assurer le suivi et la mise à niveau des installations septiques privées
Réduire les effets potentiels des forts vents	Identifier les sites soumis à de forts vents
	Créer des aménagements pour réduire les lames de neige sur la route
Assurer une bonne gestion des terrains contaminés	Identifier les terrains contaminés au Plan d'urbanisme
	Utiliser les outils réglementaires pour régir toute nouvelle construction sur les sols contaminés

9 GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Les grandes affectations du sol permettent de visualiser les principaux usages souhaités pour les différentes parties du territoire de la municipalité. Ces affectations sont générales et caractérisent chaque partie du territoire en y attribuant une vocation prédominante tout en précisant les autres usages qui peuvent y être compatibles. Elles traduisent sur le territoire les orientations d'aménagement retenues par la municipalité et doivent aussi être compatibles avec les affectations régionales définies au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

9.1 Règles interprétatives

Une affectation du sol doit être interprétée comme la vocation générale d'un grand secteur et non pas comme un usage exclusif pour une zone donnée. C'est le plan de zonage et le règlement de zonage qui précisent les limites de zones et aussi la liste des usages autorisés et des usages prohibés par zone.

Par exemple, dans une affectation résidentielle, des usages associés à l'habitation tels que les services ou les espaces récréatifs pourront être permis. C'est toutefois les usages résidentiels qui devront être généralement prédominant dans ce secteur.

9.2 Grandes affectations du territoire

7 types d'affectation du sol sont définis au plan d'urbanisme, soit :

Affectations agricoles – (dynamique, marginale, viable)
Affectation mixte (commerciale et résidentielle)
Affectation résidentielle
Affectation commerciale
Affectation industrielle
Affectation publique et institutionnelle
Affectation récréative

9.2.1 Affectations agricoles

L'affectation agricole correspond à la portion rurale du territoire de la municipalité de Saint-Hilarion. Cette affectation est déterminée par la zone agricole provinciale décrétée, communément appelée *zone verte*. Au moyen de cette affectation, la municipalité reconnaît et souhaite mettre en valeur le potentiel agricole de la municipalité et favoriser le développement de cette économie.

L'affectation agricole est subdivisée en trois (3) sous-affectations distinctes en fonction de l'importance des activités agricoles et de leur potentiel de développement : affectation agricole dynamique, affectation agricole viable et affectation agricole marginale.

Affectation	Description
Agricole dynamique	Correspond à l'affectation agricole dynamique identifiée au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix. L'affectation agricole dynamique est caractérisée par la présence marquée de champs en culture, d'entreprises agricoles en exploitation, de sols de bonne qualité et les pentes sont généralement faibles.
Agricole viable	Correspond à l'affectation agricole viable identifiée au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix. Cette affectation est caractérisée par la présence parsemée de champs, de friches et d'une forte présence forestière où les sols sont de qualité moyenne. Les pentes limitent les possibilités de culture et on y retrouve un faible nombre d'entreprises agricoles en exploitation.
Agricole marginale	Correspond à l'affectation agricole marginale identifiée au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix. Principalement sous couvert forestier, on y retrouve des sols et des pentes qui limitent de façon importante les possibilités d'exploitation agricole. On n'y retrouve aucune entreprise agricole en activité.

À terme, la construction de nouvelles résidences dans cette affectation devra se limiter aux mesures faisant partie des articles 31.1, 40 et 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). L'article 59 fait référence aux grandes superficies et aux îlots déstructurés. Ces derniers sont définis comme «entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Un hameau à la croisée de chemins, une concentration d'usages mixtes, un ensemble résidentiel ou de villégiature dans lequel subsistent quelques lots non construits en sont des exemples. »³³

La densité d'occupation du sol de l'affectation agricole est très faible. La typologie résidentielle est la résidence unifamiliale isolée avec la possibilité d'y aménager un logement locatif.

³³ Gouvernement du Québec, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, Document complémentaire révisé. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local. 2001.

Usages des affectations agricoles :

Usage dominant	
Agricole	
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants	
Résidentiel unifamiliale isolée, foresterie	
Densité d'occupation du sol	
Très faible	

9.2.2 Affectation mixte (commerciale et résidentielle)

L'affectation mixte vise principalement les rues Principale, Cartier et Maisonneuve. Cette affectation a pour but d'augmenter la diversité des usages à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. On y retrouve ainsi des usages résidentiels, des commerces et services ainsi que des équipements et institutions publiques tels que des écoles et des parcs. L'affectation mixte vise à reconnaître l'existence actuelle d'une variété de fonctions dans le cœur villageois de la municipalité tout en favorisant son développement. Comme il s'agit d'un secteur où on trouve une forte présence de résidences les usages permis doivent être compatibles les uns avec les autres de façon à créer un milieu de vie complet et agréable. La mixité de plusieurs usages dans le même bâtiment est possible.

Usages de l'affectation mixte :

Usages dominants	
Commercial	
Résidentiel	
Public et institutionnel	
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants	
Récréation et équipements divers	
Densité d'occupation du sol	
Moyenne	

9.2.3 Affectation résidentielle

Les parties du territoire vouées prioritairement à l'habitation se concentrent exclusivement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Plus particulièrement, cette affectation concerne les développements résidentiels existants et ceux projetés. Ces secteurs sont situés légèrement en périphérie du cœur villageois de Saint-Hilarion. Des commerces et services de proximité peuvent y être autorisés, mais l'usage résidentiel prédomine.

Cette affectation réfère ainsi aux espaces occupés ou destinées à être occupés principalement par des résidences unifamiliales isolées mais on peut aussi y trouver d'autres formes d'habitation de plus forte densité.

Usages de l'affectation résidentielle :

Usages dominants	
Habitation	
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants	
Commerce de proximité	
Public et institutionnel	
Récréatif	
Densité d'occupation du sol	
Faible, principalement axée sur la résidence unifamiliale isolée	

9.2.4 Affectation commerciale

Cette affectation couvre la traversée de la route 138 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Au cours des dernières décennies, des résidences de même que de nombreuses activités commerciales se sont développées sur cet axe. La présence de commerces, d'industries et de résidences en bordure de la route 138 présente de nombreux défis de cohabitation. La création de cette affectation a pour but de mieux encadrer le développement de ces activités qui longent un axe routier d'une importance provinciale pour le transport des marchandises. Cette affectation se distingue de l'affectation mixte puisque les secteurs affectés sont en partie déjà occupés par des activités commerciales et industrielles légères de portée supra-locale. La mixité de plusieurs usages dans le même bâtiment est possible.

Usages dominants	
Commerce	
Industriel	
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants	
Habitation	
Récréation	
Public et institutionnel	
Densité d'occupation du sol	
Moyenne	

9.2.5 Affectation industrielle

L'affectation industrielle se limite à trois secteurs limitant les risques de conflits de cohabitation entre les activités de nature industrielle et les autres usages. Par cette affectation, la municipalité souhaite concentrer le développement industriel aux espaces occupés par la Scierie Groupe Lebel, l'entreprise Chevrons Charlevoix ainsi qu'aux terrains limitrophes de la rue de la scierie, conçue comme voie de contournement pour le transport lourd. Les activités industrielles et de commerce de gros, de par leur nature, ont généralement des incidences importantes sur le milieu. En raison des usages qui y sont déjà présent, cette affectation permettra de regrouper les activités industrielles à l'intérieur des secteurs déterminés dans le but, d'une part, de réduire les conflits d'usage avec les usages résidentiels et d'autres parts, de favoriser une synergie entre les entreprises.

Usages dominants
Industriel et para-industriel
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants
Commercial
Densité d'occupation du sol

9.2.6 Affectation publique et institutionnelle

L'affectation publique et institutionnelle se limite au secteur de la municipalité de Saint-Hilarion déjà occupé par des usages de cette nature. On y retrouve l'école primaire, l'Église, le cimetière, un centre des loisirs et le site envisagé pour le projet de pôle agroalimentaire. Ce secteur dispose aussi d'espaces vacants ayant un bon potentiel pour le développement d'activités publiques. Cette affectation vise ainsi à renforcer le caractère public et institutionnel de ce secteur grâce à la reconnaissance des usages existants et du potentiel de ceux-ci pour le développement à venir de ce secteur.

Usages dominants
Public et institutionnel
Récréatif
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants
Commercial
Place publique
Densité d'occupation du sol

9.2.7 Affectation récréative

L'affectation récréative correspond aux espaces occupés par des infrastructures utilisées pour la récréation, les loisirs et les sports. Cette affectation vise à reconnaître l'usage actuel de cet espace où on retrouve le Parc l'Amical. L'affectation récréative permet ainsi de consolider le caractère récréatif de ce secteur où plusieurs équipements communautaires tels qu'une piste cyclable, des modules de jeux et un terrain de balle sont déjà fréquentés par la population.

Usages dominants	
Récréatif	
Autres usages principaux pouvant accompagner les usages dominants	
Commercial	
Public et institutionnel	
Densité d'occupation du sol	

10 ZONES D'INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

10.1 Zones de développement prioritaire et zones de réserve dans le périmètre urbain

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a exigé l'identification de «zones de développement résidentielle prioritaire». Au nombre de quatre (4), ces zones représentent une superficie totale de 9,6 hectares, ce qui correspond à l'espace nécessaire estimé au schéma d'aménagement pour répondre aux besoins en développement résidentiel de la municipalité pour la période 2013-2028. L'identification de «zones de développement prioritaire» oblige une réflexion et un phasage du développement résidentiel dans la municipalité et permet d'optimiser la planification des infrastructures et des équipements publics. Les zones identifiées comme prioritaires sont donc susceptibles d'être développées dans les prochaines années.

En contrepartie, le reste du territoire urbanisé vacant a été identifié comme «zone de réserve». Cela signifie que ces zones ne pourront être développées qu'une fois les «zones de développement prioritaire» comblées à 75%.

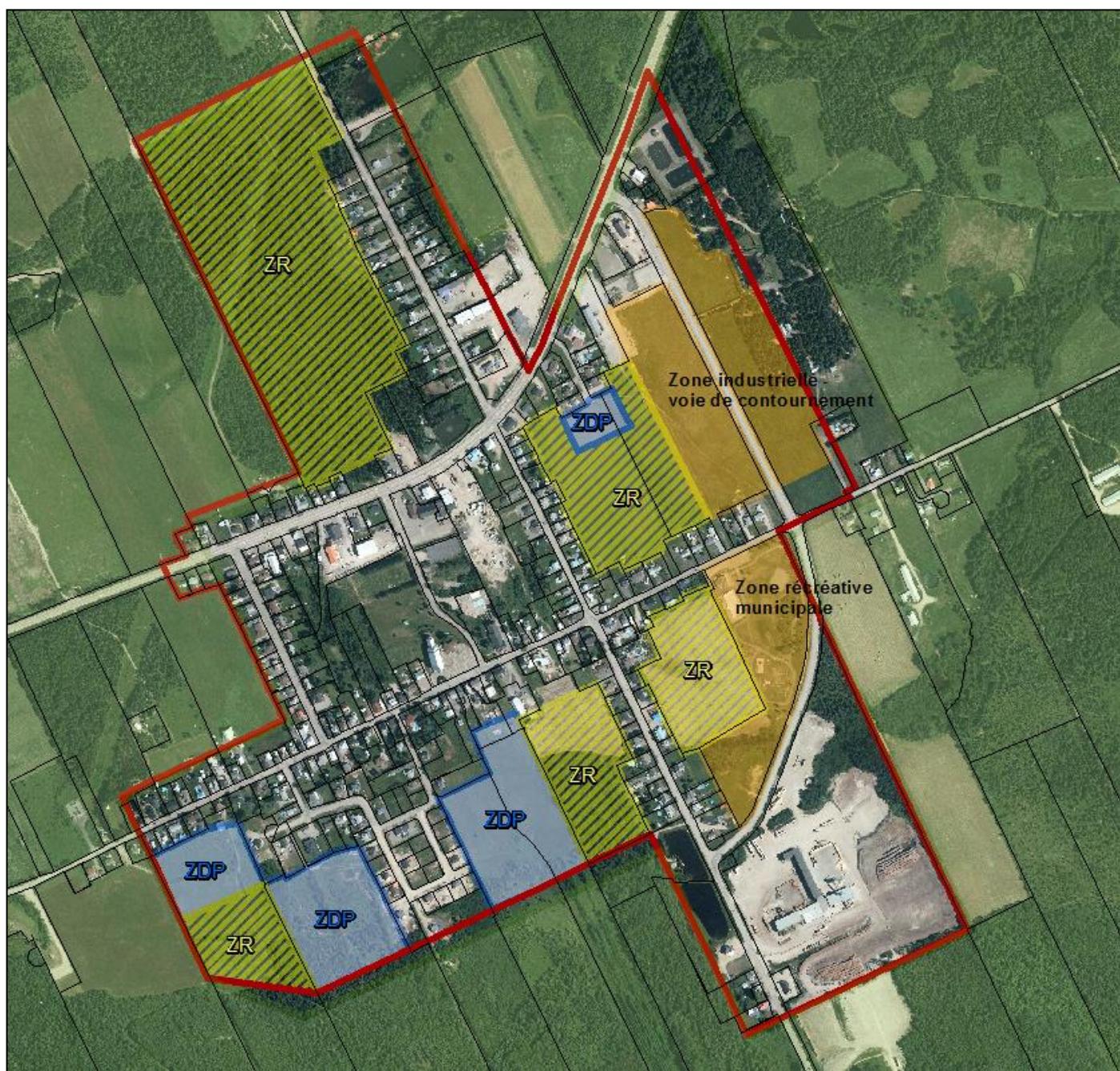
Étant donné qu'il est impossible de prévoir à coup sûr les événements ou facteurs qui pourraient influencer le développement d'une zone plutôt qu'une autre, un «mécanisme de bascule» a été prévu. Ainsi, il sera possible pour la municipalité de faire basculer une zone visée par la «réserve» pour une zone «de développement prioritaire» à condition de conserver une superficie totale maximale de 9,6 hectares en développement prioritaire. La municipalité devra alors démontrer les avantages ou les raisons justifiant la modification des différentes zones auprès de la MRC de Charlevoix.

10.2 Zone industrielle et voie de contournement

La zone industrielle bordant la voie de contournement a une superficie d'environ 4,0 hectares. Selon l'entente conclue avec le MTQ (2002), elle doit accueillir des usages autres que résidentiels. Ce secteur n'est pas desservi par l'aqueduc et l'égout.

Depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé, les activités industrielles dans les périmètres urbains font l'objet de mesures d'encadrement afin de minimiser les effets négatifs liés entre autres, au bruit, à la poussière et à l'aspect visuel des sites. Ainsi, une zone tampon devra être aménagée entre une zone industrielle et une zone résidentielle.

Carte 12: Zones d'interventions particulières



Légende

- Zone de développement prioritaire (ZDP)
- Zone de réserve (ZR)
- Autres zones particulières (zone industrielle (au nord) et parc L'Amical (au sud))
- Limite du périmètre urbain

11 PLAN DU RÉSEAU DE TRANSPORT

11.1 Réseau routier existant

Voir Carte 13 : Réseau routier de la municipalité de Saint-Hilarion

11.2 Planification d'accès pour les zones futures de développement

Conformément à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le plan d'urbanisme d'une municipalité doit comprendre : le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.

La municipalité de Saint-Hilarion a identifié sur son plan des grandes affectations du sol (Plan II Village à l'échelle 1 :2 000) les endroits où il serait avantageux de conserver les emprises nécessaires à l'ouverture de nouvelles rues pour donner accès, dans un premier temps, aux secteurs de développement résidentiel prioritaire et, dans un second temps, aux secteurs de réserve.

De manière à s'assurer que la trame de rues soit bien planifiée et que le tracé soit optimal, la municipalité exigera à son règlement sur les permis et certificat que les nouvelles constructions à l'intérieur du périmètre d'urbanisation se réalisent uniquement en bordure de rues publiques, c'est-à-dire, des rues ayant reçu l'approbation du conseil municipal.

Carte 13 Réseau routier de la municipalité de Saint-Hilarion



**Municipalité de St-Hilarion -
Réseau routier**

Légende

Type de route

- municipale ouverte à l'année
- municipale saisonnière
- privée
- nationale

0 0.5 1 2 3 Kilomètres

Réalisé par le Service d'aménagement
Juin 2015



12 ZONES DE CONTRAINTES

12.1 Contraintes naturelles

Le schéma d'aménagement de la MRC n'a pas identifié de zones de contraintes naturelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion. Ainsi, il n'y a pas, légalement parlant, de zones inondables ou de zones à risques de mouvements de sol à Saint-Hilarion. Par contre, il est important de mentionner que des glissements de terrains peuvent néanmoins survenir en présence de talus et que tout cours d'eau peut déborder et causer des dommages aux biens et aux propriétés riveraines. La municipalité continuera d'appliquer les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau.

Une attention particulière sera apportée aux milieux humides. Les milieux humides connus seront cartographiés sur les plans de zonage de la municipalité de manière à les prendre en considération lors de l'émission des permis de construction. Rappelons qu'une autorisation gouvernementale est nécessaire pour toutes interventions dans un milieu humide.

12.2 Contraintes anthropiques

La réglementation d'urbanisme (règlement de zonage, règlement de lotissement, etc.) reprendra les dispositions minimales du schéma d'aménagement de la MRC sur les endroits ou les équipements considérés comme contrainte anthropique. Une contrainte anthropique est un usage, une construction, un équipement, une infrastructure ou une voie de circulation susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à la santé des personnes, de même qu'à leur confort et à l'intégrité de leurs biens. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner qu'un terrain contaminé, un dépôt à neige ou une voie de circulation rapide peuvent constituer des contraintes anthropiques pour l'utilisation ou l'occupation du sol à proximité.

Ainsi, le règlement de zonage reprendra les dispositions régionales relatives aux contraintes anthropiques suivantes :

- Site d'extraction (carrière, sablière);
- Terrain contaminé;
- Sites municipaux de traitement des eaux usées;
- Site d'élimination de déchets solides;
- Sentier pour véhicules motorisés (VTT, motoneige);
- Antenne de télécommunications de type relais-cellulaire;
- Bordure de la route 138, dans le périmètre d'urbanisation.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent plan d'urbanisme entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi*.

Règlement adopté par le conseil lors de la séance du 11 avril 2022.

Entrée en vigueur le



Patrick Lavoie

Maire



Nathalie Lavoie

Directrice générale

ANNEXE 1 - Plans des grandes affectations du sol

Plan I La municipalité échelle 1 :17 000

Plan II Le village échelle 1 :2 000



PLAN D'URBANISME

Saint-Hilarion

PLAN I: Municipalité

Grandes affectations du territoire

Légende

- Agricole dynamique
- Agricole viable
- Agricole marginale
- Commerciale
- Industrielle
- Mixte
- Publique et institutionnelle
- Récréative
- Résidentielle
- Zone de réserve

Ancien site d'enfouissement

plan fait partie intégrante du règlement no:

éé en vigueur le :

re : _____

rectrice générale: _____

1:17 000



PLAN D'URBANISME

Saint-Hilarion

PLAN II: Village

Grandes affectations du territoire

Légende

- Agricole Dynamique
- Agricole Marginale
- Agricole Viable
- Commerciale
- Industrielle
- Mixte
- Publique et institutionnelle
- Récréative
- Résidentielle
- Zone de réserve
- Périmètre d'urbanisation
- Site de traitement des eaux usées
- Terrains contaminés
- Accès de rue projetée

Ce plan fait partie intégrante du règlement no:

Entrée en vigueur le :

Maire :

Directrice générale:

MISE À JOUR		
RÈGL.NO	Affectation	DATE

1:2 000

MRC de Charlevoix, 2019

